

2. *Beaumarchais à [?]*

[printemps 1775]

Ce n'est point une grace que je sollicite pour Morande ¹, c'est tout simplement une compensation de deux mille livres de rente que nous lui faisons. Ce remboursement nous est même plus avantageux qu'à lui parce qu'il n'a que 33 ans.

D'ailleurs cet homme nous est devenu d'une utilité majeure; tant par son zèle à poursuivre et derouter les libellistes jusque dans les caves des imprimeurs de Londres, et par l'espionnage utile qu'il entretient sur cette partie; que parce qu'étant lié avec beaucoup de membres de l'opposition ², il est plus en état que personne de nous donner des nouvelles politiques très fraîches.

Enfin si ce remboursement lui est refusé, il faut que je fasse un nouveau plan et de nouveaux travaux dans Londres dont je ne puis de longtemps garantir le succès.

Mr. de Vergennes ³ est aussi persuadé que moi que nous devrions être mieux servis en nouvelles sûres et fraîches anglaises et que le meilleur moyen de tout savoir est de se faire des intelligences dans le parti de l'opposition; et c'est à

quoi Morande est plus propre que personne, si nous le tirons, par un remboursement de sa rente ⁴, de la Chartre privée ⁵ où la frayer de ses créanciers le tient en sa propre maison.

Je pars jeudi matin. Il est essentiel que je reçoive un ordre positif à ce sujet, je me charge de tous les détails et pour tenir cet homme dans ma dépendance, il croira que de mes propres fonds je lui rends le service de le sortir d'embarras. Il ne seroit pas convenable que personne du ministère entrât en négociation avec lui. On peut s'en rapporter à ma prudence pour ne faire rigoureusement que ce qu'il faudra et rien au delà.

Mr. de Sartines peut m'adresser à Mr. Bojesne Nekee, ou tel autre banquier qui me remettra sur Londres un effet à réaliser dans ce pays là.

Si S. M. y joint quel[que]s fonds pour les frais de mon voyage, je n'aurai pas la peine de m'en procurer d'ailleurs, mais cet objet ne presse pas à beaucoup près autant que l'autre. Je ne puis retarder mon voyage plus loin que jeudi. Je demande la réponse de Mr. de Sartines demain mercredi dans la journée./.

Copie non datée

AFB

1. Le destinataire de cette lettre n'est pas nommé. Il s'agit selon toute vraisemblance de quelqu'un de l'entourage d'Antoine Raymond Juan Gualbert Gabriel de Sartine, comte d'Alby (1729-1801), ministre de la Marine (1774-1780). La lettre n'est pas datée. Beaumarchais y mentionne que Morande est âgé de 33 ans; il naquit le 9 novembre 1741. La lettre est antérieure à celle que nous donnons à la date du 11 juin 1775 et qui est adressée à Sartine.

2. Voir ci-dessus, pp. 64-65.

3. Charles Gravier, comte de Vergennes (1717-1787), ministre des Affaires étrangères (1774-1787), un des très grands noms de la diplomatie française. Voir les études qui lui ont été consacrées à l'occasion du bicentenaire de sa mort et qui se trouvent réunies dans la *Revue diplomatique*, 101^e année. Voir aussi Orville T. Murphy, *Charles Gravier, comte de Vergennes*.

4. Louis XV tenait à supprimer le libelle de Morande intitulé *Mémoires secrets d'une femme publique*. Le libelliste devait recevoir 4 mille livres de rente. Ses dettes étaient cependant criardes. Par l'intermédiaire de Beaumarchais, on tomba d'accord sur l'arrangement suivant: Morande recevrait immédiatement 20 000 livres pour payer ses créanciers; il recevrait en outre une rente de 2000 livres.

5. Dans son *Dictionnaire critique de la langue française* (1787), l'abbé Féraud écrit (s.v. *chartre*): « On dit encore au Palais: *tenir en Chartre privée*, pour, tenir en prison sans autorité de Justice. »

3. *Beaumarchais à Antoine Raymond Juan Gualbert
Gabriel de Sartine, Comte d'Alby*

Le 11 juin 1775

Monsieur.

J'ai vu M. de Vergennes. Je ne sais s'il est content de moi [...].

J'ai fait sentir ensuite à M. de Vergennes l'utilité d'accorder à Morande aujourd'hui le remboursement des 2 mille £. de rente viagère sur 4 dont il jouit pour le sortir de la presse où ses créanciers l'ont mis. C'est, comme je vous l'ai dit, un braconnier dont j'ai fait un bon garde-chasse, et qui, dans bien des cas, est et sera fort utile aux intérêts du Roi.

Priez S. M. d'y consentir: c'est une grâce fort légère que le remboursement d'un voyage à un homme de 33 ans. Je me chargerai du remboursement, comme si c'étoit un service personnel que je lui rendisse, et que cela ne vint pas du ministère, afin de tenir toujours cet homme sous ma main, et que le ministère ne soit pas compromis en traitant directement avec lui.

J'ai dit à M. de Vergennes qu'il pouvoit être fort intéressant qu'un nommé *Vignolles*¹, employé sans gages à l'ambassade de Suede à Londres, fut renvoyé par l'ambassadeur. Cet homme est un des foyers où aboutissent à Londres les infamies qui s'y impriment contre la France. Sitôt qu'il sera chassé par l'ambassadeur de Suede, et qu'il sera public qu'il ne tient plus à l'immunité que ces places donnent, il sera sur le champ arrêté par ses créanciers, pour plus de 3 mille guinées; et nous aurons, sans bourse délier, détruit un bon nid de vipere.

M. de Vergennes m'a dit qu'il s'en chargeroit. Parlez-en au Roi, je vous prie.

Je vous remercie de m'avoir abouché avec M. de Vergennes. Il me paroît homme d'un grand sens, aussi zélé pour les intérêts du Roi que profondément instruit de tout ce qui importe à son ministere, mettant dans son travail, au-lieu de ces mauvaises petites finesses des politiques qui ne trompent personne, une franchise et des procédés faits pour lui gagner tout le monde.

Avec un pareil ministre et des hommes biens choisis dans les cours étrangères; on doit à Versailles dominer tous les cabinets de l'Europe. J'attends toujours des nouvelles de ces libelles qui n'arrivent pas, Dieu merci. J'espère vous revoir bientôt et en bonne santé./

Copie
AFB

1. Jean Joseph Janiau de Vignoles, prêtre défroqué français, résident à Londres, doté d'une réputation louche à cause de son trafic de nouvelles.

4. *Beaumarchais au Comte de Vergennes*

Londres, le 14 juillet 1775.

Monsieur le Comte,

J'ai toujours éprouvé que les secrets des gouvernements étaient plus aisés à pénétrer que ceux des particuliers. Ce qu'une nation a intérêt de faire, soyez toujours certain qu'elle le fera, si elle le peut, ou si son ministère n'est pas imbécile ou vendu; car les nations n'ont entre elles d'autre morale que la politique et d'autres lois que le droit naturel. Il n'en est pas ainsi des particuliers, dont les intérêts cachés, froissés et restreints en mille manières, doivent plutôt se deviner que s'apercevoir: d'où il suit qu'une commission ouverte est bien plus facile à remplir par un ambassadeur qu'une affaire sourde et mystérieuse par un agent secret; et voilà mon éloge tout fait, c'est déjà quelque chose. Il serait plus touchant dans une bouche impartiale; mais faute d'un tiers qui puisse s'en charger, j'ai ajouté l'emploi de me louer à celui de bien besogner. Il n'y a tout au plus ici qu'une demi-faute.

Quoi qu'il en soit, Monsieur le Comte, je crois avoir au moins coupé une tête de l'hydre anglaise. Je tiens à vos ordres

le capitaine d'Éon, brave officier, grand politique et rempli *par la tête* de tout ce que les hommes ont de plus viril. Je porte au roi les clés d'un coffre de fer bien scellé de mon cachet, bien déposé, et contenant tous les papiers qu'il importe au roi de ravoïr ¹. C'est ainsi que j'en usai envers le feu roi au sujet d'un autre expatrié dont on redoutait la plume ². Au moins, pendant que je vais essayer de finir auprès de vous l'œuvre commencée auprès de d'Éon, le roi et vous serez bien certains que tout reste *in statu quo* en Angleterre, et qu'on ne peut abuser de rien contre nous, d'ici à la fin de la négociation, que je crois à peu près finie.

J'irais, dès ce moment, vous donner tous les détails de mes soins et de mon travail, si je n'étais chargé que d'un seul objet; mais je suis à la fois chargé de quatre, et je me vois obligé de partir pour la Flandre avec milord Ferrers et dans son vaisseau ³. Il ne serait pas juste que le roi et M. de Sartines fussent moins contents de moi que le roi et M. de Vergennes.

En politique il ne suffit pas de travailler, il faut réussir; ou bien l'on n'obtient pour salaire, au lieu de récompense, qu'un sourire amer, et l'on n'est qu'un pauvre homme. Je vais donc tâcher de réussir; et je ne me reposerai plus que je ne vous aie instruit du véritable état des choses en Angleterre, lequel état devient plus important à bien connaître de jour en jour; et sitôt que je serai aussi tranquille sur les objets de M. de Sartines que je le suis déjà sur notre amazone, je me rendrai à Versailles recevoir la couronne civique et la permission de me reposer, dont je commence à sentir que j'ai grand besoin.

Je profite de la première occasion sûre de faire jeter une lettre à la poste de Calais, pour vous apprendre, sans qu'on le découvre à Londres, que j'ai mis dans les mains du roi des

papiers et une créature qu'on voulait faire servir contre lui à tout prix.

Je dis sans qu'on le découvre à Londres, car c'est une grande question ici que de deviner ce que j'y viens faire; mais qu'arracher d'un homme qui ne parle point et qui n'écrit point?

Je suis avec le plus respectueux dévouement, Monsieur le Comte,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

P.S. Voulez-vous bien, Monsieur le Comte, vous charger de remettre l'incluse à M. de Sartines lui-même. Et pardon.

Imprimé

Gaillardet II (1836), pp. 190-191.

1. Charles Geneviève Louis Auguste André Timothée, chevalier d'Éon de Beaumont (1728-1810), capitaine de dragons, agent secret de Louis XV, est un de ces personnages qui ont mystifié leurs contemporains. À Londres, il avait été secrétaire à l'ambassade et même, par interim, ambassadeur de France avant l'arrivée de M. de Guerchy en 1763. À la suite d'une querelle scandaleuse avec le nouvel ambassadeur, il avait encouru la disgrâce du gouvernement français. Du côté français, on voulait cependant à tout prix entrer en possession des papiers secrets détenus par d'Éon – sa correspondance secrète avec Louis XV – et qui étaient susceptibles de nuire aux rapports de la France avec l'Angleterre.

Au printemps de 1775 se situe sa première rencontre avec Beaumarchais. C'est alors qu'il lui dit qu'il est une femme. Beaumarchais aura peu de temps après pour mission de négocier avec d'Éon son retour en France et l'achat de ses documents secrets. Il est dit explicitement que d'Éon ne pourra rentrer en France à moins d'avoir remis entre les mains de Beaumarchais tous les papiers secrets en sa possession et d'avoir pris le costume de son sexe. Le 8 août 1775, Vergennes écrit à Louis XVI (AN, K 164 n° 3): « V. M. daignant approuver les propositions du Sr de Beaumarchais pr

retirer d[es] mains du Sr d'Éon les papiers qu'il seroit dangereux d'y laisser je l'autoriser[ai] à terminer avec lui. Si d'Éon vouloit prendre les habits de son sexe il seroit sans inconvenient de le laisser entrer en France, mais sous toute autre forme il ne doit pas lui meme le desirer. »

L'ex-dragon portera des vêtements de femme pendant le restant de ses jours. Mâle à Londres, femelle à Paris, c'est l'étrange destinée de cet homme qui se met sur le chemin de Beaumarchais à Londres. Rentrée en France, Mademoiselle d'Éon n'est pas obligée de se battre en duel avec le fils du comte de Guerchy, qui avait juré de venger les affronts que le sieur d'Éon, duelliste réputé, avait faits à son père.

2. Morande.

3. Lord Ferrers – Washington Shirley, 5^e Earl Ferrers (1722-1778), vice-amiral, un des créanciers anglais du chevalier d'Éon – était le dépositaire de ce coffre censé contenir la correspondance secrète. Or, à l'inspection, il ne renfermait que des paperasses. L'affaire d'Éon n'était nullement réglée. Elle devait occuper Beaumarchais encore longtemps. D'Éon n'était pas seulement « viril » mais aussi très rusé.

À Bruxelles, Beaumarchais était l'homme du jour: on préparait au théâtre de la Monnaie la première représentation du *Barbier de Séville*, qui sera suivie plus tard d'une représentation d'*Eugénie*.

5. Beaumarchais au Comte de Vergennes

[le 22 septembre 1775]

Monsieur le Comte

Quand le zèle est indiscret il doit etre réprimé. Lorsqu'il est agréable il faut l'encourager: mais toute la sagacité du monde ne pourrait pas faire deviner à celui à qui l'on ne repond rien quelle conduite il doit tenir.

Je fis hier parvenir au Roi par M^r De Sartines un petit travail qui n'est qu'un résumé de la longue conférence que vous m'aviés accordée la veille ¹. C'est l'etat exact des hommes et des choses en Angleterre. Il est terminé par *l'offre que je vous avais faite de bailloner pour le tems necessaire à nos apprêts de guerre, tout ce qui, par ses cris ou son silence, peut en hater ou retarder le moment.*

Il a du etre question de tout cela hier au conseil et ce matin vous ne me faites rien dire. Les choses les plus mortelles aux affaires sont l'incertitude et la perte du tems.

Dois-je attendre ici votre réponse, ou faut-il que je parte sans en avoir aucune? Ais-je bien ou mal fait d'entamer les esprits dont les dispositions nous deviennent si importantes?

Original autographe

MAE CP Angleterre, t. 513, f. 5

1. Ce petit billet nous montre Beaumarchais débordant d'énergie et d'enthousiasme et qui est en même temps victime de l'illusion de pouvoir convaincre. Pour plus de détails, voir le document suivant.

7. *Beaumarchais à Louis XVI*

Adresse tres importante au Roi seul
Au Roi.

[7 décembre 1775]

Sire.

Quand Votre Majesté désapprouve un plan, c'est en général une loi d'y renoncer à tous ceux qui s'en occupent.

Mais il est des projets d'une nature et d'une importance si majeures pour le bien de votre royaume, qu'un serviteur zélé peut se croire en droit de Vous les présenter plus d'une fois, dans la crainte qu'ils n'aient pas d'abord été saisis sous leur plus heureux point de vue.

Le projet que je ne désigne pas ici, mais que Votre Majesté connaît par Mr. De Vergennes, est de ce nombre, je n'ai pour le faire adopter que la force de mes raisons. Je vous supplie Sire, de les pézer avec toute l'attention que mérite une pareille affaire.

Quand vous aurés lu ce travail, mon devoir sera rempli. C'est à nous de proposer; à vous Sire, de juger. Et votre tache est bien plus importante que la notre; car nous n'avons à vous

répondre que de la pureté de notre zèle; et vous répondés à Dieu Sire, à vous mesme et à tout un grand peuple qui vous est confié du bien ou du mal resultant du parti que vous préférés.

Mr. De Vergennes m'écrit que Votre Majesté *croit sa justice intéressée à ne pas adopter l'expédient proposé*. L'objection ne porte donc ni sur l'immense utilité du projet, ni sur les dangers de son execution: mais uniquement sur la délicatesse de conscience de Votre Majesté.

De pareils motifs de refus sont si respectables qu'il faudrait se condamner au silence et s'arreter tout court, si l'extreme importance de l'objet proposé n'invitait pas à examiner *si la justice du Roi de France est réellement interressée à ne pas adopter un pareil expédient*.

Il est certain en général que toute idée, tout projet, qui blesse la justice doit etre rejeté par un honête homme.

Mais Sire, il n'en est point de la politique des etats comme de la morale des citoyens.

Un particulier ne peut faire aucun tort au prochain, quelque bien qui doive lui en revenir: parce que tous vivent sous l'empire d'une loi civile et commune à tous, laquelle a pourvu à la sureté de tous.

Mais un royaume est un grand corps isolé, plus séparé de ses voisins par la diversité d'intérêts, que par la mer, les citadelles, et les barrieres qui le renferment. Il n'a point de loi commune avec eux qui veille à sa sureté. Leurs seules relations sont celles du droit naturel, c'est à dire celles que la conservation le bien-etre et la prospérité de chacun lui imposent, relations modifiées en plusieurs manieres sous le nom de *droit des gens*, dont le principe selon Montesquieu mesme ¹, est *de faire son propre bien pour première loi; avec le moins de mal possible aux autres etats*, pour seconde.

Et cette maxime est si rigoureusement établie en principe politique que le roi qui gouvernerait un peuple indigent, affamé, devant se regarder etranger à tout autre peuple et père du sien, ne pourrait justement empecher ses malheureux sujets, à défaut d'autres moyens de subsister, d'aller enlever leur necessaire et mesme à main armée dans les etats voisins.

Car la justice et la protection qu'un roi doit à ses sujets est de devoir étroit et rigoureux; au lieu que celles qu'il peut accorder aux etats voisins n'est jamais que de convenance. D'où il suit que la politique nationale, qui maintient les etats, differe presque en tout de la morale civile, qui gouverne les particuliers.

Si pourtant un prince est uni de sang, d'affinité, d'intérêt d'alliance, avec un autre prince; si des traités solennels dictés par l'utilité réciproque (seule baze du lien politique) les attachent à des conditions volontairement acceptées par chacun d'eux; comme celles du pacte de famille qui unissent en corps politique les branches italienne espagnole et francaise de la Maison de Bourbon ou tel autre traité avec quelque prince de l'Europe, il est reconnu qu'un des associés ne pourrait aider au mal que des rebelles ou des ennemis chercheraient à faire à son allié, sans blesser sa délicatesse et sa justice, car il vit, relativement à cet allié, sous les loix d'un pacte, dont les conventions sont la loi commune et les juges établis de leurs procedés réciproques, ce pacte est la morale à laquelle ils sont convenus de demeurer soumis.

Eh! Quel prince encor ne les a pas enfreint! Mais le salut du peuple est la seule raison qui puisse le justifier en pareil cas. *Salus populi, suprema Lex* ².

Mais Sire, entre la France et l'Angleterre, y a-t-il jamais eu, peut-il y avoir un seul lien capable d'arrêter Votre Majesté? Quand il est prouvé que le repos de votre royaume, le bien-

être de vos sujets, la splendeur de votre règne dependent uniquement de l'abaissement où vous aurés l'art de tenir cet ennemi naturel, ce rival jaloux de vos succès, ce peuple toujours injuste envers vous par système; et qui n'a d'autre principe à votre egard que cette damnable maxime. *Si nous voulions être justes envers les Français et les Espagnols nous aurions trop à restituer. Notre devoir est de les affaiblir sans cesse?* Maxime répétée mille fois et mille fois applaudie dans la bouche de ce fameux Pitt, devenu l'idole de la nation anglaise, après s'être vu refuser une simple compagnie de dragons comme n'ayant n'y assés de noblesse ni assés de capacité pour exercer ce mince emploi ³!

Je vais plus loin Sire, tous les traités mesme que Votre Majesté pourrait avoir fait avec le Roi d'Angleterre ne sauraient justement vous retenir en cette occasion.

Ce Roi, n'ayant dans son paÿs qu'à peine le tiers d'une autorité partagée entre la noblesse le peuple et lui, la foi qu'il croirait vous devoir, ne pourrait jamais l'empêcher de vous faire tout le mal possible: car ce n'est pas lui qui veut la guerre; c'est le peuple anglais qui la demande sans cesse et qui sur cet objet forcera toujours la main à son Roi quelque soit l'équité personnelle de ce prince envers vous.

C'est donc à ce peuple audacieux sans frein et sans pudeur que vous aurés toujours affaire. C'est aussi lui seul que j'ai en vue dans le plan proposé. C'est lui Sire qu'il vous importe d'humilier et d'affaiblir, si vous ne voulés pas qu'il vous affaiblisse et vous humilie en toute occasion.

Ses usurpations et ses outrages ont-ils jamais eu d'autres bornes que celles de ses pouvoirs? Ne vous a-t-il pas toujours fait la guerre sans vous la déclarer? La dernière encore n'a-t-elle pas commencé de sa part, en pleine paix, par la prise inopinée de 500 de vos vaisseaux? N'est-ce pas lui qui vous a

reduit à l'humiliation de détruire vous mesme le plus beau de vos ports de l'océan ⁴, qui vous a forcé de désarmer dans tous les autres et a fixé le petit nombre de vaisseaux qu'il vous souffrirait désormais ⁵ n'est-ce pas lui qui tout récemment encore a soumis vos navires marchands à sa propre visite dans les parages du Nord? Humiliation que les Hollandais mesme n'ont pas voulu souffrir, et qui nous était exclusivement réservé? Humiliation qui eut fait à Louis 14 plutôt manger ses bras que de n'en pas avoir raison. Humiliation enfin qui fait saigner le cœur de tout bon Français: surtout lorsqu'il voit cet insolent rival attirer dans ces mesmes parages où nous n'osons aborder des vaisseaux russes à qui l'on apprend le chemin de nos possessions d'Amérique pour qu'ils puissent un jour aider nos ennemis à nous les enlever.

La paix la plus solennelle n'est pour ce peuple usurpateur qu'une trêve qu'il accorde à son épuisement et dont il sort toujours par les plus criantes hostilités.

Ne pouvant Sire rendre le Roi d'Angleterre garand des infractions que son peuple fait sans cesse aux traités subsistans entre ce prince et vous, à qui donc gardez-vous aujourd'hui votre foi? Quelle est donc la source de vos scrupules?

Votre Majesté n'ignore plus que le feu Roi, forcé par les événemens de signer la paix presque honteuse de 1763, avait juré dans son cœur de venger sa gloire et sa nation des indignités de cet odieux voisin. La bizarrerie mesme de son projet n'en prouvait que mieux l'indignation qu'il ressentait. Il a porté jusqu'à sa mort le chagrin de n'avoir pu le mettre à execution.

Et vous Sire, que la fortune sert mieux en entrant dans la carrière qu'elle ne sert jamais votre predecesseur pendant la longue durée de la sienne; Vous qui savés que sans les déchiremens intestins qui fatiguent les Anglais, ils auraient déjà

profité de l'état de faiblesse et de desordre où le feu Roi vous a transmis son royaume, pour vous enlever les chétifs restes de vos possessions d'Amérique de l'Afrique et de l'Inde! qui sont presque toutes en leurs mains, Votre Majesté a la délicatesse d'hésiter!

Un serviteur infatigable et zélé parvient à vous mettre à la main l'arme la plus redoutable avec laquelle vous puissiez sans vous commettre et sans coup férir, abaisser vos ennemis naturels et les tenir hors d'état de vous nuire de long-tems, et vous croyés votre justice intéressée à rejeter un bonheur inouï qui ne se présentera pas deux fois en tout votre regne dussiez-vous vivre autant que nous le désirons! Ah! Sire! Si Vous croyés tant devoir à ce fier peuple anglais; ne devés-vous donc rien à votre bon peuple de France d'Amérique et de l'Inde? Mais si Votre délicatesse est telle que vous ne voulés pas favoriser mesme ce qui peut nuire à vos ennemis; comment souffrés-vous Sire que vos sujets disputent à d'autres Européens la conquête de païs appartenans en propre à de pauvres Indiens, Affricains sauvages ou Caraïbes qui ne Vous ont jamais offensé?

Comment permettés-vous que vos vaisseaux enlèvent de force et fassent gémir à la chaîne des hommes noirs que la nature avait fait libres et qui ne sont malheureux que parce que vous êtes puissant?

Comment souffrés-vous que trois puissances rivales se partagent iniquement les dépouilles de la Pologne à vos yeux, Vous Sire, dont la médiation devrait avoir un si grand poids en Europe?

Comment avés-vous un pacte avec l'Espagne par lequel vous vous obligés, *au nom de la Ste Trinité*, de fournir des hommes des vaisseaux et de l'argent à cet allié pour l'aider à faire une guerre mesme offensive à sa première réquisition

sans vous être seulement réservé le droit d'examiner si la guerre où l'on vous engage est juste ou si vous n'aidés pas un usurpateur?

Ce n'est pas Votre Majesté je le sais qui a fait ou permis toutes ces choses. Elles existaient avant votre regne. Elles existeront encore après. Tel est le train des choses en politique. Ici les exemples fourmillent à tel point qu'il m'a suffi d'en rappeler quelques-uns pour vous prouver Sire que la politique qui maintient les nations diffère presque en tout de la morale qui gouverne les particuliers.

Si les hommes étaient des anges, sans doute il faudrait mépriser detester mesme la politique: mais si les hommes étaient des anges, ils n'auraient pas besoin non plus de religion pour les éclairer, de loix pour les régir, de magistrats pour les contenir, de soldats pour les soumettre et la terre, au lieu d'être une image vivante de l'enfer, serait elle mesme un séjour celeste. Mais enfin il faut les peindre tels qu'ils sont et le roi le plus juste ne peut pas aller plus loin avec eux que le législateur Solon, qui disait *Je n'ai pas donné aux Athéniens les meilleures lois possibles; mais seulement les plus convenables aux lieux, aux tems, et aux hommes pour qui je travaille*, d'où il suit que quoique la politique soit fondée sur des principes très imparfaits, elle est fondée, et que le roi qui voudrait seul être exactement juste au milieu des méchans et rester bon au milieu des loups s'en verrait bientôt dévoré lui et son troupeau.

Puis donc que la loi souveraine des états est la politique et que cette politique est indispensable à leur maintien daignés Sire ne jamais perdre de vue que le chef d'œuvre d'une bonne politique est de fonder votre tranquillité sur les divisions de vos ennemis, en réservant cette précieuse morale qui vous rend si respectable, pour l'administration intérieure de

votre royaume vous aurés rempli dignement tous les devoirs d'un bon et grand roi.

Richelieu, cet homme élevé d'un état obscur, au plus haut degré de puissance, cet homme au génie duquel l'autorité royale en France a tant d'obligations, Richelieu voulant suivre avec sécurité les projets de grandeur qu'il avait formés pour son maître, ne crut pas la justice de Louis treize intéressée à ne point fomenter en Angleterre les troubles qui ont enfin renversé Charles Ier de son trône. Il aida de l'argent, des secours et de toute l'intrigue de la France, l'usurpateur Cromwel; non qu'il crut cette usurpation légitime; mais parce qu'en grand homme il sentait que tenir les Anglais entravés chez eux de leurs propres embarras, était le seul moyen de les empêcher d'en causer à son maître.

Peu d'années avant, quand la Catalogne essaya de se soustraire à la domination espagnole et que le Portugal plus heureux parvint à secouer le joug de l'Espagne, le Conseil de France eut-il le moindre scrupule sur les secours secrets que Barcelone et Lisbonne lui demandaient? La France eut l'air de blâmer ouvertement la révolte des Catalans et l'audace du duc de Bragance, mais elle ne les en favorisa pas moins en secret de tout son pouvoir, par la suprême raison politique, qu'aider à démembrer à affaiblir l'Espagne alors sa rivale, était travailler sûrement à sa propre gloire, à sa prospérité. Et cependant il s'en fallait de beaucoup que l'Espagne fut aussi redoutable à la France que l'Angleterre l'est devenue depuis.

Sire, une loi sublime du code criminel anglais, est celle par laquelle un coupable arrêté, qui décèle accuse et fait prendre ses complices, a la vie sauve quel que soit son crime.

Armer ainsi l'iniquité contre elle même est le plus sur moyen de la détruire infailliblement. Or nous ne devons jamais oublier que l'Angleterre est à la France ce que les

voleurs anglais sont aux citoyens de leur pays. Voyés Sire comment ils nous ont presque entièrement chassés des trois autres parties du monde, et vous serés convaincu que ce n'est pas le vouloir mais la force qui leur a manqué si vous jouissés tranquillement en Europe du superbe héritage que vos peres vous ont transmis.

Je vous supplie donc Sire, au nom de vos sujets, à qui vous devés vos premiers soins; au nom de la paix intérieure que Votre Majesté chérit si justement; au nom de la gloire et de la prospérité d'un règne entamé sous de si heureux auspices; je vous supplie Sire, de ne pas vous laisser surprendre au sophisme brillant d'une fausse délicatesse. *Summum jus, summa injuria*⁶. Ce blâmable excès d'équité pour vos ennemis serait de la plus grande injustice pour vos sujets, ils porteraient bientôt la peine d'un scrupule aussi déplacé.

J'ai traité sommairement la plus grave des questions dans la crainte d'ennuyer mes raisons leur donnant plus d'étendue, et surtout dans la crainte de fatiguer l'attention de Votre Majesté.

Que s'il vous restait encore des doutes après m'avoir lu Sire effacés ma signature faites copier cet essai d'une autre main afin que le faible état du raisonneur ne nuise pas à la force de ses raisons, offrés ce travail à la discussion de quelque homme, instruit par une longue expérience du monde et des affaires, et s'il en est un seul, à commencer par M^r De Vergennes, qui ne tombe pas d'accord de mes principes je me tais, je jette au feu *Scaliger, Grotius, Puffendorf, Gravina, Montesquieu*, tous les auteurs de droit public et je conviens que l'étude de ma vie entière n'a été qu'une longue perte de tems, puisque elle ne m'a conduit qu'à l'impuissance de persuader mon maître en un sujet qui me semble aussi clair qu'il est important pour ses intérêts.

Enfin Sire, il faut que je l'avoue, le refus de Votre Majesté m'a tellement confondu, que, n'en pouvant rencontrer aucune autre raison satisfaisante, il m'est tombé dans l'esprit que la personne du négociateur nuisait peut-être à cette importante affaire dans celui de Votre Majesté.

Sire, mon intérêt n'est rien, celui de votre service est tout. Faites chercher un homme sur la probité, l'intelligence et la discrétion duquel on puisse compter; je le conduis en Angleterre et je fais tant par mes soins que j'espère obtenir pour lui la confiance qu'on y a eue en moi seul. Il mènera l'entreprise à son heureuse fin et moi je viendrai me replonger dans la douce obscurité dont je suis sorti, glorieux d'avoir au moins entamé la plus utile affaire qui jamais ait honoré un négociateur.

Caron De Beaumarchais

Il est absolument impossible de traiter par écrit tout ce qui tient au fond de l'affaire à cause du profond secret qu'elle exige; quoiqu'il me soit infiniment facile de montrer la nécessité d'entreprendre, la facilité de faire la sécurité de réussir et la récolte immense de gloire et de repos que doit donner à votre règne Sire la plus chétive semaille avancée aussi à propos.

Puisse l'ange gardien de cet état tourner favorablement le cœur et l'esprit de Votre Majesté et nous donner ce premier succès tout le reste ira seul et sans peine j'en repons.

Minute olographe
AFB

1. *De l'esprit des lois*, livre I, ch. III (*Œuvres complètes*, I.7): « Le droit des gens est naturellement fondé sur ce principe, que les diverses nations doivent se faire dans la paix le plus de bien, & dans la guerre le moins de mal qu'il est possible, sans nuire à leurs véritables intérêts. »

2. *Loi des XII Tables*. « Sauver la patrie passe avant tout. »

3. William Pitt, comte de Chatham (1708-1778).

4. Du côté français, on qualifiait la paix de 1763 de « déplorable » et d'« humiliante ». Parmi les stipulations très dures qu'elle renfermait, il y en avait surtout une qui ne contribuait guère à faire naître en France des sentiments tendres pour les Anglais: un arrogant commissaire anglais gardait Dunkerque et défendait aux Français de remettre en bon état les bastions et le port de cette ville.

La guerre de Sept ans et le partage de la Pologne avaient sérieusement compromis le prestige politique et militaire de la France. La révolte des colons anglais d'Amérique fit naître dans le cœur de beaucoup de Français l'espoir de pouvoir prendre une éclatante revanche sur les Anglais.

5. Beaumarchais se trompe ici. Il n'existait pas de stipulation qui limitât le nombre de vaisseaux que la France pouvait entretenir. Erreur qui sera grave de conséquence pour lui quand il la répètera dans ses *Observations sur le Mémoire justificatif de la Cour de Londres*.

6. Il n'arrive pas souvent à Beaumarchais de cracher du latin ni de citer jurisconsultes, historiens, humanistes à l'appui de ses propres dires; ici le latin cité d'après Cicéron (*De officiis*, I, 10, 33), comme les noms de Grotius, Pufendorf, Montesquieu, Scaliger, n'ont pas d'autre mission que de montrer à Louis XVI que ce que Beaumarchais avance sur le « droit des gens » n'a rien de nouveau: on le trouve déjà sous la plume de ces grands hommes du passé.

9. *Beaumarchais au Comte de Vergennes*

Londres ce 19 avril 1776.

Monsieur le Comte

Je vous dois l'excuse de la stupide distraction avec laquelle je me suis obstiné, mardi 16, à dater toutes mes lettres, de mardi 12. Cela n'est important à corriger que sur ma grande lettre; parce que cette datte du 12 contredit plusieurs faits postérieurs qui y sont annoncés.

Les papiers publics vous apprendront par ce courrier la nouvelle scène publique arrivée mardi à l'opéra entre le Baron de Linzing et le Sr Texier¹. Cette histoire Texier est un tissu d'extravagances d'un bout à l'autre. Cependant ce Texier est encore un persécuté de la France, qu'un grand parti de femmes de qualité s'honore aussi de protéger publiquement. M^r de Lauragais, arrivé ce matin de la campagne et plus que compromis dans le dernier paragraphe du Texier, doit clore et fermer ce commerce imprimé par un précis court et net de tout ce qui est arrivé, servant d'adieu de Médée à son brave adversaire. Ce qu'il y a de plus curieux; au milieu de tout cela, est le bruit répandu par Texier chés toutes

les partisans et amies du feu ambassadeur², qu'il est certain que ce dernier va revenir et que c'est ce qui a empêché qu'on ne nommat à son ambassade.

Pour accréditer ce bruit, l'ambassadeur, qui avait annoncé la vente de ses effets et provisions, a envoyé un contre-ordre à ses gens d'affaires; de sorte que, grace à l'audience qu'il a reçue du Roi de France et dont on dit merveille ici, l'on ne désespère point de le voir arriver bientôt, le laurier en teste et l'ambassade en poche.

Je m'aperçois que je n'ai point encore assés fait pour ma sureté en montrant au Lord R[ochford] ma pièce de crédit sur les piastres pour nos iles, et qu'il faut donner à cet emploi de mon tems en Angleterre un plus grand degré d'autenticité. M^r de Lauragais mesme prétend que cela ne me suffira pas; mais jusqu'à ce que je voye une nécessité, plus absolue que ses craintes, de renforcer mes états, je m'en tiens à ce que j'ai répandu dans le commerce, et aux relations que je continue à me faire à cet égard. Je ne doute pas plus que le Comte que mes démarches ne soient rigoureusement épiées; mais pourvu que M^r de Sartines entre parfaitement dans mes vues, je crois n'avoir rien de person[n]el à redouter.

De vos nouvelles Monsieur le Comte, vos ordres, et la continuation de vos bontés.

Original autographe

MAE CP Angleterre, t. 515, f. 352-353

1. Antoine Le Texier (1737-1814) est un de ces hommes qui ont trempé dans toutes sortes d'affaires, mais qui n'en ont pas moins réussi à sauver les apparences, voire à se faire une position dans la société. En somme, un parfait représentant de la race des chevaliers d'industrie. Né vers 1737 à Lyon, caissier à la Ferme générale, il quitta précipitamment sa ville nata-

le après avoir subtilisé la caisse de la Ferme. À Paris, ses lectures publiques firent l'admiration de Madame du Deffand, qui en parle dans ses lettres à Voltaire et à Walpole. D'autre part, Louis XV s'endormit au milieu d'une séance de lecture, pour être rappelé à l'ordre par l'arrogant lecteur. Ce mouvement d'humeur ne fut point goûté en haut lieu. Comme ses douteuses affaires de Lyon l'obligèrent à changer de climat, il quitta Paris pour s'établir à Londres, après avoir fait un détour par Weimar et Ferney.

En Angleterre, il fit la connaissance de Garrick, qui prit sa défense contre le comte de Lauragais, choqué de voir l'art avec lequel son compatriote se poussa et s'insinua dans les bonnes grâces de l'aristocratie anglaise. Il eut un grand succès comme lecteur. L'ambassadeur de France, le comte de Guines, l'appela « le plus beau lecteur de la France » et lui fit lire *Le Barbier de Séville* devant George III, en février 1775. Date surprenante : on sait que la première représentation de cette comédie eut lieu le 23 février à la Comédie-Française. Voilà ce qui ressort d'une lettre datée du 24 février et adressée par Vignoles au chevalier d'Éon (AN Épaves d'Éon). Les carnets d'adresses du chevalier d'Éon donnent l'adresse et l'heure des lectures publiques de « Mr. Le Texier, Lisle-Street, Leicester-Fields. The Readings being precisely at Eight O'clock. »

Beaumarchais l'observe à Londres et esquisse son portrait dans une lettre datée du 12 janvier 1776 adressée au comte de Vergennes. Il donne en passant un coup de patte au comte de Guines, ce qui n'aura certainement pas déplu au ministre. La minute de la lettre dont nous citons un extrait se trouve aux archives de la famille de Beaumarchais.

« C'est une chose bien bizarre que cet hotel de France ! Autre sotise. Un nommé *Le Texier*, qui était directeur des fermes à Lyon, y ayant fait un combat d'arlequin qui le perdait, a quitté furtivement Lyon et le royaume ; emportant à la ferme et à la ville 4 à 500 m. L. en banqueroute frauduleuse. *Ce Texier* est arrivé à Londres. Il a le talent de fort bien lire les pièces de théâtre. M^r de Guines en a fait son ami, l'a mené partout, même chés le Roi et la Reine ; l'a présenté à tout le monde, lui a ouvert les plus grandes maisons d'Angleterre ; il est devenu l'ame des plaisirs et des sociétés de son Excellence. L'homme a galonné ses gens, pris un carosse et peut être un de ces jours, sur la foi de l'ambassadeur qui en a répondu, nous le verrons bravement, enlever une riche heritière ici, au grand scandale de l'Angleterre, et à la honte de la nation française. Tout cela fait pitié ; je vous assure. »

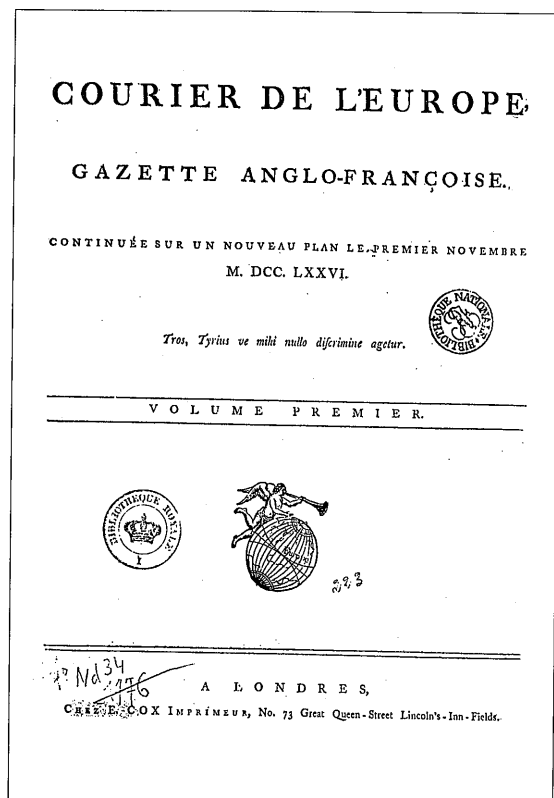
Le 17 mars 1778, le *Courier de l'Europe* (III. 176) informe ses lecteurs que « la surintendance générale de l'Opéra vient d'être donnée à Mr. *le Texier* [...] ».

2. Le départ du comte de Guines était définitif. Emmanuel Marie Louis, marquis de Noailles (1743-1822), le remplaça.

Votre très humble et tres obéissant
serviteur. :/:: Beaumarchais
Mr. le Cte de Vergennes.

Original autographe
MAE CP Angleterre, t. 518, f. 53

1. Samuel Swinton.
2. Beaumarchais pense ici probablement au rédacteur du *Courier de l'Europe*, Serres de La Tour. L'« imprudence », c'est l'article de Marly. Voir ci-dessus, pp. 40-41.



15. *Beaumarchais à Louis XVI*

[septembre 1776 ¹]

Pour Le Roi et
Mr. le Cte de Maurepas
seuls.

Sire,

Si je ne vous ai pas donné jusqu'à présent trop mauvaise opinion de ma teste et de mon zèle ; si toutes les affaires, grandes ou petites, qui m'ont été confiées par vos ministres n'ont pas échoué dans mes mains ; je supplie Votre Majesté de jeter un coup d'oeil attentif sur ce petit travail, et d'y prendre confiance ; il est entierement pour Votre service, et je n'en veux d'autre fruit pour moi, que l'honneur de l'avoir bien rempli.

Nous sommes tous d'accord que la plus grande faute qu'on put faire aujourd'hui, serait de ne pas attirer à nous tout le commerce de l'Amérique, à l'instant qu'il échappe à l'Angleterre.

En conséquence, vous avés bien voulu adopter, Sire, mon projet d'administrer aux Américains, *par la seule voie du commerce*, des secours qu'on leur eut adressés en or, par la voie des banquiers.

En préférant cette voie ; mon but a été de rendre à l'instant le commerce des Américains débiteur du notre, et de les forcer de solder tous mes envois en denrées de leur sol, sous l'espoir de nouveaux envois. Par cette seule opération, voilà les Américains secourus, la route frayée à nos vaisseaux et aux leurs, la partie liée entre les ports de la France et de l'Amérique, et l'Espagne tributaire d'un commerce dont nous aurons seuls tout le fruit.

C'est en profitant de toutes les munitions de guerre, qui depuis 1774, existaient aux excédens des magasins d'artillerie de France, c'est en mettant en pleine valeur pécuniaire des objets inutiles ou réformés, que je me suis fait un titre pour obliger l'Espagne à se mettre au pair avec la France, et que je lui demande en or aujourd'hui, outre le million de Livres qu'elle m'a déjà fourni deux millions 500 mille Livres, à quoi je porte la mise nouvelle de la France, dans le mémoire remis à Mr. l'Ambassadeur d'Espagne par Mr. le Cte. De Vergennes. 1^{er} bénéfice.

Je puise tous les draps, serges, toiles, bonnets, couvertures, bas, souliers, fils, couteaux, fer blanc &c dans nos manufactures françaises. 2^e bénéfice.

Tous les retours de ces envois se feront dans nos ports en marchandises d'Amérique. 3^e bénéfice.

Nous fournirons à l'Espagne et autres nations de l'Europe partie de ces denrées qu'on nous soldera en argent. 4^e bénéfice.

Ainsi j'ai déjà rempli une de mes promesses qui est de faire avec un million seul un commerce effectif de plus de 8 millions. 5^e bénéfice.

Cette spéculation en fait de commerce est la plus adroite et la plus vaste que l'esprit puisse embrasser. Plaise à Dieu que Vous fassiez, Sire, sur la guerre, ce que je fais sur le commerce,

et qu'on puisse armer l'Espagne contre les Anglais par le Portugal, pendant que nos ports marchands se gorgeront de marchandises américaines, dont nous inonderons l'Europe.

Cette réunion de deux aussi grandes vues mettrait bientôt la France à la 1^{re} place du monde politique. Esperons et travaillons.

Dans mon mémoire remis à l'ambassadeur, je demande, outre les 2 millions 500 m. L.; que l'Espagne m'accorde l'extraction des piastres, *sans payer d'indult au Roi*, sous le prétexte qu'il faut que cette puissance se mette, par ce sacrifice, au pair de l'avantage que la France fait à l'affaire commune, en lui abandonnant le produit du surachat à la monnaie, sur les matières d'or et d'argent.

À la vérité, je n'ai pu m'empêcher de sourire un peu lorsque j'ai su que Mr. le Contrôleur général ² me refusait le surachat; comme si je lui demandais une grâce personnelle.

Le surachat que je demande au Roi, pour faire marcher une affaire du Roi, n'est qu'une illusion, un présent de la main droite à la main gauche, un prétexte pour arracher à l'Espagne l'extraction de son or, sans lui payer un impôt de 4 pour cent au profit d'une affaire dont elle partage la dépense et dont nous recueillons seuls le fruit. Ce que Votre Majesté a l'air de me donner lui reste, et ce qui me vient d'Espagne vous reste encore.

Voilà ce qui m'a fait sourire, quand j'ai su le refus du Contrôleur général sur le surachat. Tout le secret de cette demande est, ce que les enfans appellent en jouant, *se servir de la patte du chat* ³ &c... mais je supplie Votre Majesté que ceci soit en effet un secret pour tout autre que le Roi et Mr. de Maurepas ou Mr. De Vergennes.

Cependant il faut masquer d'aussi grandes vues, des envois aussi considérables, et tout le mouvement que cela oc-

casionne autour de moi, par quelque opération ostensible et commune.

Tant que je parle à l'oreille du ministre ou que j'écris à mon maître, le secret de l'affaire est en sûreté : mais sitôt que j'agis, ne pouvant tout cacher ; il faut détourner l'inquiète attention de l'Angleterre de mon véritable objet en la portant sur une opération ostensible.

J'ai dit à Mr. le Cte de Maurepas que le voile le plus naturel était de me charger, par une lettre de lui, approuvée de Votre Majesté, de payer pour Votre service chez l'étranger.

Je payerai ou ne payerai pas pour la cour à l'étranger, cela fait peu de chose à mon affaire. Mais il importe que j'y sois ouvertement autorisé, pour masquer aux Anglais et même aux Français l'objet de tout le mouvement d'or et de papier qui se fait chez moi. Cette banque que je fais aujourd'hui tout naturellement avec l'or de la France et de l'Espagne sans autorisation, augmentera de force et de crédit par la seule illusion de cette lettre. Déjà, sur le seul soupçon que je paye pour le Roi à l'étranger, on m'a offert bien des millions.

Le commerce me paraît prendre assés bonne opinion des opérations de ma cervelle, et c'est avec l'opinion⁴, Sire, qu'on fait tout, et qu'on tire le plus grand parti des circonstances. Avec cet air de banque de cour, je me chargerai de faire passer à nos colonies tout ce qui sera nécessaire à nos troupes. Et par ces précautions, j'aveuglerai les curieux et je ferai de bonne besogne. Et c'est ce que je vous supplie Sire de vouloir bien espérer de moi, en m'aidant des moyens imaginaires que je demande à Votre Majesté.

Je viens, Sire, de penser tout haut devant Vous sur les affaires que Vous m'avez confiées, avec la respectueuse confiance que je parle à Votre Majesté seule et à Mrs. le Cte de Maurepas et de Vergennes.

Caron de Beaumarchais⁵

Original

MAE CP États-Unis, t. 14 (1780), f. 475-476

1. Cette lettre n'est pas datée mais son contenu invite à la situer vers le mois de septembre 1776.
2. Taboureau des Réaux, contrôleur général (octobre 1776-juin 1777).
3. *Se servir de la patte du chat*: « *Se servir de la patte du chat pour tirer les marrons du feu* ; Charger un aître de ce qu'il y a de difficile et de périlleux dans une affaire, pour profiter ensuite de son travail. » Féraud, *Dictionnaire critique*, s.v. *Patte*.
4. *Opinion* signifie ici *l'opinion publique*, sens admis par le *Dictionnaire de l'Académie française* à partir de son édition de 1798 seulement.
5. Seule la signature de ce document est autographe.

déployé un plus grand caractère et n'a plus intéressé par son courage & la beauté de ses défenses que le Citoyen à qui le Parlement de Paris vient enfin de rendre une justice aussi éclatante.

Imprimé

1. Le *Courier de l'Europe* ne s'est pas fait faute de parler du triomphe de Beaumarchais. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la gazette est bien informée. Serait-ce par Beaumarchais lui-même ? Il importe de se rappeler que le *Courier* était interdit en France entre le 16 juillet et le 1^{er} novembre 1776.

2. Guy Jean Baptiste Target (1733-1806). (Voir la lettre 19.)

3. Louis François de Bourbon, prince de Conti (1717-1776), joua un certain rôle politique à force de travailler avec Louis XV, qui l'engagea dans une diplomatie secrète dont il devint le chef. Il tomba cependant en disgrâce, et sa retraite en 1756 fut définitive. Il aimait la littérature, l'art et la musique et protégeait Jean Jacques Rousseau, Beaumarchais, Diderot...

4. L'avocat général Antoine Louis Séguier (1726-1792).

17. *Beaumarchais au Comte de Vergennes*

En me relisant, je me trouve emporté
par un sentiment si vif que j'invoque
votre indulgence, en écrivant à vous seul.

Paris ce 14 8^{bre} 1776.

Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur de vous recommander le contenu de la lettre cy-jointe. Nous ignorons par quel motif les préposés de Bilbao ont arrêté le vaisseau américain dont il s'agit. Il serait de la dernière conséquence qu'on apprit en Amérique que la cour de Madrid a maltraité un de leurs armateurs ¹. Alors ils se croiraient très assurés qu'ils n'ont rien à espérer de la France et de l'Espagne, propos que les Anglais y accréditent de tout leur pouvoir ; et cela seul serait capable de leur faire agréer ou trêve ou négociation ouverte, et peut-être un accommodement total avec l'Angleterre qui profitant d'une faute aussi grossière de la part de l'Espagne ne manquerait pas d'en grossir encore les conséquences et de faire un pont d'or aux Américains pour les réunir à la métropole. Le remède à ce mal est d'envoyer promptement un courrier à Madrid et d'y

recommander que, sans avoir égard au motif inique ou juste qui a pu faire arreter ce vaisseau, la cour ou le délivre, ou du moins ne donne aucune décision contraire; jusqu'à ce qu'un plein succès des Américains à New York apprenne à cette cour qu'elle peut sans risque offrir ses secours à une brave nation qui n'en aura plus besoin; ou que le malheur de leurs armes lui fasse faire de cet armateur un lache trophée à la cour d'Angleterre, comme la faible Cléopâtre offrit à César vainqueur la teste de Pompée qui s'était remis en ses mains. Passe encore de tergiverser, de les abandonner à leur propre courage et de ne pas les aider à ecraser notre seul ennemi. L'on peut croire que nous nous y préparons, et cela sauve en partie l'honneur de notre jugement. Mais arreter un brave armateur! déchirer le voile qui rendait l'intention des Espagnols au moins equivoque! En honneur, il y a de quoi perdre l'esprit de douleur ou de fureur. Pardon, Monsieur le Comte, si je cède au chagrin que cela me cause. Pauvre France! Mille ans ne te rendront pas le moment que tu perds! Et ce moment perdu tu seras la fable et la risée de tous les gens sensés qui prendront la plume en Europe pour raconter cet événement à nos enfans! Ecrivés, je vous en conjure, Monsieur le Comte, à ces cruels Espagnols! Eh! grands Dieux! S'ils ne veulent pas y servir, qu'ils n'y nuisent pas au moins. Est-ce trop exiger d'eux?

Toutes les fois que je reflechis que nous tenons dans nos mains le destin du monde, qu'il ne tient qu'à nous d'en changer tout le système, et que je vois tant de biens, de gloire, et d'avantages prêts à nous échapper, je regrette bien de n'avoir pas plus d'influence sur les résolutions du conseil des deux cours et de ne pouvoir me multiplier pour empêcher le mal d'un coté et concourir au bien de l'autre. Je connais trop

vosre patriotisme pour craindre de vous offenser en exhalant ici mes vives inquiétudes.

Je compte etre à Fontainebleau jeudi au plus tard. D'ici là, je ne dormirai point que je n'aye achevé le travail de finances que j'ai promis à M^r de Maurepas. Point de banqueroute. Elle serait infâme en pleine paix. Un meilleur ordre seul dans la perception doit donner avant peu le moyen de faire une guerre que les evenemens rendent indispensable, et que nous ne fuyons peut-être que par la frayeur de n'avoir pas de quoi la soutenir.

Agréés mon respect et mon dévouement.

Mr. le Cte de Vergennes.

Original autographe

MAE CP Angleterre, t. 518, f. 265-266

1. Il est déjà grave que l'Espagne, suivant ici l'exemple de la France, ne se rallie pas ouvertement aux Américains, mais prenne à leur égard des mesures auxquelles seuls les Anglais peuvent applaudir – c'est impardonnable et intolérable. Beaumarchais, qui a – comme il le dira ailleurs – un petit glaçon dans le coin de sa cervelle étiqueté Espagne, fait appel à sa plus belle rhétorique pour convaincre Vergennes de la nécessité d'intervenir auprès du ministère espagnol, qui fait le jeu des Anglais.

19. *Beaumarchais à Guy Jean Baptiste Target*

Paris ce 29. 9^{me} 1776

Recevés l'article ¹, des papiers anglofrançais, qui a rapport à nous deux. Je l'ai coupé dans le *Courier de l'Europe* qui nous a été envoyé de Londres, pour éviter de vous envoyer la feuille entière ; car je dois ménager votre bourse, vous qui avez économisé la mienne. Quand tout sera imprimé sur l'arrêt du 6. Vous en recevrez quelques exemplaires où vous êtes, pour vous et vos hôtes, que je salue de toute mon âme.

Etes vous content des flatteurs anglais ? En mon particulier j'ai autant à me louer des gazettes que j'ai eu à m'en plaindre cy devant. Bonjour.

Imprimé

M. P. Bouilloche, *Un Avocat au XVIII^e siècle*, Paris, 1893.

1. Voir le document 16.

20. *Beaumarchais au Comte de Vergennes*

Paris ce 8 mars 1777. Dimanche matin

Monsieur le Comte

Encore une lettre, allés vous dire ! Il ne finit point ! Eh ! comment finir, Monsieur le Comte, lorsque de nouveaux objets excitent sans cesse mon attention et ma vigilance ? Il faut bien que vous sachiez tout ! Un secrétaire particulier de Lord Germaines est arrivé ici par Le Havre, envoyé secrètement à Mrs Deane et Franklin. Il est porteur de propositions de paix ¹. La plus superbe récompense lui est promise s'il réussit à les gagner. Les offres de l'Angleterre à l'Amérique sont telles qu'un député peut les envoyer à Philadelphie avec honneur.

Le Docteur ², dans ce moment, veut éloigner de France M^r Deane. Et mon travail à moi c'est d'empêcher qu'il ne parte. La mâle fermeté de ce républicain peut seule arrêter les insinuations de toute nature dont on use envers le Docteur. Enfin il faut vous dire ce qui est trop long à vous écrire. Et c'est ce que je ferai quand vous me l'ordonnerés. La paix ou la continuation de la guerre dépendent de trop peu de chose pour

que vous puissiez refuser d'influer aussi facilement sur ce grand événement.

Et Linguët ³ ! autre objet de sollicitude ! Peut on pousser l'aigreur aussi loin ? Ce n'est pourtant pas un méchant homme. C'est un homme aigri et surtout poussé à ce qu'il fait par l'intrigue.

L'ouvrage qu'il prépare va donner du chagrin à M^r de Maurepas, à vous du déplaisir, à M^r D'Aiguillon ⁴ le coup de la mort, et une joie, un plaisir indicible à tous les en[n]emis de l'administration actuelle. Peut être est il trop tard pour remédier à cela. Peut-être est il encore possible de tout arrêter sans se compromettre. Quelque soit votre opinion là dessus ; je vous offre, j'offre à M^r De Maurepas des efforts qui peut être auront plus de poids que ceux de l'autorité. Je l'aimais ce Linguët. Son éloquence me charmait. Il paraissait faire assés de cas de la force et de l'honêteté de mon caractère. Voyés Monsieur le Comte, voyés avec M^r De Maurepas. Vous connaissez ma discrétion ; et j'en ai quelquefois ramené de plus méchants. Il est affreux que des ministres aussi gens de bien soient vilipendés par une plume aussi acérée. Il est douloureux que la France soit privée d'un homme aussi éloquent. C'est le plus vain et le plus irascible de tous les écrivains. Mais il est faible comme un enfant devant un homme qui sait son secret. Voyés. Tout ce qui est honête, je le puis. Je le dois à M^r de Maurepas et à vous. Eh ! Si vous avés quelque confiance dans mon attachement qui me rendra plus fort de moitié, parlés. Personne ne sera compromis si j'enchaîne ce tigre ; et personne ne le sera, si mon zèle et mon éloquence ont manqué leur effet. C'est ce petit coquin de La Chevre ⁵ qui a répandu des exemplaires de cette lettre. Il en est arrivé d'autres par là Hollande. Eh ! Pourquoi tout ce train ? Pour une critique littéraire ! Je suis dézolé du triomphe que je vois sur certains

visages. Voulés vous en jaser ? M^r De Maurepas veut-il m'entendre, et se concerter ? Sur tous ces objets j'attens vos ordres.

C'est un bonheur pour moi de vous donner de nouvelles preuves de mon attachement respectueux.

T.S.V.P.

Lundi matin

Hier, vous ou M^r Gérard avés vu M^r Deane. Pendant qu'il était à Versailles quelqu'un était chez moi qui m'instruisait.

Les propositions de l'Angleterre sont belles, acceptables. On a trop flatté en Amérique les peuples d'une alliance avec la France. S'ils sont trompés sur ce point désiré, si vous ne répondés pas nèt sur la question qui vous sera bientôt faite à cet égard, la paix est décidée avec l'Angleterre et sera promptement conclue. Les succès militaires ne donnent point tout ce qui manque à une grande nation. Elle fait aujourd'hui l'impossible pour se soutenir. Mais soyés sur qu'elle ne peut aller plus loin sans vous, ou sans se raccomoder ; voila ce qui m'a bien été prouvé hier. J'ai là dessus plusieurs propositions à vous faire ; à faire à M^r De Maurepas. Vous m'avés écrit sur la lecture de mon dernier memoire que je vois en noir. Soyés certain pourtant que si Philadelphie eut été prise on n'aurait pas attendu un moment de plus pour vous parler comme aux Hollandais, quitte à répondre comme eux.

Si vous avés vu le Prince de Marsan hier ⁶, il vous aura assuré que nous nous sommes rendus inexpugnables sur le plan de M^r Genée ⁷. Faites la guerre quand vous voudrés. Le Roi a 150 millions à toucher 8 jours après nous avoir adoptés.

M^r le Cte de Vergennes.

1. Lord George Germain, ministre anglais des colonies américaines. Son secrétaire: le colonel Smith.

L'attitude des Américains vis-à-vis des intentions paternelles de George III, qui proposa une paix solide et durable entre l'Angleterre et l'Amérique, n'avait pas changé depuis 1776. Le *Courier de l'Europe* publiera dans son numéro du 18 avril 1777 (1.425-26) une lettre de Franklin à l'amiral Howe. Voici un extrait de cette lettre en date du 30 juillet 1776: « J'ai fait, écrit Franklin, avec zèle tous les efforts imaginables pour que ce beau, ce superbe vase de porcelaine, l'empire britannique, ne fut pas brisé, sachant bien qu'une fois mis en pièces, les parties ne conserveroient rien de cette force, de ce prix qui existoit dans le tout, & qu'il ne falloit point espérer de les voir jamais exactement réunies. Votre Seigneurie peut se rappeler que chez son excellente soeur à Londres, des larmes de joye coulerent sur mes joues lorsque vous nous dites qu'il y avoit lieu de se flatter d'une prompte réconciliation: j'ai eu le malheur de voir cet espoir s'évanouir & de m'entendre nommer comme l'auteur d'une rupture que je cherchois si ardemment à prévenir. »

2. Franklin.

3. Simon Nicolas Henri Linguet (1736-1794), avocat, journaliste; homme colérique et bilieux, polémiste redouté pour son style mordant, ancien rédacteur du *Journal de Bruxelles*, réfugié en Angleterre, où la liberté de la presse offre à sa plume corrosive l'aubaine de s'en prendre au ministère français. Linguet est en quelque sorte le porte-parole ou, comme dit Doniol (II.400), « l'écho de ce qu'on appelait " la faction Choiseul " ». C'est en Angleterre qu'il publie dès 1777 ses *Annales politiques, civiles et littéraires du dix-huitième siècle*. Ce journal est annoncé par le *Courier de l'Europe* le 6 mai 1777, et soumis dans ce numéro ainsi que dans le suivant (le 9 mai 1777) à un examen détaillé. Le *Courier* chante la louange de son nouveau concurrent.

Vergennes écrit au marquis de Noailles, le nouvel ambassadeur de France à Londres, en date du 21 mars 1777 (MAE CP Angleterre, t. 522, f. 115) « J'ai vû le prospectus d'un journal que Linguet se propose de publier à Londres. L'entrée n'en sera pas libre ici, mais comme à quelques saillies près sur moi et sur d'autres auxquelles je suis tres indifferent pour ce qui peut me toucher, son ouvrage pourra etre interessant, je vous prie Monsieur le Marquis, de vouloir bien faire souscrire pour moi sous un

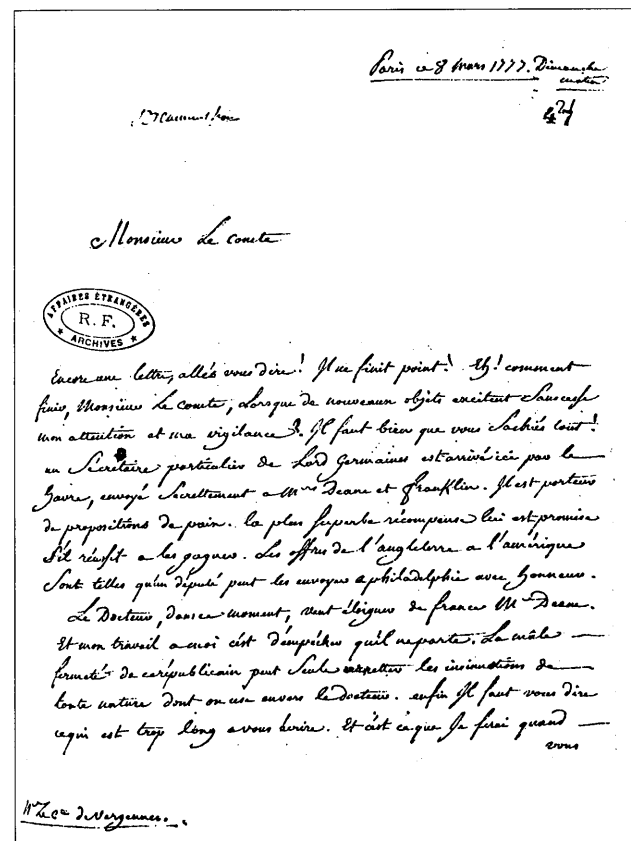
nom emprunté. La souscription est de deux guinées, dont vous ferez etat dans vos frais extraordes. Je vous serai obligé de m'envoyer cet ouvrage par vos courriers. »

4. Emmanuel Armand de Vignerot Du Plessis de Richelieu, duc d'Aiguillon (1720-1788), ministre des Affaires étrangères (1771-1774).

5. La Chèvre, contrebandier, espion, qui fait la navette entre la France et l'Angleterre.

6. Camille Louis de Lorraine, prince de Marsan (1725-1782).

7. S'agit-il de Genée de Brochot, le Procureur général?



L'homme mou qui ne fait rien, et l'homme actif qui brule de bien faire, seront ils rangés dans la mesme classe? Ce papier est etranger. On sait que j'aime la personne de M^{re} le Cte d'Estaing; il vient de me faire une politesse honorable, je saisis le moment de son triomphe pour le défendre et je le fais avec force sans qu'aucun homme honête ait droit ce me semble de s'en offenser.

Je vous prie de retrancher vous mesme ce que vous trouvés répréhensible dans l'article ou de me permettre de l'envoyer tel qu'il est, si vous le trouvés bien.

Je suis avec le plus profond respect

Monsieur le Comte

Votre tres humble et tres obéissant

Serviteur

Caron De Beaumarchais.

La louange aux belles actions et la punition aux mauvaises, est toute la force d'un bon gouvernement.

Original autographe

MAE CP Angleterre, t. 532, f. 125-126

1. Voir le document suivant.

2. Jean Louis Aubert (1731-1814), censeur royal, l'homme de paille de Vergennes, le mauvais génie du *Courier de l'Europe*. (Voir ci-dessus, p. 41.)

3. Emploi péjoratif du mot *classique*.

Beaumarchais ne pouvait souffrir « le classique abbé », qui figure dans la préface du *Mariage de Figaro*. Il l'appelle « l'abbé Bazile » et le range au nombre des « Ecumeurs littéraires ». Le piquant de l'affaire, c'est que l'abbé Aubert, chargé de la police des journaux étrangers, était en même temps rédacteur de plusieurs journaux français. Rappelons qu'il dirigeait la *Gazette de France* et qu'il avait été le rédacteur des *Petites Affiches*, ridiculisées par Diderot dans *Le Neveu de Rameau*.

35. *Courier de l'Europe*, 24 septembre 1779 (vi.193)

Beaumarchais à Serres de La Tour

Au Rédacteur du *Courier de l'Europe*¹.

Paris, ce 12 septembre 1779.

Voila plusieurs fois, Monsieur, qu'on me demande en votre nom la relation de la prise de la Grenade & du combat de notre Escadre, que j'ai reçue du capitaine en second de mon vaisseau *le Fier Rodrigue*². N'ayant point de raison de la dissimuler, quoiqu'il y en ait une imprimée plus étendue³, je la remets à votre ami. Retranchez-en ce que vous voudrez, surtout les choses qui me concernent, mais rien qui puisse amoindrir la haute opinion qu'elle donne de toute la conduite du Général Amiral d'*Estaing*, qu'on doit considérer sous trois aspects en cette occasion signalée.

1°. Comme le plus brave homme de son armée, lorsqu'après avoir bien combiné le plan de sa conquête, il donne l'assaut à cette redoute qu'on croyoit imprenable, & saute le premier dans les travaux en veste blanche & son cordon bleu dessus, pour animer ses soldats par un si fier exemple.

2.º Comme le plus vigilant homme de mer, lorsque, quittant la Grenade à l'instant qu'il vient de la conquérir, il saute à son bord, fait appareiller sa flotte, bat son nouvel adversaire, met en fuite vingt-un vaisseaux Anglois, après en avoir désarmé sept avec 15 vaisseaux François, les seuls de son Escadre qui eussent pu se former en ligne sous le vent & à la vue de l'ennemi.

3.º C'est comme le plus humain & le plus généreux des Chefs qu'il faut l'envisager, lorsqu'après la victoire on le voit passer de vaisseau en vaisseau, s'assurer de l'état de chacun, féliciter les hommes sains, consoler les blessés, & souffler dans tous les coeurs la flamme & le desir de retourner au combat sous un tel Général.

Si je joins à ce détail la lettre dont M. le Comte d'*Estaing* m'a honoré, c'est que rien ne donne autant l'idée d'une ame maîtresse d'elle-même & noblement délicate, que de voir ce Général, au moment ennivrant de ses victoires, réfléchir qu'une lettre de sa main me seroit infiniment agréable, & m'écrire que mon plus fort vaisseau ayant eu l'honneur de combattre & le bonheur de se signaler en ligne avec l'Escadre victorieuse de Sa Majesté, il regrette mon brave Capitaine tué dans ce combat, & s'occupe de mettre sous les yeux du Ministre l'état des graces, dont il croit que les Officiers restans sont susceptibles.

Enfin si l'on se rappelle que M. le Comte d'*Estaing*, pendant une campagne de deux années les plus laborieuses, n'a pas découché de son bord, a maintenu par des soins continuels, par la plus grande discipline & l'extrême propreté, toute son Escadre en bon état; ce qui suppose un mérite, une vertu de tous les instants de la vie; si l'on se rappelle qu'il a contenu & comme enchaîné l'ennemi tant qu'il s'est trouvé le plus foible, & l'a battu sans perdre sa conquête à l'instant qu'il

a pu voler à ce double triomphe; sur-tout si l'on calcule qu'il est parti le 30 juin de la Martinique; que le 2 juillet il étoit à la Grenade, que le 4 l'Isle appartenait à France, & que le 6 la flotte Angloise étoit en fuite & battue, on sera en état d'apprécier dignement ce Général François, à qui les ennemis mêmes du Roi & de l'Etat sont forcés de rendre aujourd'hui l'honorable justice qui lui est due à tant de titres.

J'ai l'honneur d'être &c.

Monsieur,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur.

Signé, CARON DE BEAUMARCHAIS

P.S. Je vous envoie aussi l'extrait d'une lettre de M. le Comte de *Brugnon*, Chef d'Escadre, & qui très-malade, s'est fait porter dans un fauteuil sur le pont de son vaisseau *le Tonnant*, pendant le combat. Elle est attendrissante, & fixe bien l'opinion qu'on doit avoir de la victoire de notre Escadre.

LETTRE de M. le Cte d'*ESTAING* à M. DE BEAUMARCHAIS, à bord du Languedoc, en rade de St. George, Isle de la Grenade, le 12 juillet 1779.

Je n'ai Monsieur, que le temps de vous écrire que votre vaisseau le *Fier Rodrigue* (vaisseau de 60 canons, de 500 hommes d'équipage) a très-bien tenu son poste en ligne & a contribué au succès des armes du Roi. Vous me pardonnerez d'autant plus de l'avoir si dignement employé, que vos intérêts n'en souffriront pas, soyez-en certain: le brave M. de *Montaut* (Capitaine du *Fier Rodrigue*, excellent homme de mer) a malheureusement été tué. J'adresserai incessamment l'état

des graces au Ministre ; j'espère que vous m'aidez à obtenir celles que votre marine a très-justement méritées.

J'ai l'honneur d'être, avec tous les sentiments que vous savez si bien inspirer.

(signé) D'ESTAING.

Imprimé

1. La minute olographe de cette lettre est parvenue jusqu'à nous ; elle se trouve aux archives de la famille de Beaumarchais. L'épistolier ne s'y surveille pas autant que dans la version imprimée dans le *Courier*. Il y a donc lieu de reproduire en note les endroits où il a voulu suivre à bride abattue le vol de son premier élan.

2. L'ancien navire d'escadre *L'Hippopotame*, acheté en 1777 par Beaumarchais. *Le Fier Rodrigue* convoyait dix autres navires de commerce de Beaumarchais, quand, à la hauteur de l'île de la Grenade, il rencontra l'escadre française commandée par le comte d'Estaing. Celui-ci ordonna au *Fier Rodrigue* d'entrer dans sa ligne de bataille. Si la victoire remportée réjouit le patriote Beaumarchais, elle est ruineuse pour le commerçant.

3. Dans la minute, on lit le passage suivant biffé dans cette première ébauche, déjà : « Et les gens légers de mon pays s'étonnent qu'un pareil homme ait des ennemis. Ils sont surpris qu'un homme honoré du choix de Sa Majesté, et de la confiance du ministère, qu'un amiral, qui... on est surpris dis-je, qu'un pareil homme ait des ennemis. Je le serois bien plus qu'il n'en eût point ; on est étonné qu'il boive le calice amer de la célébrité, je ne croirois pas qu'il mérite la sienne, moi qui connois les hommes, si je l'y voyois arriver sans cette amertume. On ne s'acharne pas ainsi contre les gens médiocres on les laisse en paix végéter. Et cette indifférence dédaigneuse de la méchanceté m'a toujours paru le plus sûr thermomètre de l'infériorité d'un homme en place... »

Beaumarchais prend la température de la société contemporaine. Plus que tout autre, peut-être, il a ce don. *Le Mariage de Figaro* en est la preuve éclatante. Manière infaillible de se faire des ennemis. Ici il n'a certainement pas voulu courir ce risque. Aussi a-t-il fait disparaître ce passage, apparemment jugé trop risqué.

36. *Beaumarchais à Lord Shelburne*

Paris 31. 8^{bre}. 1779.

Mylord

Les choses obligeantes dont votre excellence m'a honoré dans sa dernière lettre, et les offres généreuses qui les accompagnaient de concourir à la publicité des Œuvres complètes de notre grand Voltaire, m'enhardissent à vous prier, Mylord, de vouloir bien accueillir et entendre M. Letellier porteur de cette lettre, et chargé par toute notre société de l'exécution typographique de cette entreprise littéraire. Il aura l'honneur de vous expliquer à cet égard ce qu'il serait trop long de coucher par écrit. Nous prenons la liberté de mettre et sa personne et notre ouvrage, sous votre protection en Angleterre.

Aussitôt qu'une reconciliation sincere entre les deux couronnes (ce que je desire plus qu'aucun Français) m'aura rendu la route de Londres aussi facile, qu'elle m'a toujours été agréable, mon premier devoir, en arrivant chez une nation que j'honore aime et respecte sera de vous aller assurer de la très respectueuse reconnaissance avec laquelle

Je suis

De Votre Excellence Mylord

Le très humble et très
obeissant serviteur./.

://: Caron De Beaumarchais

On dit icy que M. Gibbon ¹ est l'auteur du Mémoire justificatif de la Cour de St. James. J'ai de la peine à le croire. Ce Memoire m'a semblé tortillé, diffus. Je voudrais qu'en affaire aussi grave, on marchât plus simplement. Il me semble que l'éloquence des orateurs nationaux, n'a pas besoin pour intéresser, de tout ce guirlandage de la réthorique du college, et je ne puis m'empêcher de sourire à la vue d'un écrivain qui, prenant l'Europe éclairée pour juge; s'ûe et se tourmente à sophistiquer sur des faits que le moindre lecteur connaît aussi bien que luy. C'est le défaut de presque tous les faiseurs de manifestes.

Gloria in excelsis deo. Et in terra pax hominibus
bonae voluntatis./.

S.E. Mylord Shelburne

Original autographe

Institut et Musée Voltaire D. O. corr.

1. Edward Gibbon, le célèbre historien anglais, auteur du *Mémoire justificatif pour servir de réponse à l'Exposé de la Cour de France* (1779). Beaumarchais rédigea une réponse à Gibbon. Dans le feu de l'action, il commit une erreur. Il colporta, sans le vérifier, un bruit public qui voulait que, dans le traité de 1763 entre la France et l'Angleterre, il se trouvât une clause secrète, par laquelle l'Angleterre fixait le nombre des vaisseaux qu'elle permettait à la France d'armer. Le duc de Choiseul, ennemi du comte de Vergennes, faisait partie de ceux qui portèrent plainte aux ministres au sujet des *Observations sur le Mémoire justificatif de la Cour de Londres* par Beaumarchais. Son texte fut supprimé. Voir sur cette affaire Proschwitz I, pp. 93-99.

37. *Beaumarchais à Georges François Mareschal,
Marquis de Bièvre*

M^r Le Mis. de Bievre ¹ à Paris ce 15 fevr. [1780]
Rome

J'ai reçu, M. le Mis., la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en datte du 28 janvier dernier; et je me fais un vrai plaisir d'y répondre. – M. Panckoucke nous fait part en effet du desir que Miladi Walpoole, Miladi Princesse Cowper, et Made la Comtesse d'Albany ² vous ont temoigné de souscrire pour l'edition non seulement des lettres mais des œuvres complètes de M. de Voltaire. J'en fis prendre note au bureau de la Société, qui n'a pas manqué de faire prévenir ces dames par notre correspondant de Florence que nous étions à la veille de distribuer les prospectus ³ et que nous avions le plus grand empressement de leur en faire passer aussi tot qu'ils seraient imprimés; nous esperons les avoir sous peu de jours. – La Société dont je suis le correspondant général n'est composée que d'amis, de disciples et admirateurs de M. de Voltaire. Notre intention est d'élever à sa memoire le plus beau monument litteraire et typographique de ce siècle: cent

l'Europe, soit en deux ou en trois reprises, sans intervalle. Cette annonce nous est essentielle, et combattra l'opinion d'un certain public, ennemi de Voltaire et des beaux arts, et qui va disant partout que les œuvres, ou paraîtront mutilées ou ne paraîtront pas. Nous avons l'honneur. &c.

S. C. de B.

Copie

BHVP I, f. 258-259

43. *Beaumarchais à Le Tellier*

Paris ce 21 mai 1781

Je recois, Monsieur, une lettre fort longue et fort étrange d'un homme qui prétend me connaître et que je ne me souviens pas d'avoir jamais vu. Je vous l'envoie pour que vous démêliés quel intérêt peut me faire parvenir de tels avis. Sans entrer dans aucun détail, je juge au moins qu'il y a un grand mécontentement autour de vous, et c'est assurément un grand mal ; c'est tout ce que j'y vois. Un peu plus de liant dans la conduite, moins de roideur dans l'exercice des droits rigoureux, préviennent souvent des traces qui deviennent ensuite des affaires sérieuses.

Ces gens de Kell me paraissent bien enflammés contre vous. Il n'en faut pas plus quelquefois pour traverser la meilleure entreprise. Je crois que vous avez toujours rigoureusement raison : mais de l'optique où je vous regarde, il me semble que la roideur de vos argumens, et la fierté de votre maintien, éloignent souvent de vous ceux qu'un peu plus de douceur vous conserverait. Et quelque opinion que j'aye de votre zèle et de vos talens, comme vous ne pouvez tout faire, l'art de vous

conserver des adjoints, ou des inférieurs pour aider à la besogne, me paroît souvent vous manquer.

Figurés vous que je n'ai pas reçu une seule lettre depuis que vous vous mêlés *du Voltaire*, qui ne m'apporte un reproche de vous: soit qu'elle vienne de Paris, ou de Londres, ou des Deux Ponts, ou de Kell. Enfin de tel endroit que ce soit, je suis perpétuellement attaqué. Il est impossible de n'en pas conclure qu'avec la meilleure intention du monde, vous vous isolés par je ne sais quoi de dédaigneux qui offense les hommes ordinaires, lesquels jugent toujours de l'homme par l'écorce. Si vous me dites après que ce n'est pas votre faute d'être aussi mal entouré, je vous répondrai que la masse du peuple et des ouvriers est la même partout; que partout on fait des établissemens avec des instrumens qui ne valent pas mieux que ceux que vous employés;

Et qu'en général tous les reproches qu'on fait de vous ont pour principe un air de supériorité dédaigneuse qui déso-blige tout le monde.

Cette inflexible hauteur est ce qui vient de perdre M^r Neker. Un homme a beau avoir les plus grands talens; dès qu'il vend sa supériorité trop cher à ceux qui lui sont subordonnés, il s'en fait autant d'ennemis. Après cela tout va au diable, sans qu'il y ait de la faute de personne.

Vous sentés bien que je ne fais pas grand cas de la lettre que je vous envoie et qui sent la lâche délation à pleine bouche: mais aussi je ne puis m'empêcher de réfléchir que de toute part on m'en écrit plus ou moins, sur ce ton: d'où je conclus qu'il vous manque l'art si nécessaire de concilier les esprits, sans lequel on ne fait rien nulle part.

M^r Neker a donné samedi sa démission qui a été acceptée. C'est M^r Joli de Fleuri ¹ qui lui succède ².

Je joins à ceci un paquet de M^r votre frere postérieur à ma dernière lettre.

Eclaircissés moi je vous prie d'où nait cet affreux tracas de Kell pour lequel on vient m'implorer jusqu'en mon cabinet.

Je vous salue.

Mr. Le Tellier.

Original autographe
Institut et Musée Voltaire
Archives Beaumarchais III, f. 61

1. Jean François Joly de Fleury de la Valette (1718-1802), directeur général des Finances (1781-1783).

2. Cette lettre comme tant d'autres montre que Beaumarchais est un fin psychologue.

44. *Beaumarchais au Baron de Grimm*

27 may 1782

Monsieur le Baron

C'est bien la moindre chose que vous receviés mes premiers remerciemens puisque c'est à vous que je dois la reception pleine de bienveillance dont les altesses impériales ont daigné honorer ma grave personne et mon fol ouvrage.

Hier encore à ma lecture, ne voyois je pas du coin de l'oeil que vous aviés la bonté de donner à des choses assés communes l'importance de votre aprobation, qui eut suffi pour entrainer celle du couple auguste.

Mais tout n'est pas fini; je serais peiné que mon hom[m]age particulier ne fut pas suivi d'une représentation théatrale. Tant que ma pièce n'est pas jouée je ne la crois pas achevée, les répétitions et la 1^{re} représentation amènent toujours des changemens assés interessans pour qu'on doive les regarder comme le véritable cachet ¹ de la perfection dont l'ouvrage est susceptible. Or vous comprenés que je ne dois envoyer à la Souveraine protectrisse des arts ² qu'une pièce

parvenue au degré de bonté que la coupelle théatrale peut seule lui donner.

Samedi dernier j'eus l'honneur d'entretenir M^r le Cte de Vergennes de la nécessité de faire représenter le Mariage de Figaro devant M^r le Cte du Nord avant que d'en envoyer le manuscrit à l'Impératrice qui me l'avait fort demandée. Il me répondit qu'avant tout je devais m'assurer si la piece à la lecture ferait plaisir à leurs altesses. Je répliquai, M, qu'elle m'avait paru vous en faire assés, pour vous persuader qu'elle pourroit procurer à leurs altesses une soirée amusante. Permettés que je vous rende ici les propres mots de sa reponse. « Il y a peu d'hommes dont je fasse autant de cas que de M^r le Baron de Grimm et son opinion sur votre ouvrage achèvera de fixer la mienne. Personne ne m'a encore rien dit à cet egard qui me rassure mais si M. le B. de Grimm m'en parle, et pour peu que leurs altesses me fassent témoigner le plus léger desir de voir jouer la piece j'en parlerai sur le champ au Roi; et je ne prévois aucune difficulté pour un ouvrage qui a passé à la censure. »

D'après cela Monsieur tous mes succès sont entre vos mains et j'aime à les y voir. Mais quelque obligation que je pusse vous avoir elle ne saurait augmenter la vivacité des sentimens respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Monsieur le Baron

Minute olographe
AFB

1. L'emploi figuré de *cachet* est une nouveauté de l'époque. Féraud écrit en 1787: « CACHET n'était guère employé au figuré: on se servait du mot *sceau* à la place. Depuis peu de temps ce mot est à la mode. [...] *Cachet*, au figuré, est encôre une nouveauté. C'est à l'usage à y mettre son *cachet*. »

2. Catherine II.

Monsieur

[juin 1782]

Je me suis présenté hier chez M^r le garde des sceaux que vous m'avies promis de prévenir. Il a refusé de me recevoir. Je vous demande pardon de revenir encore sur un objet frivole : mais M^r le Prince Youssouloff 1^{er} chambellan du grand duc sort de chez moi. Il m'a renouvelé la demande de mon manuscrit pour que M^r le Cte du Nord le porte à l'Impératrice. Il m'est impossible de l'envoyer sans que la pièce ait été jouée ; car une comédie n'est vraiment achevée qu'après la 1^{re} représentation. Depuis que la pièce a été censurée j'y ai fait de grands changemens.

Elle a eu le bonheur de plaire au couple auguste de nos illustres voyageurs. Depuis je l'ai fait passer à une coupelle plus austère encore ; car j'ai fait une lecture chez M^{de} la Maréchale de Richelieu ¹ devant des évêques et archevêques qui après s'en être infiniment amusés m'ont fait l'honneur d'assurer qu'ils publieraient qu'il n'y avait pas un mot dont les bonnes moeurs pussent être blessées.

M^r le garde des sceaux me fermant la porte Monsieur je ne puis m'adresser qu'à vous qui êtes à la tête de la police des spectacles.

M^r le Grand Duc et M^{de} la G^{de} Duchesse montrent un désir si public de voir représenter l'ouvrage ; ils l'ont dit à tant de monde, qu'il n'y a plus moyen de faire semblant de l'ignorer.

Ce refus peut finir par avoir quelque chose de très désobligeant. Et quant à moi, cela ressemble si fort à une persécution personnelle, que je vous supplie de vouloir bien me dire enfin le mot de l'enigme, si vous le savez. J'ose croire qu'aucun citoyen n'a mérité moins que moi d'éprouver ce traitement.

Les comédiens à qui on a fait demander l'ouvrage, à qui le public, dont la plus saine partie le connaît, fait de vives instances pour le jouer, m'ont écrit que le tour de la pièce est venu et me la demandent avec empressement.

Je vous prie en grâce Monsieur en votre qualité de magistrat, de m'indiquer ce que je dois répondre à M^r le Grand Duc qui sait fort bien que ma pièce n'est pas immorale ², à son auguste mère ³ qui la veut avoir très promptement. Je joins ici la lettre en original de son grand chambellan que vous voudrez bien me rendre. Si le premier censeur ⁴ ne suffit pas Monsieur ayés la bonté de m'en nommer un second un 3^e. Le Barbier de Séville en eut quatre de suite ; car tout est bizarre dans ce qui m'arrive. Mais observés je vous prie que M^r le garde des sceaux repart ce soir pour la campagne, et que si vous n'avez pas sa permission aujourd'hui, il y aura huit jours au moins encore de perdu, et que M^r le Gd Duc n'en a que quinze à rester ici. J'ai dit à son chambellan que j'allais vous en écrire de nouveau. Je le fais.

J'aurai l'honneur de vous aller renouveler demain l'assurance du respectueux attachement avec lequel je suis

Monsieur

Votre

1. Jeanne Catherine Josèphe de Lavaulx de Sommerecourt, duchesse de Richelieu (1738-1816), femme de Louis François Armand Vignerot Du Plessis, maréchal duc de Richelieu (1696-1788).

2. *Immoral*, le mot de ralliement des critiques de la pièce. Voir ci-dessous, lettre 51, n. 1.

3. Catherine II.

4. Coqueley de Chaussepierre est le premier censeur à avoir été chargé d'examiner de près *Le Mariage de Figaro*. Son rapport, délivré à la fin de 1781, avait été très favorable. Il n'exigea que fort peu de modifications et qui étaient sans importance. C'est avec le second censeur, Jean Baptiste Suard, que tout se gâte. Sa censure n'est rien moins que favorable. Elle date du mois de juillet 1782. On n'a probablement pas tort de croire que le censeur se soit laissé entraîner par son animosité personnelle contre Beaumarchais.

46. *Beaumarchais au Comte de Vergennes*

Paris ce 6 J^{er}. 1783.

Monsieur le Comte

J'ai reçu la confirmation personnelle de toutes mes pertes par la lettre de mon supercargue que je joins ici.

Vendue et trop bien désignée par un perfide capitaine neutre, ma flotille était attendue, et la différence entre sa force réelle et son apparence avait fait espérer à Mr. Luttrell¹, beau frère du Duc de Cumberland, qu'il n'en échapperait aucun. *Le Médiateur* avait 44 canons de 18 et de 12, et surtout 10 obuziers, ou caronades de 18, qui vomissaient une mitraille infernale.

Ne me refusés pas je vous prie de mettre sous les yeux du Roi un court mémoire que j'aurai l'honneur de vous présenter mercredi ou jeudi. La justice que je demande à Sa Majesté est rigoureusement exacte. Elle peut m'être rendue sans déboursier actuellement un écu. Vous m'aurés sauvé de ma ruine car la perte réelle n'est pas la moitié du mal; c'est sa publicité qui fait cheoir le crédit; et je ne me soutiens avec honneur que par ce crédit à qui le Courier de l'Europe² vient

de porter un coup mortel en mettant au grand jour ce que j'aurais enterré dans ma poitrine suffoquée.

Depuis la funeste campagne de la Grénade et Savannah qui m'a coûté plus de 4 millions, j'ai souffert en silence.

Mais après ces nouvelles pertes, un soulagement quelconque est devenu indispensable. Ce n'est pas une grâce, ou des avances que je sollicite; mais un léger a-compte sur une dette légitime, et sans qu'il sorte un écu du Trésor royal je puis être encore une fois sur mes pieds.

Vous voudrés bien me remettre la lettre de Plimouth³, le jour où, vous présentant ma supplique au Roi, je vous renouvellerai l'assurance du très respectueux dévouement avec lequel je suis

Monsieur le Comte

Votre très humble et très obéissant

serviteur: //: Caron De Beaumarchais

J'ai déjà consolé la famille Dudon, en leur mandant la bonté avec laquelle vous avés consenti à leur envoyer un congé qui leur est si nécessaire.

M^r le Cte de Vergennes.

Original autographe

MAE CP Angleterre, t. 540, f. 80-81

1. C'est James Luttrell (1751?-1788), officier de la marine anglaise, commandant du *Mediator* depuis mars 1782, qui s'est emparé de deux des navires de Beaumarchais. Sa sœur Anne était, comme l'indique l'épistolier, l'épouse du duc de Cumberland.

2. Dans une lettre très détaillée, publiée par le *Courier de l'Europe*, le 27 décembre 1782 (xii. 412-14), Luttrell rend compte de la bataille navale dont il était sorti victorieux le 12 décembre et qui eut pour résultat que Beaumarchais perdit deux de ses vaisseaux, *L'Alexandre* et *La Ménagère*.

3. La lettre de James Luttrell est datée de Plymouth, le 19 décembre 1782.

47. *Beaumarchais au Comte de Vergennes*

Ce 24 mars 1783

Monsieur le Comte

J'ai l'honneur de vous adresser le court mémorial que j'ai remis hier à M^r Joli de Fleuri¹.

Je ne suis pressant, que parce que je suis mourant. Ma patience respectueuse de 6 années à peu près, vous prouve que c'est à la dernière extrémité que je demande justice au Roi, comme un autre demanderait une grâce.

Je suis avec la plus respectueuse confiance

Monsieur le Comte

Votre très humble et très obéissant

Serviteur: //: Caron De Beaumarchais

S.E. M^r le Cte de Vergennes

Original autographe

AN G1 56

1. Beaumarchais avait écrit au comte de Vergennes le 15 mars 1783 (Proschwitz II, p. 742): « Je vais périr, si M^r De Fleuri n'arrête pas promptement ».

ment avec vous, de me jeter l'acompte que je demande, comme on jette un cable à celui que le courant emporte.

Il m'a promis de vous en parler, ainsi qu'au Roi. J'ai toujours bien servi l'Etat, je le servirai encore, sans récompense, je n'en veux aucune. Mais, au nom de Dieu, du Roi, de la compassion, de la justice, empêchez moi de périr [...]. »

48. *Beaumarchais à Prévile*

Paris ce 30 avril 1783

Ce qui m'afflige le plus dans votre lettre, mon ami, c'est le ton chagrin qui y règne. Je crains que vous ne soyez trop affecté d'une légère indisposition ¹.

Quant à la censure de la Folle Journée, il y a longtemps qu'elle est faite; et les obstacles sont de pure intrigue. Ce qui se passa aujourd'hui est propre à les lever.

A l'égard des rôles; vous savés, mon ami, qu'il est bien dur d'être toujours forcé de dire: nous prendrons ce que nous aurons pour les jouer, et nous ne choisirons pas.

C'est à peu près où j'en suis réduit pour plusieurs rôles de ma pièce. En tout, je consulte, je hésite, et puis je me laisse faire. Ce qu'il y a de plus pressé aujourd'hui c'est de sauter promptement la représentation pour la feste projetée. Il est affreux pour moi que vous ne donniez pas en public la bonne tradition de ce rôle ² du Mariage et peut être y mettriez vous plus de courage si vous receviez de moi la certitude de la jouer au théâtre mais encore sur ce point je me laisse faire, et nous espérons.

Je n'ai pas le choix des moyens pour la représentation bourgeoise. Ou faites un effort pour obliger de grands personnages qui vous en sauront gré; ou dans le cas d'une impossibilité absolue, daignez honorer notre Dazincourt de vos conseils, pour cette fois seulement, et sans nous oter l'espoir de vous voir mettre au théâtre français un rôle qui n'a été fait que pour vous.

Je vous salue, vous honore, et vous aime.

:://:: Beaumarchais

Mr Prévile

À Monsieur/Monsieur Prévile, Pensionnaire/du Roi./A
Paris

Original autographe

BN, Mss Rothschild I, f. 19, n.a.fr. 14898

1. Dans *Le Barbier de Séville*, Prévile [Pierre Louis Dubus (1721-1799)] créa le rôle de Figaro le 23 février 1775 avec un succès prodigieux.

2. Joseph Jean Baptiste Alboy, dit Dazincourt, tiendra le rôle de Figaro en 1784 et Prévile, âgé de 63 ans, créera Brid'oison dans la même pièce.

49. *Beaumarchais à Le Noir*

[17 janvier 1784]

M.

J'ay l'honneur de vous adresser les deux manuscrits du Mariage de Figaro, la censure approbative de M. *Desfontaines*¹; et ma lettre apologetique à M. le Baron de Breteuil².

Je vous supplie de vouloir bien la lire vous même avant de la luy remettre.

Je vous supplie aussi de vouloir bien luy presenter aussi les deux censures de M. *Coqueley* & de M. *Gaillard*³. L'une est juridique co^e celle de M. *Desfontaines* l'autre extrajudiciaire comme celle de M. Guidy⁴. De 4. Censures 3. me sont favorables et je les ai payées de tant d'ennuy qu'il serait injuste de me priver de leur benefice⁵.

Je demande la grace à M. le Baron de Breteuil que mon manuscrit ne sorte pas de sa maison. Je luy demande une audience très prochaine à ce sujet. Et vous Mr. qui ne m'avez personnellement montré que de la bonté, toute rigueur venant d'ailleurs je vous supplie d'attester au ministre que tout mon exposé est d'une exactitude scrupuleuse.

J'aurai l'hr. d'envoyer lundy matin de bonheure prendre votre réponse et les ordres du ministre. Et je suis avec la plus respectueuse reconnaissance

M.

Votre &c

Copie

AFB

1. François Desfontaines-Deshayes (1735-1825), un des censeurs de la pièce de Beaumarchais, fait la remarque suivante à propos de ce passage (AFB) : « Le monologue du cinquième acte est l'endroit le plus critique de son rôle [de Figaro], et je n'y ai remarqué que deux passages sur lesquels je ne prononcerai point. Le premier regarde les *loteries*, et ce trait doit être jugé par le gouvernement. Le second porte sur le mot *rien... rien*. Je vois clairement ce que M^r de Beaumarchais a voulu dire, mais personne ne peut répondre que la *Sorbone* ne lui supposera pas une idée de matérialisme.

Je n'assurerai pas non plus que l'on fera grace aux couleurs dont *Figaro* se sert pour peindre la *politique*, et cependant je n'imagine pas que la censure puisse condamner cette tirade. Elle est dans la bouche d'un valet, et l'auteur détruit son raisonnement, en lui faisant répondre par son maître, qu'il ne *définît que l'intrigue*. »

2. Voir la lettre suivante.

3. Le spirituel Coqueley de Chaussepierre, le premier à être chargé d'examiner de près la pièce, avait été très favorable dans son rapport, qui date de la fin de 1781. Gabriel Henri Gaillard, de l'Académie française depuis 1771, le troisième censeur, l'est également : « La pièce, écrit-il, est d'une très grande gaîté ; mais quand les gaîtés, quoiqu'aprochant de ce qu'on nomme gaudrioles, ne vont pas jusqu'à l'indécence, elles font plaisir sans faire du mal : les gens gaïs ne sont pas dangereux ; et les troubles des états, les conspirations, les assassinats et toutes les horreurs que l'histoire de tous les tems apprend, ont été conçues, combinées et exécutées par des gens réservés tristes et sournois. La pièce d'ailleurs est intitulée : *la folle journée* ; et Figaro le héros de cette pièce est connu par la pièce du *Barbier de Séville* dont elle est la suite, pour un de ces intrigans du bas peuple dont l'exemple ne peut être dangereux pour aucun homme du monde. D'ailleurs je crois qu'en s'élevant, par la crainte du danger contre certaines

choses peu importantes, on leur donne une valeur qu'elles n'avaient point ; et l'on inspire aux sots ou aux méchants une crainte et un avis d'un danger qui n'a point de réalité. » Nous citons ce texte d'après un document non autographe ni daté que présente Beaumarchais en ces mots : « Copie de la censure du *Mariage de Figaro* remise à M^r Le Noir par le censeur », AFB.

4. Le rapport de Guidi avait aussi été positif.

5. En réalité, cinq censeurs s'étaient prononcés sur la comédie ; Coqueley, Suard, Gaillard, Guidi et Desfontaines. Un seul, l'académicien Jean Baptiste Suard, bien vu en haut lieu, avait été négatif, pour ne pas dire hostile (voir lettre 45, n. 4). Le sixième, Bret, suivra l'opinion de la majorité.

50. *Beaumarchais au Baron de Breteuil*

du Samedi 17 J^r. 1784.

Monsieur le Baron

Si vous n'étiez pas juge suprême ¹, comme Ministre de Paris, des objets qui composent la décence théâtrale, vous seriez encore, en votre qualité d'homme plein de lumières et de goût, le 1^{er}. censeur que j'aurais désiré d'obtenir, pour la comédie du Mariage de Figaro, que M^r Le Noir veut bien vous présenter en mon nom.

Avant que de lire *les quatre censures* que la pièce a déjà subies, que je prie M. Le Noir de mettre sous vos yeux, et dont trois la reclament pour le théâtre; je vous supplie de pèzer les respectueuses observations que j'ay l'honneur de vous soumettre icy.

Mon amour pour le théâtre français, m'a longtems fait chercher les causes de la langueur où nous le voyons s'endormir; d'une part j'ai vû la surcharge d'un seul theatre qui l'empêche d'accomplir la moitié de son répertoire annuel; de l'autre, les entraves de fer dont on garottait le génie. Un second théâtre français est le remède au premier mal. (Toute

la littérature demande ce théâtre) et j'espérais qu'un jour le coup d'oeil éclairé d'un ministre ami des arts, sur les productions théâtrales réparerait le second mal et rendrait au génie rebuté l'émulation qu'il n'avait plus et qui le faisait fuir un genre de conception qui n'enfantait pour lui que des coulèvres. Ce jour est peut être arrivé.

À force de nous donner pour délicats, fins connaisseurs, et d'affecter comme je l'ai dit l'hypocrisie de la décence auprès du relâchement des moeurs, nous devenons des êtres nuls, *des bégueules rassasiées*, qui ne savent plus, ni ce qu'elles veulent, ni ce qu'elles doivent aimer. Les mots *bon ton*, *bonne compagnie*, ajustés à son niveau par chaque insipide cotterie et dont la latitude est si grande qu'on ne sait où ils commencent et finissent, ont détruit la franche et vraie gaîté, qui distinguait de tout autre le comique de notre nation. Le pédantesque abus de ces autres mots *décence* et *bonnes moeurs* qui donnent un air si important si digne si supérieur à nos juges de comédie, lorsqu'ils les prononcent aux foyers en pétrissant dédaigneusement le tabac de leurs boîtes, qu'ils seraient désolés de n'avoir pas à les prononcer sur toutes les pièces; ont porté le dernier coup à la vigueur de l'intrigue dramatique, sans laquelle pourtant il n'y a que de l'esprit à la glace, et des comédies de 4. jours.

Enfin pour dernier mal tous les états de la société sont parvenus à se soustraire à la censure dramatique. On ne pourrait offrir au théâtre, *les Plaideurs* de Racine, sans entendre aujourd'hui, depuis les Bridoisons jusqu'aux gens les plus éclairés, tout ce qui porte une robe, s'écrier qu'il n'y a plus ni décence ni respect pour les loix et les magistrats. On ne ferait point *le Turcaret* de Le Sage, sans avoir sur les bras le corps entier de la finance; offrirait on les Marquis et les facheux de *Moliere* sans révolter la haute moyenne et basse noblesse? *Les Femmes*

savantes irriteraient tous nos bureaux d'esprit mais quel savant mecanicien pourra calculer et nous dire la force du levier qu'il faudrait pour elever jusqu'au théâtre le *Tartufe* de Moliere.

Aussi, l'auteur qui se compromet avec le public, *pour l'amuser et pour l'instruire*, au lieu d'intriguer à son choix son ouvrage, est il obligé de tourniller dans des incidents impossibles, de persiffler au lieu de rire, et de prendre ses modèles hors de la société, crainte de se trouver mille ennemis dont il ne connaissait aucun, en composant son drame.

J'ay donc réfléchi que, si quelqu'homme courageux ne secouait pas toute cette poussiere, bientôt l'ennuy des pièces françaises jetterait tout le monde à l'opera comique et même aux boulevards, à ce ramas infecte de tréteaux élevés à notre honte; où, par un singulier contraste, la décente liberté, bannie du théâtre français, se change en une licence effrénée où la jeunesse va se nourrir d'inepties grossieres et perdre avec ses moeurs le gout de la décence et des chef d'œuvres de nos maitres. J'ai tenté d'être cet homme; et si je n'ai pas mis plus de talent à mes ouvrages; au moins mon intention s'est elle manifestée dans tous. J'ay pensé. Je pense encore, qu'on n'obtient ni grand pathétique, ni vraie moralité, ni bon comique au théâtre, sans des situations fortes qui naissent toujours de quelque disconvenance sociale dans le sujet qu'on traite; la tragédie bien plus hardie ose employer les crimes atroces; les conspirations, les usurpations du trône, le meurtre, l'empoisonnement l'inceste comme dans *Oedipe* et *Phèdre* le fratricide dans *Vendome*: le parricide dans *Mahomet*: le régicide dans *Machbeth* &c. &c. La comédie, moins audacieuse ne se permet que les disconvenances, parce que ses tableaux sont tirés de nos moeurs. Mais comment frapper sur l'avarice à moins de mettre en action un méprisable avare? Démasquer l'hypocri-

sie sans montrer comme Orgon dans le *Tartuffe*, un lache hypocrite *épousant sa fille et convoitant sa femme*? Un homme à bonne fortune sans le faire parcourir un cercle entier de femmes galantes? un joueur effréné, sans l'envelopper de fripons, s'il ne l'est pas déjà luy même?

Ce n'est donc ni le vice ni les incidens qu'il amène, qui font l'indécence théâtrale; mais le défaut de critique ou de moralité quand l'auteur faible ou timide ne sait ou n'ose les tirer de son sujet, voilà ce qui rend sa pièce équivoque ou vicieuse.

Lorsque je mis *Eugénie* au théâtre, et il faut bien que je me cite puisque c'est toujours moi qu'on attaque. Lorsque je mis *Eugénie* au théâtre, tous nos crieurs à la décence jetaient des flames dans les foyers du spectacle, sur ce que j'avais osé montrer un seigneur libertin, habillant ses valets en prêtres, et feignant d'épouser une jeune personne, qui paraît enceinte au théâtre, sans avoir été mariée.

Malgré les criailleries, la pièce a depuis été jugée sinon le meilleur au moins le plus moral des drames, constamment jouée sur tous les théâtres, et traduite dans toutes les langues. Parce que les bons esprits ont senti que la moralité, que l'intérêt y naissent entièrement de l'abus qu'un homme puissant et vicieux fait de son nom et de son crédit, pour persécuter une faible fille, sans apui, trompée, vertueuse, et délaissée.

Depuis j'ai mis au théâtre *Les Deux Amis*, pièce dans laquelle un pere avoue à sa prétendue nièce qu'elle est sa fille illégitime; et la pièce est encore du plus grand intérêt, parce que l'auteur s'attache à y montrer les devoirs qu'impose la nature sur les fruits, d'un ancien amour, que la rigoureuse dureté des disconvenances sociales, ou plustot leur abus, laisse trop souvent sans appuy.

Me livrant ensuite à mon gai caractère j'ay tenté, dans *le Barbier de Séville*, de ramener au théâtre l'ancienne et franche gaîté, en l'alliant avec le ton léger fin et délicat de notre plaisanterie actuelle; mais comme cela même était une espèce de nouveauté; la pièce fut vivement poursuivie; il semblait que j'eusse ébranlé l'Etat. L'excès des précautions qu'on prit, et des cris que l'on fit contre moi décelait surtout la frayeur que les vicieux de ce tems là avaient de s'y voir démasqués. La pièce fut censurée 4. fois. Cartonnée 3. fois, sur l'affiche à l'instant de la jouer, dénoncée même au parlement d'alors. Et moi frappé de ce tumulte, je persistais à demander que le public restât le juge, de ce que j'avais destiné à l'amusement public. Je l'obtins au bout de trois ans. Après les clameurs les éloges, et l'on me disait partout faites nous donc des pièces de ce genre puisqu'il n'y a plus que vous qui osiez nous faire rire.

Un auteur échiné par la cabale et par les criards, mais qui se voit enfin un peu de laurier sur le front, reprend courage, et c'est ce que j'ai fait. Feu M. le Prince de Conty de patriotique mémoire me défia gaiement un jour de mettre au théâtre ma préface du *Barbier*, beaucoup plus gaye, disait-il, que la pièce. C'est-à-dire d'y montrer la famille de Figaro que j'indiquais dans cette préface. Acceptant le défi je composai cette folle Journée qui cause aujourd'hui la rumeur.

Elle est restée cinq ans dans mon portefeuille, et plust au Ciel qu'elle n'en fut pas sortie!

Les comédiens ont sù que je l'avais, ils me l'ont enfin arrachée. Mais, à l'éloge outré qu'ils en firent, toutes les sociétés de Paris voulurent la connaître, et dès lors il falut, me faire des ennemis de tous les genres, ou céder aux instances universelles.

Dès lors aussi, les criailleurs réveillés ne manquèrent pas de répandre que je blessais de plein gré dans cet ouvrage, la reli-

gion, le gouvernement, tous les états de la société, les bonnes moeurs, et qu'enfin la vertu y était opprimée, et le vice triomphant, *comme de raison*, ajoutait-on.

Si les hauts Messieurs qui l'ont dit me font l'honneur de lire cette préface ils verront au moins que ma mémoire est fidèle.

Courage, mes bons amis! Dans *le Barbier de Séville* je ne n'avais qu'ébranlé l'État; dans ce nouvel essay, plus infâme et plus séditieux; je le renverse de fond en comble; et pourtant, de quoy s'agit-il?

D'un grand seigneur espagnol, amoureux d'une jeune fille qu'il veut séduire, et des efforts que la jeune fiancée, celui qu'elle épouse, et la femme du seigneur unissent ensemble pour faire échouer son dessein, un maître que son rang, sa fortune et sa prodigalité rendent tout puissant pour l'accomplir.

Oh! que j'ai de regret de n'avoir pas fait de ce sujet moral une tragédie bien sombre, mettant un poignard à la main de l'époux outragé, que je n'aurais pas nommé *Figaro*; dans sa jalouse fureur j'aurais noblement poignardé le puissant vicieux; et comme il eut vengé son honneur, dans des vers quarés bien ronflans, et que mon jaloux, tout au moins général d'armée, aurait eu pour rival quelque tiran, bien horrible, et régnant au plus mal, sur un peuple que cet événement eut achevé de dézoler, on aurait crié *Bravo*. Ouvrage bien moral! Nous étions sauvés, moi et mon *Figaro* sauvage.

Mais ne voulant qu'amuser nos Français et non faire ruiseller les larmes de leurs épouses; de mon coupable amant, j'en ai fait un jeune seigneur prodigue asses galant, mesme un peu libertin, à peu près comme les autres seigneurs de ce tems là. Mais qu'oserait-on dire au théâtre d'un seigneur, sans les éffaroucher tous; sinon de luy reprocher gaiement son trop

de galanterie? N'est-ce pas là le défaut le moins contesté par eux mêmes? Je les vois tous d'ici rougir modestement et c'est un noble effort en convenant que j'ai raison. Voulant donc faire le mien coupable, j'ai eu le respect généreux de ne luy prêter aucun des vices du peuple; à la rigueur je le pouvais. Osés dire que je ne le pouvais pas, que j'aurais blessé toutes les vraisemblances et concluez en donc en faveur de mon ouvrage puisque c'est vrai que je ne l'ai pas fait. Le défaut mesme dont je l'accuse n'aurait produit aucun mouvement comique dans ma pièce, si je ne luy avais gaiement opposé l'homme le plus dégourdi de la nation, *le véritable Figaro*, qui, tout en défendant Suzanne sa propriété se moque des projets de son maître et s'indigne le plus plaisamment du monde qu'il ose joutter de ruse avec luy, maître passé dans ce genre d'es-crime!

Ainsi, d'une lutte assez vive entre l'abus de la puissance, l'oubli des principes, la prodigalité, l'occasion et tout ce que la séduction a de plus entraînant; et le feu, l'esprit, les ressources que l'infériorité piquée au jeu dans une partie inégale, peut opposer à cette attaque; il en naît dans ma piece un jeu plaisant, d'intrigue où le trompeur époux, contrarié, lassé, harrassé, trompé dans ses vues est obligé, trois fois dans cette journée, de tomber aux pieds de son épouse, qui bonne, indulgente et sensible finit par luy pardonner ses fredaines, c'est ce qu'elles font toujours, les douces créatures! Et voilà tout, oui tout; mais absolument tout. Qu'a donc cette moralité d'indécent, je vous prie?

Mais votre Figaro est une espèce de soleil tournant, qui brûle en jaillissant les manchettes de tout le monde. Tout le monde est exagéré. Mais qu'on me sache gré du moins de ce qu'il ne brûle pas aussi les doigts de ceux qui croient s'y reconnaître. Au tems qui court on a beau jeu sur cette matière

au théâtre. M'est-il permis, dites moi, de composer la comédie en auteur qui viendrait de naître? De toujours faire rire des enfans sans jamais rien dire à des hommes; et ne devez vous pas me passer un peu de morale en faveur de ma gaieté; comme on passe aux Français un peu de folie en faveur de la raison. Si j'ai jetté sur nos sotises, en riant, ce qu'une légère fleur de raison permet de critique badine; ce n'est pas que je ne sache en former de plus sévères; quiconque a dit tout ce qu'il sait dans son ouvrage y a mis plus que moi dans le mien; mais je garde une foule d'idées aussi qui me pressent pour un des sujets les plus moraux du théâtre, aujourd'huy sur mon chantier; *La Mere coupable*. Et si le dégoût dont on m'abreuve me permet jamais de l'achever, mon projet étant d'y faire verser des larmes à toutes les femmes sensibles elevant mon langage à la hauteur de mes situations, j'y prodiguerai les traits de la plus austère morale et j'y tonneray fortement sur les vices que j'ai trop ménagés. Aprêtés vous donc bien Messieurs à me tourmenter de nouveau. J'ai déjà dégagé ma poitrine et noirci beaucoup de papier au service de votre colère.

Telle est, Monsieur le Baron, mon opinion, que je vous sou-mets sur la décence au théâtre et sur ce qu'on doit y per-mettre ou défendre.

Je reprends ma narration.

Aussitot que les comédiens ont eu reçu par acclamation ce pauvre *Mariage*, qui depuis eut tant d'opposans; je priai M. Le Noir de me nommer un censeur, en luy demandant comme une grace particuliere, que la pièce ne fut lue par aucune autre personne, ce qu'il voulut bien me promettre en m'assurant que secretaires ou commis, aucun ne toucherait le manuscrit, et que la pièce serait censurée dans son cabinet. Elle le fut par *M. Coqueley* avocat; et je supplie M. Le Noir de

vous mettre sous les yeux ses retranchemens, sa censure *et son approbation*.

Six semaines après j'appris dans le monde que ma pièce avait été lue dans toutes les soirées de Versailles ! et je fus au désespoir de la complaisance, peut être forcée, du magistrat sur un ouvrage qui m'appartenait encore, parce que ce n'est point là la marche austère, discrète et fidele de la grave censure.

Bien ou mal ou méchamment lue, ou commentée, on trouva la pièce détestable ; les uns la disaient immorale, les autres un tissu de betises. Et sans que je susse par où je pêchais, parce qu'on n'exprimait rien, selon l'usage, je me vis à l'inquisition, obligé de deviner mes crimes, et me jugeant tacitement proscrit. Mais comme cette proscription de la Cour, n'avait fait qu'irriter la curiosité de la ville, je fus condamné de nouveau à des lectures sans nombre.

Toutes les fois qu'on voit un parti, bientôt il s'en forme un second ; et l'ouvrage ainsi débattu baloté, reste équivoque, jusqu'à ce qu'il soit totalement jugé au théâtre. C'est ce qui m'est arrivé. Autant de partisans que de détracteurs. *Verba et voces* et puis rien. Je n'en ai pas moins remis tristement l'ouvrage au portefeuille, avec l'approbation d'un censeur en arriere, le blame de la Cour en avant et le public, impatienté de voir son attente abusée.

Un an après, des personnes que j'honore et dont je respecte les demandes, ayant désiré donner une fête à l'un des frères du Roy, voulurent absolument qu'on jouât *Le Mariage de Figaro*. Pour toute condition, à ma déférence, je priai qu'on ne confiât la piece, très difficile à jouer, qu'aux seuls Comédiens français ; du reste je laissais tout à la volonté des demandeurs.

Je ne sais vraiment quelle intrigue de Cour alors sollicita, obtint, enfin amena la defense expresse du Roy de jouer la

pièce aux Menus Plaisirs ; ou plutot, si je le sais, je crois inutile de le dire, à qui le sait beaucoup mieux que moi. Je remis encore une fois patiemment la pièce au portefeuille, attendant qu'un autre évènement l'en tirât.

Celui-ci n'a pas tardé.

L'été dernier, j'étais en Angleterre ; il me vint et lettre et courier. *Il faut le Mariage de Figaro. Point de salut sans Figaro. C'est encore une fête pour le frere du Roi, si vous n'arrivez pas promptement, on jouera la pièce sans vous ; les comédiens ayant leurs rôles.* Je reviens à Paris et, tout en rendant grace de la preference, j'objecte les défenses du Roy ; l'on se charge obligement d'en obtenir la levée. Je demande alors pour toute condition, qu'on me permette de faire censurer de nouveau l'ouvrage ; on me trouve un peu begueule à mon tour, et l'on dit que je fais le difficile, uniquement parce qu'on me desire. Mais comme je voulais absolument fixer l'opinion publique par ce nouvel examen, j'insistai pour qu'on l'accordât, et le sévère historien M^r Gaillard de l'Academie francaise, me fut nommé pour censeur par le magistrat de la police.

La pièce *approuvée de nouveau*, je portai la précaution jusqu'à prévenir qu'elle ne devait pas être jouée pour la fête, sans que j'eusse avant la parole expresse du magistrat que les Comédiens français pouvaient la regarder, comme appartenant à leur théâtre ; et j'ose ici certifier que cette assurance me fut donnée par M. Le Noir, qui certainement croyait tout fini, comme je dus le croire moi même.

À mon grand étonnement et pour prix de ma complaisance, de nouvelles et sourdes objections sortirent contre l'ouvrage, du plaisir même qu'il avait fait à Genevilliers. Résolu de les attérer, je demandai de nouveaux censeurs à M. Le Noir ; qui voulut bien me répondre alors : *que la pièce ayant été censurée et approuvée deux fois, M. le Garde des Sceaux pensait, que le tri-*

bunal de censure et l'auteur étaient parfaitement en règle; qu'il ne restait plus qu'à lever la défense de jouer donnée par le Roy le jour des Menus Plaisirs, et que luy M. Le Noir avait eu l'honneur d'en écrire à Sa Majesté.

Deux mois après ce magistrat m'instuisit, que le Roy avait daigné répondre qu'il y avait (disait-on) encore des choses qui ne devaient pas rester dans l'ouvrage, qu'il fallait y nommer un ou deux nouveaux censeurs, et que l'auteur le corrigerait d'autant plus facilement que disait-on la pièce était longue. M. Le Noir eut la bonté d'ajouter qu'il regardait cette lettre du Roy comme une levée de la défense de jouer la pièce, aussitôt après l'examen des nouveaux censeurs; et je fus consolé.

Mais tout ce bruit, toutes ces variantes, ces ordres, ces contre ordres, et l'adoption et la proscription avaient tellement effarouché les censeurs, que beaucoup n'ont pas voulu seulement ouvrir le manuscrit; car en ce pays, comme dans les autres; loin d'étendre la main au malheureux disgracié, tout le monde le fuit, dans la crainte de glisser avec luy dans la fosse &a &a.

Enfin, à force d'instances réitérées de M. Le Noir, et de supplications de ma part, M. Guidi s'est pourtant laissé aller jusqu'à promettre qu'il lirait le manuscrit, non pas comme censeur, uniquement comme un homme importuné de la demande, qui depuis 30. ans n'avait pas mis le pied au spectacle, et que son genre de vie et d'opinion rendait, disait-il, moins propre que tout autre à cet examen dramatique.

Quand on ne peut pas avoir ce qu'on aime, il faut bien tâcher d'aimer ce qu'on a. Mais comment y parvenir avec un censeur qui refusait sèchement de communiquer avec moi, sur son travail?

Un 4^e. censeur a été nommé par M. Le Noir et par moi vivement sollicité d'en accepter l'ennuy. M. Desfontaines, auteur

dramatique luy même, et plus poli que le 3^e censeur a bien voulu me faire part de son approbation, de sa censure, et de ses retranchements, auxquels je me suis soumis, sur tous les points: mais comme il en a remis quelques uns à la décision du ministre, je vous supplie, M. le Baron, de m'accorder l'honneur et la faveur d'une courte audience à ce sujet. De 4 censeurs qui m'ont recherché, bien épluché, bien taillé de leur lithotome 3. ont exigé des changemens que j'ai faits; leur approbation était à ce prix.

Le 4^e n'a pas voulu me dire un mot de son opinion, et l'on dit qu'elle m'est contraire.

En cet état ne sachant plus s'il reste ou non des obstacles à la représentation d'une gaité devenue pour moi si triste et si contrariante, j'attends vos derniers ordres en vous assurant qu'aucune affaire aussi grave qu'elle fut ne m'a coûté autant de peines et de travaux, que le plus léger ouvrage qui soit jamais sorti de ma plume.

Et s'il est vrai qu'il ne se fait nul *Bon Mariage* en ce pays sans de grandes oppositions, en lisant ce détail, vous avouerez que si l'on juge de la bonté d'un *Mariage* par ses obstacles, aucun n'en a tant éprouvé que *Le Mariage de Figaro*²./.

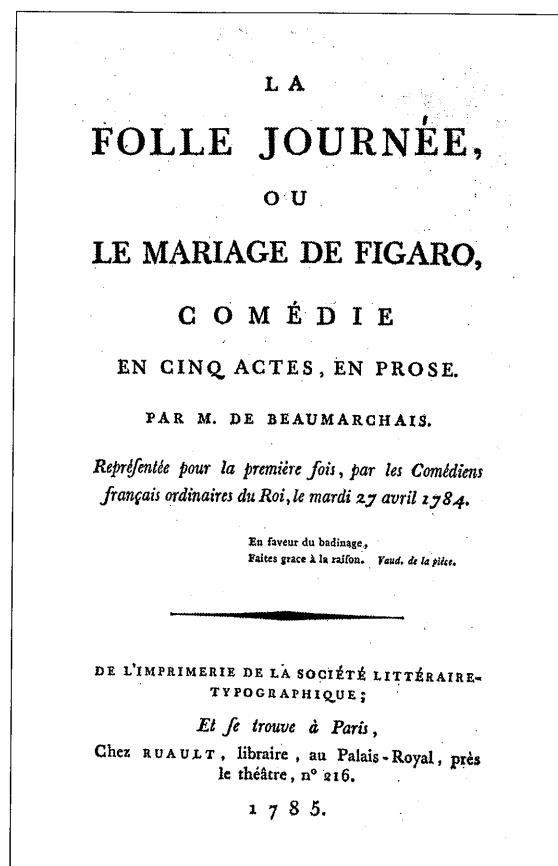
Je suis &a

Copie en partie autographe
AFB

1. Ce texte, copié par un des secrétaires de Beaumarchais, est surchargé d'ajouts et de ratures qui tous sont dus à la plume de l'épistolier. On constatera que ce texte présente grand nombre de phrases et d'expressions qu'on retrouve telles quelles, ou légèrement modifiées, dans la préface du *Mariage de Figaro*.

2. En lisant cette lettre, je me suis rappelé une page à la fois endiablée et révélatrice que Victor Hugo a écrite sur l'auteur du *Mariage de Figaro*:

« Une des choses qui me charment et m'étonnent le plus dans Beaumarchais, c'est que son esprit ait conservé tant de grâce en étalant tant d'impudeur. J'avoue, quant à moi, qu'il m'agréa plutôt par la grâce que par l'impudeur, quoique cette impudeur, mêlée aux premières hardiesses d'une révolution commençante, ressemble parfois à l'effronterie magistrale et formidable du génie. » C'est mon ami Gérard Antoine qui a attiré mon attention sur ce texte, qui figure dans le volume *Océan* de la grande édition de l'Imprimerie nationale.



51. Beaumarchais présente « *Le Mariage de Figaro* »

[sans date]

Programme du *Mariage de Figaro*.

Figaro, concierge du château d'*Aguas frescas*, a emprunté dix mille francs de Marceline femme de charge du même château; et lui a fait son billet de les rendre dans un terme, ou de l'épouser à défaut de paiement. Cependant, très amoureux de Suzanne jeune camariste de la comtesse Almaviva, il va se marier avec elle, car le comte épris lui-même de la jeune Suzanne, a favorisé ce mariage dans l'espoir qu'une dot promise à la fiancée va lui faire obtenir en secret la séance du *droit du Seigneur*, droit, auquel, en se mariant il a renoncé entre les mains de ses vassaux. Cette petite intrigue domestique est conduite par le peu scrupuleux Bazile, maître de musique du château.

Mais la jeune et honnête Suzanne croit devoir avertir sa maîtresse et son fiancé, des galantes intentions du comte; d'où naît une union entre la comtesse, Suzanne et Figaro, pour faire avorter les desseins de monseigneur.

Un petit page aimé de tout le monde au château, mais espiegle et brulant comme tous les enfans spirituels de 13 ou

14 ans, fuyant dans ses gaietés son maître et qui par sa vivacité et son étourderie perpétuelles dérange plus d'une fois sans le vouloir le comte dans sa marche autant qu'il en est dérangé lui-même, ce qui amène quelques incidens assez heureux dans la pièce.

Le comte s'apercevant qu'il est joué, sans deviner enfin comment on s'y prend, se résout à se venger en favorisant les prétentions de Marceline. Ainsi désespéré de ne pouvoir faire sa maîtresse de la jeune, il va faire épouser la vieille à Figaro que tout cela désole.

Mais à l'instant qu'au tribunal, et comme 1^{er} magistrat d'Andalouzie, Almaviva condamne Figaro à épouser Marceline dans le jour, ou à lui rendre ses 10 m L; ce qui est impossible à ce dernier. On apprend que Marceline est mère inconnue de Figaro ce qui détruit tous les projets du comte, lequel ne peut plus se flatter d'être heureux, ni vengé.

Pendant ce temps la comtesse qui n'a pas renoncé à l'espoir de ramener son infidèle époux, en le surprenant en faute, est convenue avec Suzanne que celle-ci feindrait enfin d'accorder un rendez-vous dans le jardin au comte, et que l'épouse s'y trouverait en place de la maîtresse.

Mais un incident imprévu vient d'instruire Figaro du rendez-vous donné par sa fiancée.

Furieux de se croire trompé, il va se cacher au lieu bien indiqué, pour surprendre le comte et Suzanne. Au milieu de ses fureurs il est agréablement surpris lui-même en apprenant que tout cela n'est qu'un jeu entre la comtesse et sa camériste, pour abuser le comte.

Il finit par entrer de bonne grace dans la plaisanterie; Almaviva, convaincu d'infidélité par sa femme, se jette à genoux lui demande un pardon, qu'elle lui accorde en riant, et Figaro épouse Suzanne.

D'où l'on voit que toute la pièce n'est qu'un badinage innocent et léger mêlé de saillies de critique et de moralités, et qu'il n'y a de coupable que le galant comte Almaviva qui se voit obligé trois fois dans la journée de demander grâce à sa femme et finit par rire lui-même de tous les tours qu'on lui a joués ¹.

Minute olographe
AFB

1. À nos yeux, le présent document retrouvé dans ses papiers prouve de façon irréfutable que Beaumarchais en est l'auteur; d'où il suit qu'il est l'auteur aussi des passages à peu près identiques que contiennent tant la présentation du *Mariage de Figaro* publiée dans le *Courier de l'Europe* du 9 juillet 1784 (voir ci-dessous lettre 56) que la censure du *Mariage* due à Bret (lettre 52).

On assiste, c'est évident, au travail d'un écrivain soucieux d'être parfaitement clair et de respecter les bienséances du style. Il s'efforce de montrer que sa pièce ne mérite point l'épithète *immoral*, dont les critiques contemporains ne l'ont que trop souvent affublée. Que l'on note par exemple comment le dramaturge s'y prend pour nuancer son portrait de Chérubin. Il lui a d'abord donné l'âge de 14 à 15 ans. Après réflexion, il le rajeunit: il n'a que 13 à 14 ans. Un adjectif équivoque: *chaud*, appliqué au jeune page, se voit remplacer par *brûlant*, d'un registre plus classique, quoique d'une température plus élevée. On retrouvera cet adjectif dans le portrait de Chérubin brossé dans la préface du *Mariage de Figaro*: « Aimé de tout le monde au château, vif, espiègle et brûlant, comme tous les enfans spirituels [...]. »

En butte à la calomnie – il en a l'habitude –, Beaumarchais se défend ici comme ailleurs vigoureusement. La calomnie, il le sait, est bien heureuse quand on la fuit.

53. *Beaumarchais à Louis XVI*

[mars 1784]

L'auteur du *Mariage de Figaro* ¹, dézolé des impressions qu'on a cherché à donner à Votre Majesté contre un ouvrage qu'il avait destiné à l'amusement de la Reine et au votre Sire, a toujours demandé de nouveaux censeurs à M^r Le Noir chaque fois qu'il s'est agi de mettre cet ouvrage au théâtre, afin d'opposer plusieurs aprobations successives, à toutes les imputations calomnieuses qu'on faisait à sa pièce.

De quatre censeurs qui l'ont examinée, trois l'ont approuvée et la réclament pour le théâtre. Mais par une bizarrerie attachée au sort de cet ouvrage le 4^e censeur ² après avoir refusé obstinément pendant 3 semaines de lire la pièce en donnant pour raison que depuis 30 ans il n'avait pas mis le pié au spectacle et que nul n'était moins propre que lui à ce genre d'examen, a semblé se venger de la violence qu'on lui a faite en se rendant contraire à l'auteur ³.

Pour justifier de plus en plus un ouvrage aussi violemment attaqué qu'impatiemment attendu par le public, l'auteur a supplié M^r le Baron de Breteuil de vouloir bien former une

espece de tribunal composé d'académiciens français, de censeurs, de gens de lettres, d'hommes du monde et de personnes de la cour, aussi justes qu'eclairés, qui discuteraient en présence du ministre le principe le fond la forme et la diction de sa piece, scène par scène, phraze par phraze et mots par mots.

M^r le Baron de Breteuil qui a daigné assister à ce dernier examen rigoureux peut rendre compte à Votre Majesté de la docilité avec laquelle l'auteur, après avoir subi sans se plaindre toutes les corrections qu'il avait plu aux trois censeurs de faire à sa pièce avant de l'approuver, a retranché de nouveau jusqu'aux moindres mots dont ce tribunal de décence et de gout a cru devoir exiger la suppression.

L'auteur a prouvé de plus à l'assemblée que sa piece était tellement dans les grands et vrais principes du théâtre comique qu'il faudrait proscrire du spectacle plus de soixante pieces qui en font aujourd'hui la gloire et le plaisir si l'on s'opposait aux représentations de la sienne plus remplie de saine critique et de vraie morale qu'aucune de celles qui se jouent dans ce genre aux Français.

Dans cet état de l'ouvrage l'auteur se joint aux acteurs pour supplier Votre Majesté d'en permettre la représentation.

Depuis long tems les Comédiens français sont privés d'ouvrages qui leur donnent de grandes recettes. Ils souffrent, et l'excessive curiosité du public sur le *Mariage de Figaro* semble lui promettre un heureux succès. Mais l'auteur desire que la 1^{re} représentation de cet ouvrage qui attirera le plus grand concours, soit donnée au profit des pauvres de la capitale ⁴. La piece est approuvée par trois censeurs et la plus rigoureuse critique ne peut rien exiger au delà.

Quant au 4^e censeur dont le caractere est connu, l'auteur pense qu'on ne doit pas faire censurer un sermon par Prévile

ni la comédie par un capucin. Il prend la liberté de soumettre cette réflexion à la justice et à la bonté de Votre Majesté.

L'auteur joint ici la liste de toutes les pièces qu'il faudrait retrancher du théâtre, si l'on en éloignait la sienne.

La disconvenance sociale qui fonde le comique ou l'intérêt de tous ces ouvrages étant en tous beaucoup plus forte que dans le *Mariage de Figaro*.

Minute olographe
AFB

1. C'est Gudin, (vi.381-82) qui, le premier, a publié ce plaidoyer de Beaumarchais en faveur de son « second enfant comique », qu'il désire mettre au théâtre. Il est peu probable que Gudin nous ait donné le texte original de Beaumarchais. Il le date de 1784.

Ce qui fait le prix de la présente version, c'est qu'elle nous permet de surprendre l'épistolier en train d'élaguer son texte avant de le soumettre à son auguste destinataire, dont il connaît la méfiance et le parti pris. La lettre n'est pas datée mais aura probablement été écrite à la fin du mois de mars 1784.

2. Guidi.

3. Tout cet alinéa manque dans la version de cette lettre publiée par Gudin.

4. Toute la partie qui suit manque chez Gudin.

54. *Beaumarchais à Madame Montansier*

Paris, ce 19 mai, 1784.

Je retrouve en vous, Madame ¹, ce que j'ai toujours remarqué chez les directeurs de troupe, et dans les républiques de comédiens: qu'ils aiment leurs intérêts et ne les entendent guerre.

Est-ce bien sérieusement que vous me demandez les moyens de faire jouer promptement le *Mariage de Figaro* sur le théâtre de Versailles? *Des personnes de très bonne famille*, dites vous, *desirent l'y voir au plutôt*. Mais comment ignorez-vous que des dames de meilleure famille encore que celles que vous voudriez satisfaire, ont proscrit ce misérable ouvrage, et que cédant à des insinuations trompeuses, elles ont donné des marques d'une disgrâce ouverte au théâtre français, en refusant d'y voir représenter ma pièce?

Je me garderai donc, moi qui suis bien instruit, de porter le manque de respect au point de laisser étendre et s'établir, jusqu'au pié de leur palais ², les éclats insensés d'un succès que je désavoue, puisqu'il a le malheur de déplaire.

C'est déjà trop pour moi d'avoir privé le théâtre français de leur présence auguste, sans que j'aie encore écrasé votre spectacle en les éloignant d'un théâtre dont elles se sont montrées protectrices.

Je dois trop, d'ailleurs, au zèle des comédiens de la Reine et du Roi, lesquels jouent ma pièce beaucoup mieux peut être que la comédie ne l'a été depuis trente ans, et je les vois trop affectés de la disgrâce que je leur cause, pour que j'abandonne à d'autres comédiens l'honneur de détruire un jour une prévention aussi facheuse.

Ils ne sont que trop découragés. La cour entière est contre vous, répètent ils avec chagrin – heureusement leur dis-je mes bons amis, le Roi n'est pas de cette cour là. La Reine elle même est trop juste pour être longtemps arrêtée par des clameurs aussi frivoles. Les courtisans, ayant vu quelquefois les citadins punir les succès dramatiques obtenus à la cour, par le blâme d'un moment; usent aujourd'hui de représailles et croient bien venger leur injure en dénigrant le fol ouvrage qui réussit trop à Paris.

Qu'ils continuent donc, s'ils peuvent, à tromper la Reine comme ils avaient réussi à tromper le Roi sur le véritable objet d'un ouvrage

En philosophie

*De qui la coupable gaieté
va poussant même la licence
jusqu'à dire la vérité;*

Tout cela, dis-je, mes amis, n'est qu'un jeu puéril de l'amour propre et qui ne fait rien, avec le tems, au jugement porté sur les ouvrages de théâtre.

De tout cela, Madame, il résulte que je ne puis laisser prendre aucun rôle d'avance à la Comédie française; et que donnant à la verte intrigue le tems de murir et de tomber, je ne dois même imprimer *la Folle Journée* que quand les opi-

nions considérables de la cour, se réuniront aux opinions considérées de la ville, pour adopter, ou rejeter *Le Mariage de Figaro*.

J'ai l'honneur d'être

Madame

Votre très humble et très obéissant serviteur

://: Caron De Beaumarchais

Mde Montansier.

Minute olographe
AFB

1. Marguerite Brunet, dite la Montansier (1730-1820), directrice du théâtre de Versailles. Max Fuchs, dans son *Lexique* (p. 154), est moins laconique sur « cette étrange femme, entreprenante, remuante, intrigante, totalement dénuée de scrupules, mais non de sens artistique » que sur la plupart des autres membres de la famille de Thalie dont il parle.

On sait que la première représentation officielle du *Mariage de Figaro* eut lieu le 27 avril 1784 à la Comédie-Française.

2. Le château de Versailles.

55. Beaumarchais au Baron de Breteuil

Paris 4. juin 1784.

Monsieur le Baron

Permettez que je m'autorise de vos premières bontés pour en solliciter de nouvelles ¹. On en a imposé au Roi pour me nuire. Par quelle autre voye adresserais-je à S.M. mes plaintes et ma justification, qui peut aussi bien leur obtenir la faveur d'en être entendues?

Daignez donc les mettre à ses pieds.

Depuis qu'on joue aux Français *Le Mariage de Figaro*, je suis accablé d'outrages de toute espèce; lettres anonimes vers atroces, injures grossières, menaces obscures; on ne peut se former d'idée d'un déchainement pareil. J'ai tout reçu, tout lû, tout méprisé; la seule vengeance que je me sois permise contre une horreur bien dégoutante, et répandue dans tous les spectacles, a été d'en livrer le sot auteur à la risée publique. Mais les méchants qui veulent qu'on les redoute, et non qu'on les dédaigne; ont pensé qu'en me calomniant auprès du Roy, je resterais sous un tel coup, n'étant point là pour me défendre. Sa justice et votre bonté, M. le Baron, me mettent à portée de le faire; je vais l'essayer en peu de mots.

Un homme de mes amis ², qui n'a pas l'honneur d'être duc, et que je vous nommerai moi même, m'avait demandé une loge pour deux dames qui brûlaient d'envie, disait-il de revoir *ma folle journée*. Je leur envoie mes meilleures places, dans une grande loge aux 1^{eres}. Deux heures après, ma loge revient, avec un persifleur billet qui contenait ces propres mots: *Vous êtes un homme charmant à qui l'on peut tout dire, les dames qui desirent voir votre pièce, craignent encor plus d'y être vues. Envoyez nous une loge grillée.*

Je fais un saut à cette lecture, mais comme je lisais tout haut devant six personnes, un éclat de rire, avec ces mots *Elles sont bien honêtes ces dames!* a jailli de toutes les bouches, et la plus courte réponse en billet, sans cachet, a parti de ma plume à l'instant, comme la détente d'une arquebuse. Mes amis la trouvant fière et juste, chacun en voulut une copie; on la prit telle que je la joins icy. Les braves gens qui en ont falsifié l'adresse ³, ont bien pu changer aussi son contenu.

Billet.

« Je n'ay nulle considération Mr. pour des femmes qui se permettent de voir un spectacle qu'elles jugent malhonnête, pourvu qu'elles le voyent en secret. Je ne me prette point à des pareilles fantaisies. J'ai donné ma piece au public pour l'amuser et pour l'instruire; non pour offrir à des begueules mitigées, le plaisir d'en aller penser du bien en petite loge, à condition d'en dire du mal en société. Les plaisirs du vice, et les honneurs de la vertu, telle est la pruderie du siècle.

Ma pièce n'est point un ouvrage équivoque; il faut l'avouer ou le fuir.

Je vous salue et je garde la loge.

Signé C.B.

Ce 19. may 1784. »

Je ne conçois pas encore par quelle bizarerie on s'est flatté de transformer un billet familier, écrit d'un jêt à mon ami, en une lettre à un duc & pair? Si, méconnaissant le protocole et les convenances dans une lettre, j'avais blessé quelqu'homme puissant, cet homme puissant se montrerait, demanderait lui même justice, certain de l'obtenir bientôt. Mais à qui l'offrir cette justice? Lorsque personne ne se plaint? Et comment me forger un crime, d'un délit qui n'existe pas? Je vous supplie M. le Baron de soumettre mon humble argument à la justice de Sa Majesté.

Qu'ai je pû répondre à M. Le Noir qui me disait de désavouer? Désavouer un billet, c'est le nier. La religion de l'honneur le permet elle à celui qui l'a réellement écrit? En faire excuse à qui s'en plaindrait justement, est la seule ressource qui reste. Mais quand il n'a blessé personne, et que loin qu'on réclame contre, on est venu se justifier du billet qui a causé le mien. Que désavouer? Qu'excuser?

Le seul plaignant, Mr. le Baron, c'est moi; il n'y a icy que moi d'offensé; aussi mon intention si S.M. ne l'improve pas, est-elle de former une plainte juridique contre mes calomniateurs quels qu'ils soient; en promettant deux cens louis à qui me mettra sur leur trace. Je serai peut être assez heureux pour faire finir ces horreurs!

Pour prix de mes longs travaux pour l'Etat, je n'ai jamais demandé au Roi, ni traitement, ni pension, ni emploi, ni honneurs; mais uniquement la grace de n'être jamais jugé sans être entendu. S.M. a toujours daigné me l'accorder. Je mets ma défense à ses pieds.

Et j'aurai l'hr. mardy, si vous le permettez, de prendre ses ordres et les vôtres, en allant vous assurer du très profond respect avec lequel je suis

M. le Baron

Votre &c

Paris ce 4. juin 1784.

Copie
AFB

1. Il existe dans les archives de la famille de Beaumarchais deux versions de cette lettre: l'une entièrement autographe et pleine de ratures – c'est apparemment la minute de la lettre –, l'autre est la copie de la minute mise au net. C'est la copie que nous éditons ici.

2. Charles Marguerite Jean Baptiste Du Paty (1746-1788), curieux personnage au XVIII^e siècle qui n'en a pas laissé manquer.

3. Voir le *Théâtre complet de Beaumarchais* (édition par G. d'Heylli et F. de Marescot), III. xxxix.

Beaumarchais a tout lieu de se sentir lésé. Les contrefacteurs avaient, en effet, été à l'œuvre. Leurs productions sont même parvenues jusqu'à nous. On trouve ainsi à la Bibliothèque nationale (n.a.fr. 18247) une « Réponse de M. de Beaumarchais à M^r le Duc de Villequier qui lui avoit demandé sa loge pour des dames. » Et, en bonne logique, cette contrefaçon se termine par: « je vous salue M^r le Duc & je garde ma loge ». Ce manuscrit, dû à une main inconnue, n'est rien moins que calligraphique.

sur chaque chose est surtout d'une justesse admirable. O Monsieur! c'est un homme étonnant! Vous le dirai-je? Il a accompli, pour moi, la chimère des qualités que je voulais dans ceux que le Destin a fait pour commander aux autres. Heureux les Suédois qu'il gouverne! Ils céderont toujours à la sagesse, à la raison supérieure, et c'est la plus douce des obéissances.

Heureux aussi le Beaumarchais qui l'a vu, qui l'a écouté, et qui se promet bien d'en parler beaucoup avec vous, toutes les fois que vous lui permettrez de vous offrir l'hommage de la respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Monsieur

Votre très humble et très obéissant
serviteur. Caron De Beaumarchais

M^r De Rosenstein

Original autographe

Archives Nationales de Suède

Rosenstein-Tersmedenska samlingen

1. Nils von Rosenstein (1752-1824) fut envoyé à Paris en 1782 par Gustave III pour être secrétaire à l'ambassade de Suède, poste qu'il occupa jusqu'à la fin de 1784. On connaît sa correspondance avec Madame de Staël, ses rapports amicaux avec Marmontel, sa liaison avec Mademoiselle Contat, qui, en 1784 justement, interprétait, dans *Le Mariage de Figaro*, le rôle de Suzanne avec le plus grand succès. Rentré à Stockholm, M. de Rosenstein fut chargé de l'éducation de Gustave Adolphe, le Prince Royal.

2. Le vendredi 16 juillet, Beaumarchais avait rencontré le roi de Suède à Auteuil, chez la comtesse de Boufflers.

58. *Beaumarchais à Carl Christoffer Gjoerwell*

M. Gjoerwell
à Stockholm.

Paris le 20 juillet 1784

Monsieur,

Les nouvelles éditions communes des œuvres de Voltaire¹, que notre Société fait imprimer actuellement et dont une partie sera publiée avec la 1^{ère}. édition grand in-8°. dans l'automne prochain, seront imprimées sous deux formats: l'un in-12 et l'autre in-8°. sur différents papiers conformes aux modèles qui vous ont été adressés de Kehl par M. Müller l'aîné. La remise ou bénéfice sur ces éditions nouvelles est de 15 p % sur 50 exemplaires pris à la fois et 4 *grâtes* avec 8 mois de crédit.

Nous avons été forcés de faire ces autres éditions pour détruire les projets des contrefacteurs, dont vous avez eu sans doute connaissance, et c'est l'unique cause qui retarde la publication des 48 volumes de la 1^{ère}. édition, imprimés depuis plus d'un an.

Les 12 volumes qui restent feront une livraison à part. Ils seront composés de matières toutes nouvelles, lesquelles ne sont pas encore complètes. Il faut les recueillir de toutes les

parties de l'Europe, et ce n'est pas une petite besogne. Nous ne différons d'imprimer actuellement ces derniers volumes que pour l'avantage des souscripteurs. Nous voulons leur éviter le désagrément des suppléments que l'on serait forcé de faire dans peu de tems si l'on exécutait trop promptement la *correspondance épistolaire*. Au reste, Monsieur, ne croyez pas que cette dernière livraison soit très reculée. Vous en jouirez dans l'année prochaine au plus tard ; la majeure et la meilleure partie est toute prête à passer sous la presse.

Nous avons l'honneur d'être très parfaitement,
Monsieur,

Vos très humbles et très obeiss^{ts}.
Serviteurs pr la société littéraire
Caron De Beaumarchais

J'ai eu l'honneur et le bonheur de passer la soirée de vendredi avec votre auguste Monarque ². Nul homme n'est plus instruit et n'a des idées plus justes des hommes et des choses. Il a la grande éducation que l'on se donne soi même, quand on est né avec un esprit juste et supérieur. Quand on a l'honneur de se nommer Gustave il ne faut pas moins de qualités que n'en a ce grand Prince pour porter dignement un aussi grand nom.

Original
Bibliothèque Royale, à Stockholm

1. Carl Christoffer Gjorwell (1731-1811), bibliothécaire et polygraphe, qui s'est chargé de diffuser l'édition de Kehl en Suède.

2. La signature et les lignes qui la suivent sont autographes. Beaumarchais a confié à un secrétaire de mettre au net sa lettre.

Le *Courier de l'Europe* du 27 juillet 1784 (xvi.58) reproduit une lettre en provenance de Paris et datée du 18 juillet, qui porte entre autres: « Le

Comte de Haga a voulu entendre la lecture du nouvel opéra de M. de Beaumarchais; ce Prince a paru charmé de l'ouvrage & a comblé l'auteur d'éloges: on a ouï dire à cet auguste voyageur, qu'il n'avait jamais rien lu qui lui eut fait autant de plaisir, & l'eut surpris davantage. Cet ouvrage, le plus extraordinaire qui soit sorti de la plume de M. de Beaumarchais, se nomme *Tarare*: il est fait dans la vue de réformer le mauvais genre de spectacle appelé aujourd'hui *Opéra*. »

EPITRE DEDICATOIRE,

*Aux personnes trompées sur ma pièce, et qui
n'ont pas voulu la voir.*

O VOUS que je ne nommerai point ! cœurs généreux, esprits justes, à qui l'on a donné des préventions contre un ouvrage réfléchi, beaucoup plus gai qu'il n'est frivole ; soit que vous l'acceptiez ou non, je vous en fais l'hommage ; et c'est tromper l'Envie dans une de ses mesures. Si le hasard vous le fait lire, il la trompera dans une autre, en vous montrant quelle confiance est due à tant de rapports qu'on vous fait !

Un objet de pur agrément peut s'élever encore à l'honneur d'un plus grand mérite ; c'est de vous s'exposent à glacer, sans le vouloir, ce qu'il fallait peut-être encourager, lorsqu'elles négligent de prendre, pour base de leurs jugemens, le seul conseil qui soit bien pur, celui de leurs propres lumières.

Ma résignation égale mon profond respect.

59. *Beaumarchais aux Comédiens français*

Théâtre français ¹

Paris 20. 7^{bre}. 1784.

Mesdames et Messieurs

Si nul Mariage avantageux ² ne se fait sans opposition ; aucun aussi ne se prolonge heureusement sans qu'on en fête la cinquantaine. C'est ce que je propose aujourd'hui.

Vous m'avez tous félicité sur mon projet de bienfaisance en faveur des mères qui nourrissent. Plusieurs d'entre vous, même, ont désiré d'y concourir. Permettez que j'en offre un moyen, qui vous fera beaucoup d'honneur, et n'afligera que vos ennemis. Malheur à qui réjouit les siens !

Le public en belle humeur vous a donné quarante neuf bonnes représentations du Mariage de Figaro. Donnés la cinquantième *aux pauvres meres* ; et quand les doux fruits de leur fécondité seront ranimés par vos dons, alors ces vers que j'ai recus d'un jeune homme plein de talent, s'adresseront à chacun de vous :

Rien n'échape à ton caractere,
Nous te voyons, au même instant,

Prodiguer des plaisirs au pere ;
Et donner du lait à l'enfant.

Enfin tout le monde sait, et nous ne pouvons dissimuler, que nous avons eu le malheur de scandaliser quelques écrivains périodiques ³. Rachetons ce triste péché, par les plus riantes aumones, anonçons même au public, un peu coupable aussi, que nous recevons au nom des *pauvres meres* ce que les spectateurs voudront bien ajouter au prix rigoureux de leur place. Et que Dieu bénisse nos critiques en préservant les moeurs des écrivains périodiques.

J'ay l'honneur d'être

Mesdames et Messieurs

Votre très humble et tres
obeissant serviteur./.

://: Caron De Beaumarchais

Copie en partie autographe
AFB

1. Dans les archives de la famille de Beaumarchais se trouvent de la présente lettre deux versions. Nulle n'est entièrement autographe, toutes les deux comportent cependant des parties autographes.

2. Les Comédiens français répondent favorablement à cette lettre. Voir Marescot III. XLIII-XLIV.

3. Les deux versions de cette lettre qui se trouvent dans AFB reproduisaient d'abord en toutes lettres les noms des deux journalistes auxquels Beaumarchais brûlait de donner un coup de griffe : « M^r Suart et l'abbé Aubert ». Il s'est ravisé, pourtant. La simple prudence lui a fait biffer – uniquement sur la deuxième version – les deux noms controversés, cachés sous une formule plus neutre : « quelques écrivains périodiques ». L'allusion était tellement évidente qu'elle ne pouvait guère donner le change à quiconque avait suivi la querelle du *Mariage*. Et Beaumarchais n'oubliera pas ces deux antagonistes : il aura des mots à dire sur leur compte dans la préface de sa pièce. On voit combien il sent et ressent cette blessure.

60. *Beaumarchais à La Hogue*

M. De la Hogue

Paris le 6 fév. 1785

M. De la Hogue voudra bien lire
cette lettre à toute la colonie qui est sous ses ordres.

J'apprens, Mr., de vingt endroits différens que M. [Jean François] Le Tellier se vante partout de disposer à son gré de tous les esprits de notre établissement, d'avoir déjà par le ministère de son frère, engagé des meilleurs sujets à nous abandonner pour le suivre. On va même jusqu'à nommer ceux dont il se croit sûr. Je n'irai pas moi-même jusqu'à vous les désigner, parce que vous êtes plus à portée que moi, étant au milieu d'eux, de distinguer les honnêtes gens de ceux qui veulent cesser de l'être. Il se vante aussi que toute la colonie lui a offert ses services. Ce que je vois de plus clair, c'est que *M. Antoine Le Tellier* abuse de la bonté avec laquelle on l'a souffert dans l'établissement, pour y mettre le trouble. Au reçu de cette lettre, si cela n'est pas déjà fait, vous lui signifierez qu'il ait à se retirer où il voudra, permis à lui de faire ses sottises intrigues, pourvu que ce ne soit pas chez nous, vous défendrez en mon nom et au vôtre, à toutes les personnes qui vous sont

subordonnées, d'avoir aucune correspondance avec lui, à moins qu'elles ne quittent à l'instant même l'imprimerie. M. [Jean François] Letellier a indignement abusé de ma confiance sans bornes, pour tâcher d'usurper ma propriété. Dès que j'en ai été certain, j'ai rompu avec lui. De la vie il n'a mis un liard dans ce grand établissement; tout est sorti de ma bourse; et loin de se contenter d'en partager les fruits avec un ami généreux qui le desirait, il a voulu s'emparer de mon bien. Quant il ne m'aurait pas fait la cession entière de tous ses prétendus droits, je ne m'en serais pas moins séparé d'un homme aussi injuste, parce qu'il ne pouvait jamais avoir d'autres droits que les fruits de ses soins et de ses travaux, lorsqu'il aurait rendu un compte pur et net de la gestion. Il a voulu s'emparer de tout, il a tout perdu. Si d'après cette explication, quelqu'un de vos subordonnés croit devoir abandonner mes intérêts pour ceux de cet injuste adversaire, ne le gardez pas un moment. Ne souffrez ni cabale ni intrigue, ni espionnage. Traitez bien et en amis les honnêtes gens que je paye et qui me restent attachés; défaites-vous promptement des autres, car ces divisions intestines sont la ruine de tous les établissemens. Declarez à tout le monde que quelque chose qui arrive, jamais M. [Jean François] Letellier ne remettra le pied à Kehl. Je ne tarderai pas à vous aller aider moi-même à remettre la paix et maintenir le bon ordre que vous aurez rétabli, et à donner des preuves de satisfaction et d'amitié à tous ceux que vous me designerez comme ayant bien fait leur devoir, je vous salue et vous prie de me croire avec tous les sentimens &c.

S[igné] *C. de B.*

P.S. Ne manquez pas, je vous prie, de lire à toute la colonie les deux lettres d'*Antoine Le Tellier* que je vous ai remises et

qu'il m'a écrites la surveillance et la veille que sur mon refus de ses services, il a pris la procuration de son digne frere; afin que tous les honnêtes gens qui entendront ces lettres connaissent à quels caractères ils auraient affaire, s'ils se livraient à de pareils hommes.

Copie

BHVP I, f. 308-309

61. *Beaumarchais à Louis XVI*

Remis à M^r le
Controleur g^{al} 1.
le 18 fev^{er} 1785.

Sire

Il y a cinq ans que M^{rs} les C^{tes}. De Maurepas et de Vergennes apprirent avec colère qu'il se vendait à Paris des titres en parchemin arrachez des diverses archives de la chambre des comptes de la biblioteque du Roi &c. Ils prirent des précautions pour arrêter cet enorme abus. Mais voulant aussi recouvrer s'il se pouvait ce qui avait été dispersé; ils me demanderent si je ne pourais pas faire chercher et racheter partout sourdement ces parchemins sortis des dépôts, et les tenir sous clef à la disposition du gouvernement; mais dans le plus grand secret, à cause des plaintes et reclamations que le bruit occasionnerait.

M^r le C^{te} de Vergennes peut rendre témoignage à Votre Majesté du zele et de la discretion avec lesquels j'ai fait ce service epineux. On a racheté secrètement pour moi tant à Paris que dans les autres villes du royaume tout ce qu'on a pu

recoeuiller de ces parchemins vendus et depuis cinq ans il y en a aux magasins sous ma clef dans divers couvents de la capitale environ cent milliers pesant.

J'ai plusieurs fois supplié ces ministres de faire enlever le tout, et de me faire rentrer mes fonds avancés depuis plusieurs années. D'autres affaires ont suspendu la fin de celle-ci. Je fais la mesme prière à Votre Majesté. M^{rs}. les C^{te} de Vergen[n]es, B^{on}. De Breteuil, De Calonne et Le Noir sont parfaitement instruits de l'utilité de rendre ces titres à leurs depots et de la justice de ma demande. On n'attend plus que l'ordre secret de Votre Majesté. Le tout s'achevera sans scandale.

Copie

Comédie-Française II, f. 66

1. Beaumarchais s'est adressé à Calonne pour remettre cette lettre à Louis XVI. (Voir la lettre 64.)

62. *Ruault et Beaumarchais à La Hogue*

Kehl M. Delahogue

Paris le 14 mars 1785.

J'ai reçu, M., les lettres que vous m'avez écrites le 7. & le 10. de ce mois. Vous ignoriez alors que M. de B[eaumarchais] eut succombé sous les coups les plus horribles que la calomnie ait jamais portés. Nous n'avons eu malheureusement que trop de gens de lettres persécutés en France, mais il n'y en a point encore eu d'opprimé avec tant de violence et d'injustice. Il est libre d'hier au soir, et ses amis sinceres s'empressent de le consoler dans son domicile dont il s'est fait une prison volontaire. Il se porte autant bien que sa triste situation peut le permettre. Je n'ai pas la force de vous parler plus longtems de cette cruelle aventure tant j'ai l'ame oppressée de douleur & de chagrin.

Les affaires seront suivies co^e. à l'ordre.; n'ayez à cet égard aucunes craintes, et rassurez les personnes qui vous temoigneront des allarmes.

Vous êtes prié de la part de M. le Prince de Nassau ¹ qui m'en a chargé hier, d'adresser par le courier à S.M. *le Roy de Pologne à Varsovie* ² deux exemplaires du Mariage de Figaro broché, dont 1. *sous bande à Mad^e. La P^{se}. de Nassau*, qui est

perbe édition qui s'imprime à Kehll. Que ne ferois-je pas, pour trouver, pour faire naître ! des occasions de rendre mon zèle respectueux, agréable à Votre Majesté ? Ce qu'Elle a daigné répondre et promettre pour moi au cardinal de Bernis, m'a pénétré d'une bien douce reconnoissance ! Mais, Sire, les bontés directs dont Vôte Majesté m'a favorisé pendant son séjour à Paris ont rendu vos bienfaits superflus ; vôtre protection auguste, ne m'a t'elle pas déjà assuré le droit de me compter parmi vos sujets les plus fidèles ? par l'entier dévouement et le très profond respect avec lesquels je suis à vos pieds.

Sire

De Vôte Majesté

Très humble très obéissant

très obligé serviteur

Paris 18 mars 1785./.

L'abbé de Sabatier Cabres

Original autographe

Bibliothèque universitaire d'Upsal, F491

1. Ce qui fait le prix de cette lettre, c'est qu'on fait parvenir à Gustave III la comédie de Beaumarchais avant qu'elle ait pu être lancée sur le marché français. Il n'est pas impossible que Beaumarchais soit pour quelque chose dans cette initiative. Il sentait un besoin pressant de se défendre et de prouver son innocence.

Ruault écrit à son frère le 23 mars 1785 (*Gazette d'un Parisien*, p. 58) : « Je ne sais encore, mon cher ami, quel sera le sort de ce pauvre Figaro, qui est tout imprimé, hors la préface qui est toujours dans les pattes royales. Cela devient pour nous une œuvre tragique. »

64. *Beaumarchais à Charles Alexandre de Calonne*

Mr. le Cont^{leur}. Gen^{al}.

Monsieur

Paris ce 19 mars 1785.

Tant que ma justification respectueuse ¹ et les preuves de mon innocence n'auront pas frappé l'oeil du Roi, je n'oserai pas vous supplier de lui présenter le travail de mes commissaires qui depuis 3 semaines est dans les mains de M^r Gogear ². Cependant, Monsieur, je suis prêt à périr, parce que tout ce qui dans l'Europe est en compte courant avec moi, ayant appris ma détention, tire à vue sur moi sans pitié ³. J'ai prié M^r Le Noir de venir à mon secours pour l'objet des parchemins qui le regarde en qualité de bibliothécaire ⁴ ; il m'a promis de vous en parler, à vous-mesme. M^r Gogear d'ailleurs m'avait dit, que si j'avais besoin d'argent, on m'en avancerait sur les indemnités, en attendant la solution de l'affaire ; je prends la liberté Monsieur dans l'horrible gêne où me mettent ma position et ma retraite austère ⁵, de vous supplier de m'accorder cinquante mille ecus sur l'objet des parchemins qui montera à plus de 200 m.L. et M^r. Gogear vous assurera que, sans nuire aux interets du Roi ni de M^r

D'Harvelay ⁶, vous pouvez m'accorder comme secours pressant une pareille somme de cinquante mille ecus sur les indemnités.

Je vous assure Monsieur que SM une fois bien instruite de tout ce qui s'est passé, et j'ai un moyen sur de l'en instruire, ne vous saura pas mauvais gré de m'avoir empêché de périr pendant les jours de son erreur sur mon compte, au contraire. Et cette justice si nécessaire à ma conservation, je vous la demande comme une grâce, sans laquelle toutes les autres peuvent me devenir inutiles.

Je suis avec la reconnaissance la plus respectueuse

Monsieur

Votre &c

Minute olographe
AFB

1. Un manuscrit contenant la justification de Beaumarchais se trouve à Stockholm, à la Bibliothèque Royale. C'est un document capital. Beaumarchais plaide sa cause avec dignité et noblesse; son style a rarement atteint le même degré de perfection classique. L'important pour lui est de se laver de la calomnie qui lui impute d'avoir outragé Louis XVI. Il esquisse rapidement les services qu'il a rendus à son roi et à son pays. C'est le témoignage de la supériorité de l'homme d'action sur les petits esprits affairés à cultiver leur calomnie et leur envie. C'est au total un texte mûrement pesé sans le moindre grain d'hésitation.

Le *Mémoire justificatif* de Beaumarchais a été édité pour la première fois avec un respect scrupuleux de son texte. (Voir mon article « Gustave III, Beaumarchais et *Le Mariage de Figaro* », *Influences*, pp. 189-198.) Beaumarchais a envoyé ce texte à Gustave III le 12 avril 1785 (voir lettre 66). Voir aussi sa lettre à Vergennes en date du 29 avril 1785 (lettre 68).

Un billet autographe et non daté dû à Beaumarchais et nécessairement écrit en 1785 (AFB) intéresse sa réaction à la colère royale. Le billet est

adressé à Joubert, trésorier général des finances des états de Languedoc. On y lit:

« M^r Joubert

Le Roi n'a pas donné une grande marque de sa puissance en écrasant un de ses sujets incapable de résister. Il donnera la plus haute preuve de sa justice en écoutant ses justifications.

La seule chose qui fut en mon pouvoir était de ne point mériter ce malheur. Mais qui peut se flatter de ne point le prouver. Il ne faut que deux choses très communes en ce pays un homme qui trompe le Roi et un homme qui ne peut le détromper. »

2. Achille Joseph Gojard (1740-?), premier commis des finances.

3. Beaumarchais est aux abois. C'est le résultat de sa détention à Saint-Lazare.

4. Le Noir est depuis 1785 bibliothécaire du Roi. Sur les parchemins, voir ci-dessus, lettre 61.

5. Il s'est constitué prisonnier volontaire dans sa propre maison.

6. Le banquier parisien Joseph Michault d'Harvelay, intendant du Trésor Royal.

65. *Beaumarchais à Achille Joseph Gojard*

Samedi 2 avril 1785

Dans mon état de *prisonnier dans ma maison*, Monsieur, auquel j'ai cru devoir me condamner, jusqu'à ce que je sois parvenu à obtenir du Roi justice sur l'erreur dans laquelle on a jeté S.M. à mon égard, je ne puis vous solliciter vous-même que par écrit.

Je prie l'ami qui vous rend cette lettre de vous communiquer celle que j'ai reçue hier de M. le Contrôleur général, remplie de justice et de volonté bienveillante. Je voudrais bien jaser un quart d'heure avec vous, sur le compte que vous allez rendre au ministre, du travail de mes commissaires et surtout des objets qu'ils ont laissés à la justice du Roi. Indépendamment de mes embarras actuels, je serais ruiné de fond en comble, si, dans le travail du ministre avec le Roi, les objets sur lesquels les commissaires n'ont pas prononcé, restaient sans être équitablement remboursés par Sa Majesté.

Mais, comment faire moi-même un court travail explicatif avec vous, si vous n'avez pas la charité de venir gagner les œuvres de miséricorde en visitant le pauvre prisonnier, même

en venant manger la soupe avec l'ami Sérionne, aujourd'hui samedi, si cela vous est possible? Il ne faudrait qu'avoir en poche les papiers qui regardent cette affaire et nous le recorderons fort bien, en dix minutes.

Recevez les assurances de la vive reconnaissance et du sincère et inviolable attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

votre très humble et très obéissant serviteur,

Caron de Beaumarchais

Original autographe
AN G1 56

1. Lettre autographe inédite, non signée ni datée par le roi. Une autre main l'a datée du 12 avril. Il s'agit de l'an 1785. On voit sur une autre feuille et d'une main étrangère: « Stockholm le 12 d'avril 1785 à l'abbé Sabbatier de Cabre complimens Gustave ». Nous avons modernisé l'écriture de Gustave III.

2. Voir ci-dessus lettre 63.

3. La première représentation en Suède du *Mariage de Figaro* eut lieu le 18 mai 1785, au château de Drottningholm. Les acteurs: la troupe française de Gustave III. C'est Monvel qui a tenu le rôle de Figaro. Seulement, pour le texte, on avait eu recours à une contrefaçon parue à Amsterdam avant l'édition originale de Paris et la belle édition sortie des presses de Beaumarchais à Kehl. La contrefaçon n'offrait qu'un texte frelaté, « tiré de mémoire et défiguré, plein de lacunes, de contre-sens et d'absurdités », pour citer l'édition de Kehl.

Gustave III parle aussi d'une traduction en suédois de la comédie dans sa lettre à la comtesse de Boufflers, datée du 31 mai 1785 (voir *Gustave III par ses lettres*, pp. 280-281): « Nous avons fait jouer le Mariage de Figaro. Cette pièce a autant amusé le public de Stockholm que celui de Paris. [...] Je souhaite que ce petit triomphe pour Beaumarchais de voir sa pièce traduite et réussir dans l'étranger, le console un peu de sa retraite à Saint Lazare. Pour moi, je n'oublierai pas la charmante soirée que vous m'avez fait passer chez vous avec lui et tout l'esprit et la gaieté qu'il y déploya. »

68. *Beaumarchais au Comte de Vergennes*

Paris, ce 29 avril 1785.

Monsieur le Comte,

J'ai prié M^r le Pe. de Luxembourg ¹ de vous présenter une copie du Mémoire justificatif que je vais mettre aux pieds du Roi; non pour vous fatiguer d'aucune demande, uniquement pour qu'il ait votre approbation, parce que je prends la liberté d'y invoquer votre témoignage sur un seul point en souffrance depuis 5 années révolues.

De tous les hommes qui ont eu l'honneur de travailler sous vos ordres, aucun n'a conservé plus de respect pour votre personne et vos principes.

Mes ennemis viennent de m'ecrazer pour un misérable succès littéraire objet et fruit de mes délassemens. Si frivole que soit un succès, on ne l'obtient qu'à très haut prix. Les vôtres dans les grands travaux de l'état vous ont tant convaincu de cette vérité, que je ne choiserais pas pour vous la rappeler ce moment trop pénible, après avoir longtems respecté votre éloignement, si mon cœur ne me disait qu'il est malhonnête

et reprochable à moi, d'être tourmenté secrètement d'une vive inquiétude pour vous, et de ne pas vous faire part à l'oreille d'un avis qui me paraît de la plus haute importance. Souvenez vous, Monsieur le Comte, avec quel zèle désintéressé, sans vouloir d'autre prix que votre estime, j'ai toujours désiré de vous être utile; et peut-être alors m'indiquerez vous comment, à quelle heure, en quel lieu, je puis vous parler deux minutes, pas plus. Mais il faudrait que ce fut le soir; parce que la retraite austère à laquelle je me suis condamné dans ma maison, jusqu'à ce qu'il plaise au Roi de me rendre justice, ne me permettrait pas de me présenter le jour. Mais le rendez vous assigné, je partirais à nuit fermante, et ne vous tiendrais qu'un moment.

Si vous croyez n'en devoir tenir compte, agréez seulement un bel exemplaire de *La folle Journée*, qui sert de passeport, de prétexte à cette lettre, et recevez du moins avec bonté l'assurance du très respectueux dévouement avec lequel je serai toute ma vie

Monsieur le Comte

Votre très humble et très obéissant

Serviteur ://: Caron De Beaumarchais.

L'ami sur qui vous remet cette lettre me rendra aussi sûrement votre réponse si vous m'en honorés.

M. le Cte de Vergennes.

Original autographe

MAE CP Angleterre, t. 553, f. 55-56

1. Anne François de Montmorency, prince de Luxembourg, était depuis 1767 de la Maison du Roi au titre de capitaine des Gardes du corps.

69. *Beaumarchais à Charles Frédéric, Margrave de Bade-Durlach*

[30 août 1785 ¹]

Monseigneur

Je ne puis témoigner à V. A. S. avec trop de respect et de sensibilité combien je suis reconnaissant de l'auguste protection qu'Elle daigne accorder à notre établissement de Kell contre les injustes entreprises de M^r Le Tellier dont le but est de le détruire après avoir vainement tenté de l'envahir.

Monseigneur, M^r Le Tellier sait très bien que s'il avait des prétentions justes à faire valoir contre moi, il n'aurait besoin ni d'hostilités, ni de procédures pour avoir un prompt succès; puisqu'offrant de mettre à part tout titre écrit, et me soumettant à l'équité d'arbitres honnêtes instruits et choisis par mon adversaire et moi j'ai dit et écrit à tous les amis et défenseurs de M^r Le Tellier que je donnerais d'avance avec plaisir mon blanc seing à ces arbitres, pour en passer sur nos débats par tout ce qu'ils jugeraient équitable; car après les immenses travaux de ma vie j'ai beaucoup plus besoin de repos que de fortune, il m'importe bien plus Monseigneur qu'on dise de moi que je suis juste, que si l'on dit que je suis riche.

Je n'avais que trop accordé d'aveugle confiance à celui qui me déchire aujourd'hui puisque seize cent mille francs de ma fortune ont passé par ses mains, sans autre sûreté que ses recus. Mais il avait mis dans sa teste que toute ma fortune lui apartiendrait un jour, et c'est le désespoir d'avoir échoué dans cette affreuse combinaison, qui le rend aujourd'hui méchant jusqu'à l'atrocité.

Il dit, Monseigneur, qu'il peut revenir contre ma cession qui mettra dans mes mains un bénéfice de 5 millions. Et moi, Monseigneur, je répons, comme je n'ai cessé de le faire, que je suis si peu avide de tous ces bénéfices que certain maintenant que le 1^{er} philosophe, le 1^{er} poète que le plus grand homme enfin de notre siècle a un beau monument élevé à sa gloire; je consens que M^r Le Tellier recoeuille tous les gains de cette entreprise, s'il veut me rembourser seulement tout l'argent qu'il est prouvé qu'il m'y a fait mettre avec les intérêts. Je donnerai même dix ans s'il le faut pour effectuer ces remboursements, s'il en fournit de solides cautions.

Je n'exigerai d'autres conditions de sa part que celles de tenir mes engagements envers le public envers M^r de La Hogue, et les autres coopérateurs que je lui ai substitué lorsqu'il a si lâchement abandonné nos travaux, dans l'espérance que l'embarras où il me plongeait me résoudrait à tous les injustes sacrifices qu'il exigeait de moi. Monseigneur je vais plus loin. Si M^r Le Tellier veut me rembourser en argent comptant, je lui ferai avec joie l'abandon de tous les intérêts des sommes que j'ai avancées depuis 6 ans.

Voilà, Monseigneur, ma profession de foi que je dépose aux pieds de V. A. S. et je lui certifie que depuis huit mois tous les amis de M^r Le Tellier et les miens sont instruits verbalement et par écrit de ces offres que je suis prêt à accomplir.

Mais, après l'énorme abus qu'il a fait de ma confiance et de mon amitié, après le vuide immense qui se trouve dans sa frauduleuse gestion, quelle compagnie voudrait lui confier des fonds pour me rembourser et s'en rapporter à lui pour terminer une entreprise dans laquelle il a commencé par me ruiner? S'il la trouve, Monseigneur, cette compagnie, je suis prêt à lui céder l'affaire aux seules conditions que V. A. vient de lire. Mais en renouvelant sans cesse les preuves de ma justice et de mon désintéressement, je ne dois pas négliger de défendre ma propriété attaquée. Je prends donc la liberté, Monseigneur, de la mettre encore sous votre auguste protection. Cette entreprise en est digne et par la noblesse de son objet, et pour tous les avantages qu'elle procure au pays où elle s'exécute.

Aussitôt que l'enchaînement des embarras de toute nature qui me retient ici, me permettra de retourner à Kell, je n'aurai rien de plus pressé que d'aller renouveler aux pieds de V. A. les assurances de la gratitude inviolable et du très respectueux dévouement avec lequel je suis

Monseigneur
de V. A. S.

Minute autographe
Institut et Musée Voltaire
Archives Beaumarchais, III, f. 12

1. Beaumarchais écrit sur cette lettre: « Copie de ma lettre au Margrave de Bade du 30 août 1785 ».

70. *Beaumarchais à Louis XVI*

[au début de 1786]

Au Roi.
Sire.

Trop malheureux pour solliciter des grâces, au fond de la retraite où je vis ¹, depuis que le courroux du Roi m'a frappé, je ne demande à Votre Majesté que la justice rigoureuse qu'elle ne refuse à personne.

Créancier du Roi depuis huit années; après avoir tout sacrifié pour son service, je vais périr deshonoré, s'il n'ordonne pas mon remboursement légitime.

Sire; que tout ce qui ne m'est pas sévèrement dû, suivant les loix du commerce et de l'honneur, me soit durement refusé, je ne m'en plaindrai pas; car les commissaires qui ont scruté pendant deux ans la justice de mes réclamations, ont déclaré dans leur rapport, que, quelles que soient les décisions de Votre Majesté, les pertes immenses de cette affaire, ne seront jamais réparées.

Oserai-je ajouter, Sire, que, par l'instigation de mes ennemis, au seul soupçon d'une faute que j'étais bien loin de commettre, en m'otant un moment ma liberté, vous avez détruit

mon repos, ma considération et mon crédit. Depuis ce moment, renfermé chez moi, je n'ai vécu que de pertes et de douleurs. Les perfides Américains, que j'ai si chaudement servis, aprenant ma disgrâce et me croyant perdu dans ma patrie, ont cru pouvoir impunément me dénier justice. Ils viennent de m'envoyer 5000 £ à compte de 9 millions qu'ils me doivent; il faudra donc que je périsse!

Mais si, faute de secours, je manque aux engagements sacrez d'un négociant; forcé d'en montrer publiquement les motifs, à toutes les villes de commerce de l'Europe; mes travaux depuis 15 années, les lettres des ministres, des généraux, des premiers hommes de l'état qui m'ont soutenu dans mes efforts, attesteront à mon pays que j'étais digne d'un meilleur sort: et le Roi mieux instruit alors, regrettera peut-être en sa bonté d'avoir réduit au désespoir, un homme d'honneur qui a toujours encouragé le patriotisme le commerce et les arts par son exemple; qui n'a jamais cessé d'être bon Français, laborieux citoyen, créancier très patient et sujet fidèle de Votre Majesté.

://: Caron De Beaumarchais

Original autographe
AN G1 56

1. La présente lettre n'est pas datée. Elle se situe dans le temps au début de 1786. La lettre de Beaumarchais à Gojard du 30 décembre 1785 mentionne un mémoire à remettre au Roi tout comme la lettre du 18 janvier 1786 (voir Proschwitz II, p. 919) adressée à Calonne.

71. *Beaumarchais à Charles Alexandre Calonne*

[27 janvier 1786]

Monsieur

C'est un malade à l'agonie, qui demande au Roi justice, en vous criant miséricorde.

Dès ce moment même il ne serait plus tems pour moi de l'obtenir, et le médecin viendrait après la mort, si un ami bien connu de Mr. Gojeard, ne m'eut secouru cette semaine.

Eh pourquoi ne le nommerais-je pas ? – Suis je donc de ces hommes pussillanimes ou bas, que la reconnaissance fatigue ? Oui, je le nommerai. C'est le bon, le très obligeant Ste. James ¹, à qui j'ai dû la prolongation de mon existence, et qui, par un prêt fortuit de 350 m.L., a soutenu ma vie et mon honneur.

Mais, Monsieur, ses propres embarras ne luy ayant permis de m'aider que pour un moment, les 1^{ers}. fonds que je sollicite sont destinez à remplir, dans sa caisse, le vuide instantané que mes besoins et son amitié viennent d'y faire.

Je suis dans la posture et les sentimens que mon malheur exige, en vous suppliant de ne pas oublier celui qui est avec le plus respectueux dévoûment,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant

Serviteur://: Caron De Beaumarchais

Paris, ce 27 J^{er}. 1786.

Mr. Le Contrôleur général.

Original autographe

AN G1 56

1. Claude Baudard, baron de Sainte-James (1738-1787), banquier, trésorier général de la Marine, un des financiers richissimes de l'époque. Il avait une fastueuse maison à Neuilly – la « folie Sainte-James » –, trois maisons à Paris, etc. Ses intérêts financiers concernaient les mines, la marine marchande, la Caisse d'Escompte, la Compagnie des Eaux, etc. Il fut victime de la crise financière de 1787.

72. *Beaumarchais à Alexandre Balthazar Laurent
Grimod de La Reynière*

Paris, ce 28 fev^{ier}. 1786.

Au nom de l'intérêt que vous m'avez inspiré, Monsieur, je vous supplie de ne point publier votre mémoire que je n'aye eu l'honneur de vous entretenir; et si vous me croyez un peu de judiciaire et d'honesteté, vous aurez la confiance de m'accorder la grace que je vous demande ¹.

Quand vous m'aurez entendu plaider entre nous deux, la cause de l'avocat, dont le noble emploi fut toujours de plaider sagement celle des autres; si je n'ai pas le bonheur de vous ranger à mon avis, vous resteriez le maitre de persister dans le votre.

Je ne connais ni celui que vous défendez, ni celui que vous attaquez. C'est vous seul que j'envisage, et je ne voudrais pas avoir à me reprocher de mal user de l'envoi de prédilection que vous me faites de votre ouvrage, en vous dissimulant ce qu'il me fait craindre pour vous. Venez, je vous en conjure, en jaser avec moi.

C'est par gout et non par besoin que vous avéz embrassé la noble proffession d'avocat. C'est de la réputation qu'il vous faut, non de l'or et de la fortune: mais l'esprit seul ne suffit pas pour vous mériter la première; il faut encore de la sagesse dans les idées, de la modération dans les phrazes, et surtout de l'impartialité. Si mes trop fameux mémoires ont fait prendre le change à quelques jeunes gens, je dois, en expiation, garantir autant qu'il est en moi, de leur danger, tous ceux qu'ils pourraient égarer, dans une carrière que je ne suivais pas, et qui leur impose des devoirs dont mon etat m'affranchissait. Il est si différent de se débattre, et de défendre autrui!

Déchiré par mille ennemis qui avaient conjuré ma perte, on me permettait toutes les armes avec eux. Nul homme de sens ne se trompait à ma gaïeté, c'était de l'indignation raffinée. Mon fier ressentiment grondait, il s'exhalait en mille manière, et seul contre tous dans l'arène, on me passait l'arme du ridicule contre des atrocitez démontrées; egayer les indifférens, intéresser les coeurs sensibles, surtout penser avec les forts, telle fut alors ma triple tâche; à quelque prix que ce fut, il me fallait vaincre ou périr. Mais vous, qui, dans une cause étrangère, n'avez qu'un ressentiment relatif, premier juge de la cause entre deux contendans, devez vous épouser leur haine, en servant le droit de l'un d'eux?

Pardon, Monsieur; mais j'ai une si haute opinion de votre généreux ministère, de la carrière que vous courez, que je ne voudrais pas, faute d'un salulaire avis, qu'on put vous accuser d'en avoir foulé les barrières. Je tremble en effet que le ton satirique et mordant du mémoire, n'arme contre vous tout votre ordre, et ne vous cause un vif chagrin.

À travers plusieurs traits plaisans et d'un bon genre, on n'y voit qu'un faisceau d'injures, où l'adversaire de votre client

est trainé par vous dans la boue, traité de lâche et d'homme sans honneur. S'il s'agissait pour vous de sauver celui de l'autre, et que vous eussiez à défendre ou *La Luzerne* ou *La Maugerie*, quel style donc emploieriez vous? Mais, dans une querelle badine, sur une prétention littéraire, entre deux rivaux de talents! on ne leur pardonnerait jamais ce qui vous échape en leur nom. Eh! que diraient les gens du monde si tout votre ordre couroucé sévissait durement contre vous! Il a voulu prendre un état, il n'a pas su s'y maintenir.

Au nom de l'intérêt que vous m'avez inspiré, venez en jaser avec moi. Je n'aurai pas en toute ma vie, deux occasions aussi majeures de vous prouver que je vous estime et vous aime.

://: Beaumarchais

Mr De La Reiniere fils.

À Monsieur/Monsieur De La Reiniere fils/avocat au Parlement, chez Mr/son Père./Place De Louis quinze

Original autographe

BN, Mss Rothschild I, f. 28, n.a.fr.14898

1. Ce qui, à mes yeux, fait le principal intérêt de cette lettre, c'est, avec la manière dont Beaumarchais envisage ses *Mémoires*, son plaidoyer en faveur de la profession de l'avocat, de son importance et de ses prérogatives comme de ses devoirs. Mais on lui fait la sourde oreille. On ne lui a pas adressé un mémoire, un factum, pour recevoir des sermons au lieu des éloges auxquels on s'attendait de la part de l'homme d'esprit dont les *Mémoires contre Goëzman* avaient fait les délices de ses contemporains.

Beaumarchais prêche ici visiblement dans le désert. Son interlocuteur est si enivré de son factum et si plein de lui-même que, tout simplement, il ne veut pas entendre raison. Et il publiera son texte sans en changer le ton leste et persifleur, complètement oublieux de la mise en garde de Beaumarchais: « Il est si différent de se débattre et de défendre autrui! »

De nouveau, Beaumarchais a jeté en vain ses perles..., cette fois à un homme sorti de la famille d'un fermier général, gâté et tapageur. Nous avons affaire ici, en effet, à un de ces personnages originaux et bizarres de la seconde moitié du siècle, où cette espèce n'est pas rare. C'est en plus un homme qui aime à se donner en spectacle.

En 1786, La Reynière (1758-1837) habite toujours chez son père, Laurent Grimod de La Reynière (1734-1793). Après avoir été critique dramatique, il devint en 1780 avocat au Parlement. Bon viveur, il se fait une réputation de gastronome et les déjeuners philosophiques, qui font jaser le tout Paris, réunissent autour de sa table entre autres Louis Sébastien Mercier, Palissot, Beaumarchais, Cailhava et Chénier.

La Reynière, si sûr de lui, publia son factum le même jour que Beaumarchais lui écrivait: *Mémoire à consulter et consultation pour Me Marie-Emilie-Guillaume Duchosal, avocat à la Cour, demandeur; contre le sieur Ange Fariau de Saint-Ange, coopérateur subalterne du Mercure de France, défendeur* [Signé: Grimod de La Reynière, 28 février 1786].

Rien d'étonnant peut-être si une lettre de cachet oblige La Reynière, peu de temps après, à dire adieu au barreau pour toujours.

73. *Beaumarchais à Monsieur de La Porte de Meslay*

Paris ce 10 août 1786.

Mr.

J'ai reçu avec autant de sensibilité que d'intérêt, l'utile ordonnance que vous venez de rendre en faveur des papeteries de Lorraine. Vous aurez le plaisir, Mr., de voir fleurir et prospérer par vos soins, dans la province qui vous est confiée, une branche très importante du commerce français, et vous y serez chéri comme le bienfaiteur d'une foule de fabricans aussi laborieux qu'utiles. Il me reste à obtenir, si je puis, que cette belle partie du royaume, cesse d'être réputée étrangère : j'y travaillerai sans relâche, aidé du ciel et de Mr. de *Laporte*¹, on peut espérer du succès.

Un autre moins important, mais non moins difficile, occupe en ce moment mon ambition d'auteur, car si je suis en même tems papetier anglais en Lorraine, imprimeur français en Allemagne, éditeur d'un grand homme à Paris, négociant maritime en nos ports, ardent pour ma patrie au nouveau monde, vous savez que les doux loisirs de mes soirées, sont

tous consacrés au théâtre, en dépit de l'honnête *Suard*, et de l'abbé *Bazile-Aubert*.

Je crois donc devoir la bienveillance avec laquelle vous et tous vos amis avez accueilli *Tarare*, mon dernier essai dramatique, de vous instruire, Mr., que je tiens à Paris, chez moi, mon musicien *Salieri*², mandé de Vienne exprès par notre cour, pour finir cet étrange ouvrage. – Nous essayons de traduire en musique un événement imaginaire, déjà traduit en vers français, des rêveries de mon cerveau. Laissant fort loin de nous le champ bavard, et le ton chansonnier qui dégradait long tems nos compositions dramatiques, nous essayons un style qui puisse arriver jusqu'au cœur. Mais peut-être il faudra des oreilles nouvelles pour entendre un langage nouveau ! Eh ! que diront alors Messieurs *Suard* le journaliste, et l'afficheur³ *Bazile-Aubert* ? Priez Dieu qu'il nous soit en aide : berné, si je manque mon coup ; déchiré, si je réussis ; je suis réellement fort à plaindre de préférer ce triste amusement au doux loto que chacun sait, et que je n'ai jamais pu apprendre.

Quoiqu'il en puisse arriver, mettez-moi, je vous prie, aux pieds de Made. de *Laporte*, et faites-moi la justice de me croire avec la plus respectueuse reconnaissance,

Mr.

Votre &ca. *Caron de Beaumarchais*.

Copie contemporaine
AFB

1. Le destinataire de cette lettre est intendant de Lorraine.

2. Antonio Salieri (1750-1825), le célèbre musicien viennois, élève de Gluck, séjourna en 1784 à Paris, où ses *Danaïdes* remportèrent un grand succès, alors que ses *Horaces* n'y firent guère fortune en 1786. C'est *Tarare* qui lui valut son vrai triomphe.

3. L'abbé Aubert était rédacteur des *Petites Affiches*.

74. *Beaumarchais à Salieri*

Paris ce mardi 18. 7^{bre}.1787.
Jour de la 18. representation de *Tarare*

M. Saliery

Enfin mon cher Salieri, vous recevez donc votre superbe partition. Je puis bien la nommer superbe, puisque nous sommes à la 18e. séance sans que le public ait cessé un moment de s'y porter en foule. Le 8. de ce mois grand jour de St Cloud, vous avez fait 4200 £ et l'an passé, à pareil jour, un excellent ouvrage, n'a donné que 600 £ de recette.

Ah bravo caro Saliery.

J'ay vu deux fois, depuis 8 jours *Théodore à Venise*, traduction de *Moline*, et joué à l'opera. Il m'est impossible de voir la musique ainsi prostituée, sans gémir sur la sotise des compositeurs italiens. Cela n'a pas le sens commun. Et quoi qu'on l'ait soutenue par toute la grande danse, qui s'est retirée de *Tarare*; il y avait assez peu de monde avant hier, et l'on murmurait hautement.

Vous avez trop de genie, mon ami, pour donner jamais dans un pareil piège. Plusieurs auteurs me sollicitent pr. vous

présenter leurs ouvrages; mais jusqu'à ce moment; je n'ai rien trouvé digne de vous. Un sujet seulement tiré de l'Espagne est susceptible de devenir quelque chose; mais cela est encore bien loin de l'intérêt, de la marche rapide qu'il faut à votre beau talent. Je rêve la nuit au moyen de l'élever à votre hauteur. Si j'y parviens je vous en ferai part. L'auteur que j'aime, me l'a tout à fait abandonné en me disant: taillez, rognez, il y a là-dedans un opera. En effet il y en a un; mais c'est encore un bloc de marbre, où la statue est à peine ébauchée.

Bonjour, mon ami, je vous envoie 24. exemplaires du poeme, en vous remerciant des trois partitions qu'on m'a remises de votre part. Mandez-moi si vous êtes heureux; si votre chere femme et son enfant se portent bien; rappelez-moi au souvenir de ce géant qu'on nomme *Gluck* [Gluck] et croyez, mon ami, que vous n'avez pas dans le monde un serviteur plus attaché que B.

Dans peu vous aurez mon Mémoire, que les exils ¹ ont suspendu. On dit que le Parlement va rentrer.

Vous avez dû recevoir de moy une lettre dattée du 17. aout. L'avez-vous reçue?./.

Copie contemporaine
AFB

1. Les magistrats sont exilés à Troyes le 15 août et sont rappelés le 20 septembre 1787.

75. *Beaumarchais à Madame Morande*

Londres Mad^{me} De Morande Paris onze mars 1789.

J'ai reçu votre lettre Madame, et la demande qu'elle contient. Mon desir de vous obliger ne saurait varier; mais je ne vois pas sans une peine tres vive que vous commanciez à anticiper sur l'avenir, et depensiez d'avance ce qui doit vous substantier chaque année. Pardon ma chere amie si je me permets quelques observations. Vous etes une excellente & digne femme. Votre mary a une occupation lucrative et qui devrait vous garantir de ces besoins pressans qui usent l'avenir pour satisfaire au present. Je voudrais que vous fussiez heureuse et la route que vous prenez, ma chere, ou que votre mary vous fait prendre, amenera des chagrins que rien ne pourra calmer. Ma chere et vous aussi M. de Morande, il me repugne infiniment d'etre l'instrument de vos peines futures, par les facilités que vous exigez de moi. Je vous l'ai deja écrit, Monsieur si vous vous mettez sur le triste pied d'empieter sans cesse sur l'avenir, je vous prierai de m'épargner le vif chagrin d'etre votre receveur en France.

Lorsque j'arrachai à votre frère ¹, à sa mort les diverses donations qu'il refusait durement de vous faire; il ne ceda à mes vives instances que sur la promesse que je lui fis de veiller à ce que ces pensions fussent sans cesse alimentaires: que vous pauvre fe. eussiez un morceau de pain; que la pension de votre fils servit à son education; et que vous M. dont il se defiait le plus ne touchassiez jamais qu'à mesure des echeances. Je promis tout, pour obtenir quelque chose.

Ne me donnez donc pas le chagrin de contribuer par mes facilités, à fausser toutes mes promesses. J'accepterai votre lettre de change, ma chere amie; mais je vous supplie, que ce soit la derniere. Je vous prie M. n'exigez point de votre femme de pareils sacrifices. Je connais son excellent cœur. Je sais que vous êtes souvent commandé par des necessités imperieuses; mais vous devez regarder, avec moi les dons de votre frere comme une douceur annuelle etrangere à toute anticipation. Ce fut son intention. Je vous conjure l'un et l'autre de vous y conformer et de mettre ma rigueur sur ce point au premier rang des actes de mon amitié. Je vous verrai avant le haut été. L'accomplissement du Voltaire me forcera à ce voyage.

Je ne vous parle pas M. de vos querelles avec M. de Calonne. J'ai eu le cœur fletri de tout ce que j'ai lu dans le Courier de l'Europe: vous m'avez écrit pour m'engager à rester neutre je ne l'ai pu. J'ai gemi et gardé le silence mais croyez-moi: vous faites un tres funeste usage pour vos ressentimens particuliers du papier public qui vous est confié. Si vous saviez combien la malignité meme la plus acharnée vous blame, en riant de vos coups de poignard, vous regretteriez bien de faire un pareil rôle!

Oubliez ce peu de mots que mon amertume m'arrache. Je vous ecris franchement ce que je vous dirais si nous en conversions.

Je vous renvoye votre traite acceptée, avec votre etat actuel sur ma caisse ; que j'ai fait copier pr votre gouverne.

M. Maneville me dit que votre Courier prosperait j'en suis fort aise ; mais il irait bien mieux si on pouvait le croire exempt de toute passion ; et par consequent plus digne de confiance.

Quel bois est donc devenu cette ville de Londres ? Et quelles horreurs en sortent ! Je trouve qu'on les meprise trop icy. Si l'on n'a pas cru devoir les prevenir ; il me parait si juste et si aisé de les faire punir que je ne conçois rien à cette indifference ! Tellement les Français n'oseront plus se presenter nulle part tout ce que l'on voit fait frémir.

Accusez-moi la reception de la traite.

Je vous salue bonne Mère
excellente femme

Signé C. de B

Copie

BHVP III, f. 20

1. La mort de Francy, frère de Morande, survenue le 27 mai 1784, information qui corrige les renseignements qu'on trouve dans les manuels. Ils situent à tort sa mort en 1783.

75 bis. *Beaumarchais à Monsieur Lauffin*

Paris, ce 4 aoust, 1789.

M^r Lauffin, Président
des traites foraines à Rethel
Mazarin, en Champagne

Il n'y a peut etre que vous, Monsieur le Président, qui ne sachiez pas ce que nous avons appris à l'Europe entière il y a près d'un an, par la voie du Courier de l'Europe et des gazettes etrangères ; les francaises nous etant fermées ¹, à savoir que toutes les editions de Voltaire sont achevées et en pleine livraison au dernier volume près, contenant sa vie et la table, qui sera distribué à part.

Il n'y a peut etre que vous Monsieur qui ignoriiez aussi que les deux lotteries gratuites, composant ensemble un présent de près de 100 mille ecus fait par nous à nos souscripteurs ont été tirées publiquement ; à leurs epoques, il y a plus de 3 ans ; que, pour l'edition du 1^{er} *In 8^o*, tous les Nos. portant un 4 à l'unité, et pour les 2^e editions *in 12*. tous ceux portant un 6, ont gagné des lots, constatés, en argent, pour ou en exem-

plaires, et sont payés à mesure qu'on se présente pour les recevoir.

Il n'y a peut être que vous enfin qui ne sachiez pas même qu'il reste à livrer aux souscripteurs de l'in 12. 24 volumes, et non pas 13. On peut bien ignorer ces choses à Réthel Mazarin en Champagne, quand on n'y lit pas les papiers publics étrangers: mais ce qu'on doit savoir en tout pays, Monsieur; c'est qu'avant de donner des leçons d'équité aux autres, on ferait bien d'examiner si l'on n'a pas besoin soi même de quelques leçons de prudence, de discrétion et de politesse; car ce n'est pas assés d'être Président des traites foraines à Réthel Mazarin en Champagne, il faut être honête, avant tout: c'est une chose convenue.

Mais, comme le ton que vous prenez avec un homme qui ne vous doit rien, me cause plus d'étonnement que d'humeur; je répondrai cathégoriquement à chaque article de votre lettre.

Je ne connais point le Sr. Havé de Reims, qui, dites vous, est mon Correspondant, et n'ai jamais eu de relation avec lui. Un Mr. De Laborde d'Etampes, a pris chez moi une centaine de ces petites souscriptions *in 12*, qu'il a distribuées (avec la retenue d'une remise à lui accordée,) dans diverses provinces de France. J'ai su par lui, qu'il en avait placé quelques unes à Reims, dont il avait, dit il, bien de la peine à se rembourser; car il a payé dans mes bureaux 12 £ par souscription; ce qui, comme vous voyez, ne m'a constitué débiteur de personne; puisqu'on ne recoit d'argent chez moi pour toutes les éditions de Voltaire, qu'à mesure, en raison, et dans le moment de chaque livraison partielle.

Cette conduite assez pure, dans une affaire qui, depuis dix ans, a fait sortir plus de 3 millions de ma caisse; lesquels y rentreront quand il plaira au ciel; qui me cause une perte de plus

de 700 m L., sans y comprendre les intérêts, que je supporte patiemment, pour le seul honneur de remplir mes engagements pris envers l'Europe entière; la délicatesse avec laquelle j'ai fait tirer et payer une lotterie gratuite établie pour 6 mille souscripteurs, et qui n'était pas dûe, puisque nous avons à peine eu 19 cent souscripteurs; cette conduite plus que généreuse, au milieu des persécutions de tout genre, ministerielles, sacerdotales, parlementaires &c. vous paraît elle avoir quelque rapport aux ~~miserables~~ indecens reproches que vous vous permettez envers moi, pour une souscription de 12 £, qui vous vient de la 3^e main, ou vous n'etes pas en avance, et du défaut de livraison de laquelle, votre négligence, ou celle du Sr. Havé est seul coupable, et non pas moi?

Jugéz maintenant Monsieur quelle figure fait une sortie comme la votre, à travers une affaire immense aussi ruineuse que compliquée; et dont tous les engagements sont remplis avec fidélité, malgré les troubles qui ont fait courir à mes immenses magasins contenant ici, plus de 15 cent mille volumes imprimés[,] 20 fois le risque d'être pillés et brulés par la populace effrenée, qui voit, ou feint de voir des armes, ou du bled partout!

Le danger que l'Europe a couru d'être privée du plus beau monument littéraire de ce siècle, m'occupe plus que ma ruine, que cet accident eut causé.

Mais puisque, malgré vos judicieux mécontentemens, vous voulez bien me faire la grace encore de vous dire mon serviteur, *avec les sentimens les plus parfaits*; permettez moi, pour n'être point en demeure avec vous, de vous assurer que je suis avec la reconnaissance la plus exquise de vos leçons,

Monsieur le Président

Votre tres humble et très obéissant
Serviteur Caron De Beaumarchais

Soldat citoyen de la garde
Bourgeoise de Paris
et milice

Quant au compliment ironique dont vous vouléz bien m'honorer sur les douze mille francs que j'ai envoyés aux pauvres du faubourg St. Antoine; je vous répondrai simplement que c'est à mon inscu que le Journal en a parlé. Je le regrette d'autant plus qu'il vous a servi de prétexte pour outrager un citoyen qui n'a aucun tort envers vous, et n'en a envers personne.

Minute olographe
Institut et Musée Voltaire
Archives Beaumarchais, III, f. 31.

1. Sauf erreur, le présent document est inédit. Dans cette admirable lettre, Beaumarchais nous montre comment il faut traiter un homme qui s'oublie et qui se donne en spectacle dans toute son insolence. Que l'on note l'heureux effet tiré de la répétition du nom de la localité de son antagoniste, sans doute rendu à la fois perplexe et furieux.

L'épistolier évoque aussi les différentes phases de l'in vraisemblable aventure de Kehl. Il décrit en même temps l'atmosphère qui y règne: on sent que la Révolution est à sa porte.

76. *Beaumarchais à Lavary*

à M^r Lavary négociant
rue Dauphine à Nantes
Paris ce 27. 8^{bre}. 1789
qui me demanda par écrit de lui envoyer
la distribution des rôles du Mariage de Figaro par emploi.

J'ai eu M. en distribuant les rôles de la Folle Journée beaucoup plus égard aux talens qu'aux emplois: j'ose vous assurer que le plus difficile de tout est celui de la Comtesse, qui a sans cesse deux passions à réprimer; son ressentiment contre la légèreté du Comte, son inclination naissante, pour un enfant, dont elle rougit.

Le rôle de Suzanne est tout entier dans la nature et plus facile à rendre, en ce qu'il chasse au dehors le talent de l'actrice, que l'autre rôle concentre. Une gayeté naïve et spirituelle, mais loin de l'indécence des soubrettes, suffit pour le rôle de Suzanne: dont M^{lle} Contat a fait un rôle capital. Un talent mur et très profond est nécessaire à la Comtesse, qui ne peut pas perdre un seul instant de vue la dignité de sa vertu, et doit sortir à son honneur de deux combats, qu'elle soutient. L'actrice à laquelle on accorde le plus de sensibilité, de

59. Beaumarchais

Théâtre français

Mesdames et Messieurs

Si nul Mariage n'est
aussi ne se prolonge
quantaine. C'est

Vous m'avez dit
faveur des mêmes
même, ont desiré
moyen, qui vous
vos ennemis, Mais

Le public en a
bonnes représen-
quantième *aux* p
fécondité se *for*
recus d'un jeun
cun de vous

Rien n'échapp

Nous te voy

que me pouvons dissimuler,
scandaliser quelques écri-
vains péché, par les plus
public, un peu coupable
en *peintures* meres ce que les
plus rigoureux de leur
en préservant les

de d'être

Mesdames et Messieurs

très humble et très
obéissant serviteur./.

Antoine De Beaumarchais

se trouvent de la pré-
autographe, toutes les
aploches.

ont à cette lettre. Voir

dans AFB reprodui-
journalistes auxquels
« M. Suart et l'abbé
lui a fait biffer – uni-
verses, cachés sous
« interdictes ». L'allusion
le change à qui-
Beaumarchais n'oubliera pas
compte dans la pré-
blessure.

Soldat citoyen de la garde
Bourgeoise de Paris
~~et milice~~

Quant au compliment ironique dont vous vouléz bien m'honorer sur les douze mille francs que j'ai envoyés aux pauvres du faubourg St. Antoine; je vous répondrai simplement que c'est à mon inscu que le Journal en a parlé. Je le regrette d'autant plus qu'il vous a servi de prétexte pour outrager un citoyen qui n'a aucun tort envers vous, et n'en a envers personne.

Minute olographe
Institut et Musée Voltaire
Archives Beaumarchais, III, f. 31.

1. Sauf erreur, le présent document est inédit. Dans cette admirable lettre, Beaumarchais nous montre comment il faut traiter un homme qui s'oublie et qui se donne en spectacle dans toute son insolence. Que l'on note l'heureux effet tiré de la répétition du nom de la localité de son antagoniste, sans doute rendu à la fois perplexe et furieux.

L'épistolier évoque aussi les différentes phases de l'invraisemblable aventure de Kehl. Il décrit en même temps l'atmosphère qui y règne: on sent que la Révolution est à sa porte.

76. *Beaumarchais à Lavary*

à M^r Lavary négociant
rue Dauphine à Nantes Paris ce 27. 8^{bre}. 1789
qui me demanda par écrit de lui envoyer
la distribution des rôles du Mariage de Figaro par emploi.

J'ai eu M. en distribuant les rôles de la Folle Journée beaucoup plus égard aux talens qu'aux emplois: j'ose vous assurer que le plus difficile de tout est celui de la Comtesse, qui a sans cesse deux passions à réprimer; son ressentiment contre la légèreté du Comte, son inclination naissante, pour un enfant, dont elle rougit.

Le rôle de Suzanne est tout entier dans la nature et plus facile à rendre, en ce qu'il chasse au dehors le talent de l'actrice, que l'autre rôle concentre. Une gayeté naïve et spirituelle, mais loin de l'indécence des soubrettes, suffit pour le rôle de Suzanne: dont M^{lle} Contat a fait un rôle capital. Un talent mur et très profond est nécessaire à la Comtesse, qui ne peut pas perdre un seul instant de vue la dignité de sa vertu, et doit sortir à son honneur de deux combats, qu'elle soutient. L'actrice à laquelle on accorde le plus de sensibilité, de

décence et de haut talent, doit s'emparer du rôle de la comtesse; et parmi toutes les autres celle qui joint à l'aimable enjouement, la grace et la vivacité, sans y mêler aucun cinisme (que nos soubrettes affectent beaucoup trop) doit jouer celui de Suzanne.

La division des rôles par employ peut avoir son utilité pour arrêter les querelles de coulisses; mais un auteur cherche toujours le talent propre aux caractères qu'il a voulu représenter.

Si vous avez l'édition de Paris, de cette pièce, où ma préface est jointe, vous aurez ce qu'il faut pour bien décider la question; et vous jugerez de la force de mon observation quand vous saurez la peine que j'ai eue dans le tems à déterminer Mad^{lle}. St Val la cadette à représenter la Comtesse. Elle se méfiait de son talent pour la comédie, n'ayant joué que dans le tragique. Elle a cédé à mes instances, et aucun de ses rôles ne lui a fait autant d'honneur, quoiqu'elle ait réussi dans tous.

Quant au rôle du Page; c'est une jeune actrice qui doit le rendre, avec cette naïveté des 1^{ers}. elans du jeune âge. Il n'est que polisson pas encore libertin, le Page; c'est en les trompant sur ce point, que nos méchants ont ameuté les sots contre la pièce. Le plus profond respect doit éteindre sa gaieté, quand il est avec sa marraine. Il la retrouve avec Suzanne. Mais il doit bien se garantir de toute espèce de licence; on ne peut trop le répéter; il n'est aimable que par là.

Si vous n'avez pas l'édition de Paris, j'aurai l'honneur de vous en faire parvenir un exemplaire, où mon discours préliminaire vous guidera mieux que ceci.

Recommandez à vos acteurs de ne se permettre aucune liberté dans leur prose. La pièce n'a eu un si grand succès à Paris, que parce qu'on s'y est soumis rigoureusement à cette règle, la seule qui soutient l'ensemble de la pièce, qu'on ne

reconnait plus dès qu'elle n'est pas étudiée avec toute la rigueur des vers. Soyons sur qu'à Paris on ne déplaçait pas un mot.

Recommandez à *Figaro* de ne se permettre aucune charge. Préville nous disait qu'il ne connaissait pas d'acteur qui put sans un fort grand talent et une très profonde étude se mettre à la hauteur d'un rôle aussi varié. Ce n'est plus l'éventé Figaro du *Barbier*; c'est un homme plus avancé. Et si je le montrais une 3^e. fois sur le théâtre, il seroit un penseur profond. C'est ce que D'Azincourt a parfaitement senti.

Le Cte. Almaviva toujours sacrifié, ne se soutient qu'à force de noblesse: il est vraiment le machiniste de la pièce, où il fait briller tous les autres, bien plus qu'il ne brille lui même. Il se voit humilié, mais non pas avili; quoiqu'il n'y ait que lui de coupable. Il ne peut pas être joué trop noblement: Mr. Molé en a fait un chef d'œuvre.

Pardon Mr. de ce bavardage dramatique, bien éloigné des idées fortes qui nous occupent aujourd'hui. Il faut que votre ville soit plus paisible que la notre, puisqu'elle se plait encore à la franche gaîté qui fait le fond de cet ouvrage. La philosophie qu'il renferme ne sera bien sentie que dans dix ans. Alors on saura gré à l'auteur du courage qu'il eut d'immoler au théâtre tant d'abus dont on gémissait, et dont une horrible prison punissait le moindre murmure.

J'ai l'honneur d'être Monsieur

Votre &

Signé Caron de Beaumarchais

Copie
AFB

Paris le 9. de 9^{bre}. 1789.

Vous m'avez demandé ¹, mon cher Florence ², la copie de ma lettre écrite sur des distributions de rôles, pour servir, dites vous, de baze à des réponses que vous avez à faire sur quelque semblable demande; je vous l'envoie avec plaisir. Mais, en vous rendant grace de la place que vous m'avez fait garder hier aux Français, je voudrais m'acquitter envers vous et la Comédie par un avis utile à votre société.

La pièce de *Charles IX.* a certainement du mérite ³; elle est dans quelques scenes d'un effet terrible et déchirant; quoiqu'elle languisse dans d'autres, et n'ait que peu d'action. On l'a mise au théâtre avec le plus grand soin, et il n'y a que des eloges à faire de tous les acteurs qui y jouent. Le contraste frappant des caracteres du cardinal et du chancelier, anime souvent un tableau, que d'autres rôles affaiblissent. Mais en me recherchant sur sa moralité, je l'ai trouvée plus douteuse. En ce moment de licence effrénée où le peuple a beaucoup moins besoin d'être excité que contenu; ces barbares excès, à quelque parti qu'on les prête, me semblent dangereux à pré-

senter au peuple; et propres à justifier les siens à ses yeux; plus *Charles IX.* a de succès, plus mon observation acquerera de force; car la pièce aura été vüe par des gens de tous les etats. Et puis quel instant, mes amis, que celui où le Roi et sa famille viennent résider à Paris pour faire allusion aux complots qui peuvent les y avoir conduits! Quel instant pour prêter au clergé, dans la personne d'un cardinal, un crime qu'il n'a pas commis (celui de bénir les poignards des assassins des protestans!). Quel instant, dis-je, que celui où dépouillé de tous ses biens, le clergé ne doit pas être en proie à la malveillance publique, puisqu'il sauve l'Etat en le servant de ses richesses ⁴! Si les plans qu'on suppose à quelques brouillons de la Cour, avaient eu leur entier succès; si le clergé eut gagné le grand procès de sa propriété, je concevrais dans quel esprit on eut permis un tel ouvrage; mais dans l'état où sont les choses, j'avoue que je ne le conçois pas. Je n'entends pas blâmer ici l'auteur; son ouvrage était fait, il a du vouloir qu'il fut joué; ses motifs étaient purs sans doute. Mais l'administration ne doit-elle pas veiller au choix du tems où tel spectacle doit être admis, ou suspendu?

Quant à vous, Mesdames et Messieurs, si vous ne voulez pas qu'on dise que tout vous est indifférent, pourvu que vous fassiez des recettes; si vous aimez qu'on pense que vous êtes citoyens, autant et plus que comédiens; enfin si vous voulez que vos produits se multiplient sans offenser personne, sans blesser aucun ordre, aucun rang; méditez le conseil que mon amitié vous présente, et considérez-le surtout sous ses differens aspects.

La pièce de *Charles IX.* m'a fait mal sans consolation, ce qui en éloignera beaucoup d'hommes sages et modérés; et les esprits ardens, Messieurs, n'ont pas besoin de tels modèles.

Mais voulez vous faire un grand bien, et mériter l'éloge universel, en attirant beaucoup de monde? Mettez en concurrence avec le même soin au théâtre, la pièce de M. Mercier, intitulée: *Jean Hennuyer*, cet évêque si bon, ce pasteur citoyen qui préserva les protestans de Lisieux du massacre ordonné par la Cour. Voila l'antidote du mal que pourrait faire la pièce de *Charles IX*. C'est le même sujet, le même événement, mais sous un autre point de vue. Opposez avec art un intérêt consolateur, à un tableau trop désolant. La pièce est en prose et fort simple; ces deux ouvrages ne se déferont point; vous les jouerez alternativement; ils se soutiendront l'un l'autre, et vous gagnerez de l'argent, en faisant une chose utile, dont tous les honnêtes gens vous sauront un gré infini.

Si j'avais un fils jeune et vif, je ne le mènerais point à *Charles IX*, mais si vous donniez les deux pièces de *Charles IX*. et de *Jean Hennuyer*, non seulement je l'y mènerais, mais je croirais bien servir sa jeunesse, en lui offrant les deux tableaux consécutifs. Je disais hier au soir à l'un de mes voisins, qu'on pourrait nommer *Charles IX*. la pièce d'*ite missa est*. Elle semble faite exprès pour en inspirer le dégoût. Est-ce cela qui nous importe? Eh! quel délasement de la scène d'un boulanger innocent, pendu, décapité, traîné dans les rues par le peuple, il n'y a pas huit jours, ce qui peut se renouveler, que de nous montrer au théâtre, Coligni ainsi massacré, décapité, traîné par ordre de la Cour? *Jean Hennuyer*, *Jean Hennuyer*, Messieurs; voila ce que je vous conseille pour votre honneur, et pour votre intérêt. Nous avons plus besoin d'être consolés par le tableau des vertus de nos ancêtres, qu'effrayés par celui de nos vices et de nos crimes.

Je vous salue, mon cher Florence, vous et tous vos amis et suis comme vous n'en doutez pas.

Votre serviteur dévoué.

Si vous adoptez mon idée, l'auteur de *Jean Hennuyer* sentira bien qu'il faut qu'il retouche sa pièce, mais c'est l'affaire de huit jours. Il faudrait l'annoncer tout de suite pour vous assurer l'honneur d'une impartialité parfaite./.

M. Florence, pour MM. les Comédiens

Copie
AFB

1. Il importe de savoir que la pièce de Louis Sébastien Mercier (1772) ne fut inscrite sur les registres de la Comédie-Française que le 22 novembre 1789.

Loin de Beaumarchais de vouloir jeter de l'huile sur le feu révolutionnaire, il fait appel au contraire à la modération et au bon sens en ces temps troubles.

2. Le destinataire de la lettre est semainier de la Comédie-Française.

3. Le 4 novembre 1789, la première représentation de *Charles IX ou la Saint-Barthélemy* avait connu un très grand succès à la Comédie-Française. C'est la pièce révolutionnaire par excellence. Elle met en scène la Saint-Barthélemy, mais elle n'en était pas moins d'une actualité qui n'échappait à personne. Elle est l'œuvre de Marie Joseph Chénier (1764-1811). François Joseph Talma (1763-1826) était au nombre des sociétaires. Il fut très acclamé pour son interprétation du rôle de Charles IX.

4. Le 2 novembre 1789, les biens du clergé ont été mis à la disposition de la nation tout entière.

78. Beaumarchais à Antonio Salieri

M. Salieri

Paris ce 1^{er} Fev^{er}. 1790.

Mon ami Salieri,

Si j'ai cessé de vous écrire, j'espère que vous n'avez pas cru que j'avais cessé de vous aimer. Les troubles de mon pays m'ont forcé de me livrer à des travaux si graves, que j'ai interrompu tout commerce purement amical. D'ailleurs j'avais un si grand déplaisir de la conduite de l'opéra sur notre ouvrage en plein succès que j'avais juré de renoncer à ce spectacle et de n'y plus mettre le pié. J'ai tenu parole scrupuleusement jusqu'à ce jour: mais une partie du comité, composée de 1^{ers}. sujets et d'administrateurs s'est présentée chez moi au commencement de l'année, chacun forcé de convenir qu'on était au dessous des frais depuis qu'on a cessé Tarare, tous ces Messieurs m'ont assuré que si je voulais m'occuper du soin de remettre au théâtre ce grand opéra *Saliérique*¹, dont on a fait refaire toutes les décorations brûlées il y a deux ans, et que si je consentais à le déterminer par une fête neuve du *Couronnement de Tarare* les 1^{ers}. sujets de la danse et du chant me donnaient leur parole de ne plus se laisser doubler; ils ont

eu de la peine à me faire revenir: mais enfin j'ai revu le poème de Tarare que la sévérité du tems m'avait trop fait perdre de vue.

Comme il leur faut au moins *une bonne demie heure* pour exécuter ce couronnement, j'ai dû chercher à la regagner sur l'ouvrage déjà trop long pour que l'on y ajoute. Mais en atténuant la fête du 3^e acte, qui divisait l'action, et en resserrant quelques endroits du poème, j'ai trouvé le tems qu'il nous faut.

On semblait si pressé qu'on ne me donnait pas le tems de vous écrire; on voulait qu'un de nos auteurs se chargeât de cette besogne: mais quand on a connu mon plan, on a fini par convenir que vous seul pouviez l'accomplir. Et d'ailleurs soit fierté, délicatesse ou modestie M^r Grétri² et M. Lemoine ont refusé de mordre à la proposition.

Cet objet étant trop minime pour espérer votre déplacement, nous retombions dans un autre embarras mais M. Rey³ s'est rappelé que vous aviez refait l'opéra de Castor. Ces deux ouvrages réunis vallant la peine du voyage, j'ai demandé pour vous que le comité m'écrivit la lettre cy jointe (*dont je garde l'original*).

Si votre gout vous porte à revenir, et si votre état le permet, ne perdez point de tems, mon cher; l'opéra vous desire, il a besoin de vous.

Je vous envoie *Mon Couronnement*. Vous lui trouverez surément toute l'importance qu'il comporte. À l'élection d'un Roi chéri par un peuple devenu libre, j'ai joint plusieurs grandes questions dont la nation s'occupe en ce moment; ce qui peut donner à cette fête surtout avec votre musique un succès d'un assez haut genre. Le 1^{er}. chœur est déjà fait par vous. *Le Mariage des pretres* n'est qu'un noble récitatif. *Le Duo du Divorce* de Calpigi et de Spinette, doit être charmant et

piquant, malin du côté de Spinette; touchant, noble par Calpigi. Ne vous occupez pas de l'arriette du nègre, avant que nous soyons ensemble. C'est un ton de musique qui sort de tous les autres genres et que peut être aurez vous seul de la peine à bien deviner.

Quant au chœur de la fin, ce qui plustot est une marche, il luy faut 4 caractères indiqués par les drapeaux meme.

Mais voici mon ami ce que je desire le plus. Quelques personnes m'ont fait entendre que *Tarare* en serait plus noble s'il eut été plus annoncé. En conséquence, je vous propose de faire sur l'harmonie de la 2^e Ouverture, entre le prologue et la pièce, et pendant que l'Ouverture marche, je vous propose d'établir la petite scène que voici, sur le papier joint à ma lettre. Le reste des coupures nous les ferons ensemble.

Mais soit que vous veniez ou non, ne tardez pas à me répondre; afin que nous sortions de toute perplexité. Tombez chez moi comme une bombe; votre lit a de beaux draps blancs. Mad^{me}. de Beaumarchais vous demande, et le plaisir de vous posséder tient chez moi la première place dans le desir que j'ay de vous voir accepter nos offres.

Je vous salue vous honore et vous aime.

Signé *Caron de Beaumarchais*

Copie
AFB

1. *Saliérique*, néologisme probablement dû à l'épistolier.
2. André Ernest Modeste Grétry (1714-1813).
3. Rey, le chef d'orchestre de l'Opéra de Paris.

79. *Beaumarchais à Chevallié fils*

Newyorck

M. Chevallié fils

4 fev^{re} 1790

Mon cher Chevallié ¹, Après bien des débats et des incertitudes sur le meilleur party auquel je dusse m'arrêter; prêt même à prendre celui d'aller moi même plaider ma cause au nouveau tribunal de la nation ma débitrice ², si les troubles de notre France prenaient une facheuse tournure, *je vous envoie aujourd'hui le Grand Méorial cy joint* qui n'est pas mon ouvrage tel que j'entends le publier un jour; mais celui que nous avons fait sur la partie commerciale, et auquel vous avez assisté. Je suis à la composition de l'autre; mais auquel je ne donnerai la dernière forme, soit douce ou bien severe que selon le ton que vous me conseillerez de prendre; dans cet écrit destiné à remplir l'Europe et l'Amerique.

En attendant, et mon parti étant pris de vous confier entièrement, et loin de moi, la conduite de cette affaire, consultez les plus habiles hommes de loy sur la maniere dont vous devez ouvrir ce combat judiciaire. Vous avez le double de mes comptes precedés de ma correspondance avec Deane; ce dernier est mort fou à force d'infortunes en Angleterre ³. Ne le devenons pas et conduisons nous très sagement.

Les affaires de France ont pris la meilleure tournure possible et ce qu'on n'eut jamais espéré, c'est à dire que la nouvelle division du royaume en 83 departemens qui renverse tout l'ordre passé s'accomplirait tranquillement. Eh bien elle est à peu près achevée et sans aucun débat avec un devouement, une raison, un accord presque universels qui détruisent à jamais la possibilité de renverser la nouvelle constitution de ce beau royaume. Mais ce qui met le sceau à la joye des bons patriotes, c'est la demarche à jamais mémorable que vient de faire le Roy des Français Louis XVI ⁴ en venant de son chef à l'Assemblée nationale le 4. de ce mois en y prononçant *le beau discours que je joins icy*, et qui a inspiré pour luy un enthousiasme universel.

D'après le bon etat des choses, je reste en France et vous prie de ne plus perdre un seul moment pour entamer ma procedure. *Je vous envoie aussi une lettre de M. Richard à M. Robert Moriss* pour luy recommander l'affaire.

Je vous fais passer une Requête ⁵ que l'horrible méchanceté, très acharnée sur moi, m'a forcé de présenter à l'assemblée de la Commune dont j'étais un des députés. J'y ai rapellé en gros l'affaire de l'Amerique, parce que le cas l'exigeait. Elle est severe cette requete; c'est vous qui m'apprendrez si ma Requête à la Cour fédérale americaine, devra prendre ce ton ou bien un ton plus doux. *Le jugement public est joint à chaque requete que je vous adresse: vous en ferez l'usage convenable.*

La personne par qui je vous fais passer ce paquet est M. de Bart, magistrat alsacien, homme infiniment malheureux, par l'évenement de la Révolution, on l'avait trompé icy en lui vendant des terres sur l'Ohio à 6 £ l'aire; il partait avec une colonie: je lui ai ouvert les yeux; avant de conclure il va prendre dans le pays des renseignemens plus certains. C'est un fort

honnête homme; et si vous pouvez luy être utile dans son projet, quelque'il devienne vous aurez fait une bonne action.

Je ne me suis point plaint de la longueur de notre correspondance parce que mon Memoire devait tout precéder. Maintenant que vous le tenez ne laissez point partir un seul navire sans m'écrire. Mettez les fers au feu et tenez-moi au courant dans l'incertitude où je suis si vous avez ou non *l'extrait du travail et rapport* de Mr. Barckley sur mes comptes; je vais le faire copier; et quoique le paquet parte sans luy je pourrai l'envoyer au Havre avant le depart du vaisseau.

M. le Cte de Moustiers ⁶ a dit du bien de vous icy; cela m'a fait grand plaisir.

M. Gudin vous écrit sur l'affaire des tabacs sur des remises que m'a faites Le Vaigneur &.

Bonjour, mon cher Chevallié. Notre France est sauvée; sauvez maintenant la fortune de votre ami, et ne plaiguez point votre peine pour me tenir bien au courant./.

Signé Beaumarchais

Copie

BHVP III, f.95-97

1. Le destinataire de la présente lettre, Chevallié fils, était depuis 1788 l'agent de Beaumarchais à New York.

2. L'Amérique.

3. Silas Deane est mort en 1789.

4. Le comte de Mirabeau avait proposé à l'Assemblée nationale en octobre 1789 une nouvelle formule pour la promulgation des lois et qui substituait aux termes anciennement usités « roi de France » les mots « roi des Français », traduction fidèle, estimait-on, du vieux titre *rex Francorum*, qui exprimerait l'idée du roi des Franks ou hommes libres. L'Assemblée nationale a décrété la formule suivante: « Louis, par la grace de Dieu & la

Loi constitutionnelle de l'Etat, Roi des François, à tous présens & à venir; salut. »

5. *Requête à MM. les Représentants de la Commune de Paris* du 9 septembre 1789. Beaumarchais se défend contre ses accusateurs. Le 15 septembre, il peut reprendre sa place à l'Assemblée de la Commune.

6. Éléonore François Élie, marquis de Moustier (1751-1817), ministre plénipotentiaire à Londres en 1783, ambassadeur aux États-Unis en 1787, puis en Prusse en 1790.

80. *Beaumarchais à Antonio Salieri*

Paris, ce 6 juin 1790.

Mon ami Salieri, Vous connaissez trop bien ce qu'on nomme *opera* dans ce pays, pour être surpris qu'un empressement excessif pour représenter votre ouvrage ¹, ait été immédiatement suivi d'une langueur de 4 mois, approchant de la stagnation : mais, mon ami, depuis cet hiver, *l'opéra* de Paris a éprouvé tant de changemens, qu'il a été prêt douze fois de voir sa destruction complète.

Enfin le corps de ville, chargé seul d'administrer ce spectacle, s'est adressé à moi pour m'engager de hâter la reprise de *Tarare*. J'ai répondu que, depuis 4 mois, j'attendais, d'après les promesses de M^r Gardel ², plusieurs motifs des airs de danse, pour le couronnement, dans le genre dont il désirait que les votre[s] fussent composés.

Deux jours après cette conversation, j'ai reçu *du comité de l'opéra* la lettre dont je joins ici copie, et M^r Gardel est venu me dire qu'il vous priait de le laisser le maître de prendre dans votre musique, ou ailleurs, les airs de la danse isolée dont il pourrait avoir besoin; vous laissant composer tout ce qui

entre dans la scène, les marches et ce qui appartient au grand intérêt du sujet. Ma réponse a été qu'on pouvait me dire cela il y a 4 mois, comme aujourd'hui.

Quoiqu'il en soit je vous rends la parole, en vous ajoutant, de ma part, que le tout en irait bien mieux, si vous nous apportiez le couronnement vous même. Vous feriez avec les grands sujets de la danse tout l'ouvrage qui les concerne; et Mr. Gardel m'a paru le desirer beaucoup. Mais pour cela, mon ami, il faudrait que vous fussiez libre, et que votre opéra *de Castor*, sur lequel (par parenthèse) vous ne m'avez pas répondu un seul mot, fut en état d'être apporté; quelqu'un m'a dit qu'un opéra nouveau que l'on va donner dans 8 jours, ne laissait pas d'espoir certain pour le succès de tout l'été. Répondez moi donc positivement sur cet opéra *de Castor*.

En attendant je joins à cette lettre, quelques idées pour l'ariette du nègre; car cette nation brûlée ne chante point comme les autres; elle a un chevrottement, une trépidation en chantant, qui exige que l'on s'en rapproche, lorsqu'on veut les produire en scène. J'ai donc fait copier un petit air nègre d'une pièce de M^r de Grétry, qui rentre assés dans le caractère de ce peuple. Je me suis rappelé que dans ma jeunesse j'avais notté en entendant un nègre, l'air entier qu'il chantait chez moi. Je l'ai couché sur le papier, de souvenir, et je le joins à l'air de M^r Grétry. Puis, essayant, sur mes propres paroles, un chant assés bizarre, je l'ai notté aussi, non pour que vous vous y conformiez; mais seulement, pour que, sur tout cela, vous tachiez de comprendre ce que je desire de vous.

Mon cher ami, au nom de la Municipalité de Paris, un lieutenant de Maire, me presse ce matin sur ce couronnement. On voudrait la donner, *comme feste nationale*, le 14 de Juillet ³, jour où tous les militaires du royaume prêteront à Paris, avec grande solennité, serment civique à la Patrie. Mon Dieu!

mon cher Salieri! que je desirerais que vous pussiez venir jouir de toute la gloire qui vous appartiendra dans ce jour! On regarde *Tarare*, quoique fait avant la Révolution, comme l'ouvrage qui y a le plus de rapport: on en espère, à cette époque glorieuse, le plus grand succès national. Si vous ne pouvez venir tout de suite mettez ce que vous avez fait, à la poste, sur le champ; à moins qu'il ne parte de Vienne un courrier pour votre ambassadeur ici ce qui irait encore plus vite. Vous m'enverrez votre air du nègre, par un autre courrier prochain. Mais il faut que le couronnement parte au reçu de ma lettre, afin qu'on ait le tems de le mettre au théâtre, pour le 14 de Juillet.

Bonjour, mon cher ami; quel bonheur si cette circonstance me procurait le plaisir de vous posséder à Paris, et de vous embrasser chez moi. Je vous salue, vous honore et vous aime.

B**

Minute olographe
AFB

1. *Tarare*.
2. Pierre Gardel (1758-1840), danseur et chorégraphe.
3. L'opéra de *Tarare* sera donné le 3 août 1790.

81. *Beaumarchais à Madame de Beaumarchais*

Paris ce 22. juin 1790.

J'ai reçu, mon Amie, votre lettre détaillée qui a fait à tout le monde le plus grand plaisir, amis et indifferens; car je l'ai lue à qui a voulu, et meme n'a pas voulu l'entendre, nous etions avec vous sentant jusqu'aux cahos de la voiture. Nous esperons beaucoup de ces eaux ¹, et le Docteur Saiffert ² me parait de l'avis de M. Duchanoi, à qui vous devez, ma Chere, faire tous mes remercimens des bons soins qu'il veut prendre de vous. Le Naderman pretend que la harpe ³ est partie le 7. Il parait que la Ste Claire voudrait aussi tirer du long pour la premiere communion de notre fillette. Nous en jasions hier avec ma soeur la conventuelle. Elle doit lui écrire là-dessus. Il n'y aurait pas de mal que cette respectable dame reçut aussi un mot de vous. Ma soeur a été avertie que pour gagner un quartier de plus on nous reculera trois mois. M. Gudin *le junior* ⁴ m'a demandé ce que c'était qu'un petit tailleur, convenu dit-il, entre nous, et qu'il faut payer ou arranger. Je n'ai jamais pu me rapeller rien qui eut rapport à cet objet.

Qu'allons-nous devenir, ma Chere, voila que nous perdons toutes nos dignités. Reduits à nos noms de famille, sans armoiries et sans livrées! Juste Ciel! quel délabrement! Je dinais avant hier chez Mad. De la Reyniere ⁵ et nous l'apellions à son nez Mad^{me} Grimaud, court et sans queue, Monseig^r l'éveque de Rodez ⁶ et M^{gr} l'évêque D'Agen ⁷ n'eurent de nous que *du Monsieur*. Chacun s'apellait par son nom. Nous avions l'air de la sortie d'un bal de l'opera d'hiver, où tout le monde est demasqué.

J'écrivais ce matin à Mad^{me} la comtesse de Choiseul Gouffier, f^e de notre ambassadeur de Constantinople ⁸. Je lui disais: jusqu'au 14. de juillet, Madame, je vous donnerai, par respect pour vos droits, *de la Comtesse*; mais après vous m'en saurez gré s'il vous plait. Ce sera pure courtoisie.

On veut absolument donner *Tarare* le 14. juillet pour notre Fête solennelle, et je vais ce matin chez M. Bailly pour cela; car la municipalité s'en mesle. Dans la crainte que le Couronnement ⁹ ne puisse être pret pour ce jour, plustot que d'y manquer, on voudrait le donner comme on l'a joué en 1787. Je m'y oppose absolument. J'aime mieux qu'on ne le joue pas.

Je vous envoie en propre l'invitation d'un club femelle que j'ai reçu pour vous hier. J'ai répondu que vous etiez aux eaux, mais vous unissant d'intention qu'au moins je le presumais, et j'ai adressé ma reponse à Madame la secretaire. Il me semble que le 14. sera la plus belle chose que l'on ait jamais vu. Mais Louis XIV le 14. se verra dépouillé comme les autres grands. Plus d'esclaves à ses pieds dans la place des Victoires: ah c'est une désolation pour laisser au bon Henry IV. ses 4. statues enchainées, nous pretendons que ce sont 4. vices; on nous le dispute ¹⁰. Mais nous n'en demordons pas. Adieu ma Chere. Voila toutes mes nouvelles; j'envoie à la poste ce matin pour

l'affaire de ton Moniteur. Le Moine ¹¹ dit toujours que nous serons à la maison dans le tems qu'il nous l'a promis, et le tems est passé. Ah c'est un fier Lambin ! On a fait dans notre jardin des dégats plus qu'intolérables ; rayé les peintures de la voute, et gâté les galons ; cela me sert de texte pour nos restrictions d'entrée. Adieu ma Chere. Je te salue.

Le gros Laleau ma Chere et Gudin ¹² le benedictin vous presentent leurs doux respects. Toutes vos servantes vous saluent.

J'ai démontré dimanche, que je n'avais plus de possession qui eut le nom de Beaumarchais ; et que le decret porte bien qu'on quittera les noms de *terre*, mais rien dessus les noms de *guerre* et c'est sous celui-là que j'ai toujours vaincu mes laches ennemis.

Md^e de Beaumarchais *jusqu'au 14 juillet*

Copie
AFB

1. Madame de Beaumarchais se trouve à Bourbon-les-Bains pour soigner sa santé.

2. Saiffert von der Molde, le médecin de Beaumarchais.

3. Rappelons que Madame de Beaumarchais a fait la connaissance de son mari pour avoir voulu lui emprunter sa harpe. Naderman, célèbre facteur de harpes.

4. Gudin de La Ferlière, le caissier de Beaumarchais.

5. Selon toute vraisemblance, il s'agit ici de la mère d'Alexandre Balthazar Laurent Grimod de La Reynière.

6. Seignelay Colbert de Gast le Hill, né en 1736, sacré le 22 avril 1781.

7. Jean Louis Dusson de Bonnac, né à Paris en 1734, sacré le 14 février 1768.

8. Marie Gabriel Florent Auguste, comte de Choiseul-Gouffier (1752-1817), diplomate et archéologue, membre de l'Académie française, am-

bassadeur à la Porte ottomane, époux d'Adélaïde Marie Louise de Gouffier.

9. Voir la lettre précédente.

10. On a souvent cité l'épigramme reproduite par Saint-Simon et qui circulait en 1686 lors de l'inauguration de la statue de Louis XIV, dont le mémorialiste avait été témoin : « Henri IV est avec son peuple sur le pont Neuf, Louis XIII avec les gens de qualité à la place Royale (place des Vosges), et Louis XIV avec les maltôtiers de la place des Victoires. »

En 1790, on enleva les quatre esclaves enchaînés au piédestal de la statue de Louis XIV et qui, en pleine ère de la Liberté, semblaient anachroniques. En septembre 1792, la statue elle-même fut enlevée. La statue actuelle remonte à 1882.

11. L'architecte de la maison de Beaumarchais en construction en face de la Bastille.

12. Gudin de La Brenellerie.

82. *Beaumarchais à Antonio Salieri*

M. Salieri

Paris ce 15. Aout 1790.

C'est maintenant mon cher Salieri, que je vous dois le compte de votre grand succès. *Tarare* n'a été joué que le 3. de ce mois. L'opera l'a remis avec un soin prodigieux. Le public l'a goûté comme une œuvre sublime de la part du musicien. Vous voila donc chez nous à la tête de votre état ! L'opera, qui depuis un an faisait 500 £. 600 £ a fait 6540, le 1^{er} jour de *Tarare*, 5400 £. le 2^e &c. Les acteurs revenus severement à mon principe, de regarder le chant comme accessoire du jeu ont été pour la 1^{re} fois rangés parmi les plus grands talents du théâtre; et le public criait *voila de la musique! pas une note radottée; tout marche aux grands effets de l'action dramatique!* Quel plaisir pour moi mon ami, de voir que l'on vous rende enfin cette grande justice, et que l'on vous nomme en chorus: *le digne successeur de Gluck.*

J'ay fait remarquer au comité, que le travail du Couronnement exigeait qu'on ne regardat pas cette reprise de *Tarare* comme une seconde mise; mais comme la premiere

continué et que vos 200 £. par representation vous fussent allouées et non pas 120 £. comme ils disent que c'est l'usage; je n'ai pas encore leur réponse.

Mon ami est-ce que vous desesperez de revenir icy travailler pour notre théâtre? Parlez moi net sur cet objet; car bien des gens m'interrogent là dessus: chacun veut vous donner son poeme; si vous devez finir *Castor*, c'est chez moi qu'il faut le finir, et votre appartement vous attendra toujours; bonjour mon bon ami; aimez toujours

Votre dévoué

Signé Beaumarchais

Ma femme se recommande à votre bonne amitié et ma fille à vos grandes leçons./.

Copie
AFB

83. *Beaumarchais à Antonio Salieri*

M. Sallieri

[24 août 1790]

À Vienne

En Autriche

Je vous réitere, mon ami, que le public francais sent plus que jamais les beautés dramatiques du style musical de Tarare. C'est le seul ouvrage avec lequel l'opera fasse de bonnes recettes.

Je n'ai pas encore pû obtenir la solution de ma demande sur la plénitude de vos honoraires pour la remise de Tarare ¹. D'autres difficultés se sont élevées par le caprice des danseurs dont l'esprit est aussi désordonné que les jambes. Des chanteurs même se sont mis à vouloir supprimer de leur autorité quelques scenes du Couronnement. Je me suis opposé et pour vous et pour moi à ces usurpations de nos droits et à ce brigandage ². Mais comme ces objets de débats peuvent me forcer de montrer plus de nerf, je vous envoie un modèle de procuration que vous ferez notarié à Vienne et que vous m'enverrez par le prochain courrier, parce que je veux réunir vos justes reclamations aux miennes; et comme on s'occupe aujourd'huy à l'Assemblée nationale d'un nouveau code pour

les spectacles et les droits des auteurs; je veux pouvoir stipuler en même tems ceux de la musique et ceux de la poesie ³.

Si je ne vous parle pas nouvelles dans cette lettre, c'est afin que rien n'en arrête la marche.

Vous savez combien vous etes aimé

de signé Beaumarchais

Donnez à votre procuration la meme datte que cette lettre
24 aout 1790./

Copie

AFB

1. Voir la lettre précédente.

2. On voit que Beaumarchais ne lâche jamais prise.

3. La Constituante a promulgué le 13 janvier 1791 un décret protégeant les droits des auteurs dramatiques. Enfin, Beaumarchais a obtenu gain de cause.

84. *Beaumarchais à Samuel Swinton*

Londres M. S^{el} Swinton – Esq. Paris ce 3. 9^{bre}. 1790.

Je profite, Mon Cher Swinton, du retour de M. Le Cointe¹ negotiant anglais qui retourne à Londres pr. vous donner de mes nouvelles, vous demander des vôtres, et vous faire parvenir un compte général de toutes nos relations pécuniaires, que je comptais vous porter moi-même dans un voyage que je méditais depuis longtemps; mais les embarras où nous jetta tous, les suites de notre grande révolution, ont toujours retardé.

La maison Josias Cottin, étant à peu près finie, j'ai choisi pr. mon Correspondant à Londres M. *Le Cointe* qui vous fera parvenir cette lettre et le gd. compte qui y est joint. Je vous demande, mon ami, de l'examiner avec soin, comme nous le ferions si nous étions ensemble, d'en distinguer toutes les sommes pour lesquelles vous n'avez été qu'un intermédiaire obligé, et dont par conséquent vous n'êtes point mon débiteur, de celles que vous me devez personnellement. Il ne s'agit, mon bon ami, que de mettre ce compte en règle pour que vous soyez déchargé sur mes livres, de toutes les sommes où vous y êtes porté comme ayant tiré sur moi, partie a été

reçue par vous pour des affaires qui ne vous regardaient pas, partie a été tirée pour l'acquisition et la construction de ma maison de Sloane Street². Partie enfin a été reçue par vous, pr. vos besoins personnels, et c'est avec plaisir que je vous ai obligé quand je l'ai pu mais nous vieillissons, mon ami, et le but de ce règlement de ce compte, duquel je vous prie encore une fois de vous occuper promptement, est de nous éviter à l'un ou à l'autre des embarras, si l'un des deux venait à mourir. Il est à propos aussi, mon ami, que vous m'instruisiez à fonds de ce qui regarde cette maison. Vous avez, il y a un an chargé M. de Ste. Foix de me payer 100 Louis qu'il a gardé pour ses besoins, et dont je n'ai encore touché que moitié mais j'ignore encore sur quoi vous avez fait porter ces 100 Louis. J'ignore ce que ma maison est devenue, si elle est habitée, si elle se vend ou non; enfin je ne sais rien de ce qui tient à cette affaire; d'autre part vous m'aviez dit qu'à la mort du pere d'un de vos debiteurs, vous me rembourseriez ce que vous me devez personnellement. Je n'ai eu là-dessus aucune de vos nouvelles. Depuis, vous m'avez écrit que vous aviez réglé toutes les redevances de Mad^{me}. *Delatour* envers vous, car son autre nom ne me revient pas en ce moment... ancien Mad^{me} De Bezance. Vous m'avez mandé que vous me feriez parvenir tous ces papiers pour en solliciter le remboursement pour vous; et me payer moi-même là-dessus; et vous ne m'avez rien envoyé.

C'est sur tout cela mon ami, que je vous prie de mettre une règle qui assure la tranquillité de tous ceux qui nous survivront. Je fais encore le ferme projet d'aller vous embrasser ce printems, et vous débarasser d'un tas de papiers inutiles à tout bien désormais; mais qui sait si je pourrai accomplir ce projet? Je suis presque sourd, mon ami, l'on m'a dit qu'à Londres il y a un mechanicien qui fait de petits cornets qu'on met dans

les oreilles, lesquels n'embarrassent point, et qui nous font entendre comme des lunettes nous font voir.

Ah quel service vous me rendriez, si vous ou vos amis vous pouviez me trouver cet artiste, et me faire faire par lui une paire d'oreillettes ³, qui me rendraient à la société. On pourrait les attacher à une paire de lunettes anglaises, dont les deux branches au lieu de poser sur les tempes, ou derrière la tête, tiendraient les deux yeux et les deux oreilles en jouissance à la fois. Cette petite mécanique serait d'un grand secours à votre ami qui ne voit et n'entend presque plus.

Je présente les amitiés de ma femme à la votre. Elle est bien souffrante, la pauvre ! Elle boite depuis 3. ans avec des douleurs incroyables et tous les remèdes n'y font rien.

Je vous salue tous deux, vous embrasse et vous aime :/:

Copie

BHVP III. F.137-39

1. Les frères John Mark et Paul James Le Cointe, banquiers de Londres.

2. Beaumarchais avait une maison à Londres : 6 Sloane Street, Knightsbridge.

3. *Oreillettes* est pris ici dans un sens nouveau.

85. *Beaumarchais à Monseigneur* [?]

[s.d.]

O Monseigneur !

C'est à vous qu'il convient de me donner des leçons ¹, à moi chétif de les recevoir ; parce que vous en avez le droit inconteste, et parce qu'il est impossible d'y mettre plus de grâce ².

Pardon de la liberté que j'ai prise. Mais après les persécutions que mon courage sur Voltaire, et les sots ennemis de ses ouvrages et de la raison ³ m'ont suscitées pendant dix ans, j'ai dû me prémunir, en m'adressant à vous, contre une vexation nouvelle. Un grand ministre est toujours juste ; mais ses entours ⁴ ont d'autres intérêts, si je dois juger, Monseigneur, des impressions que vous aviez par l'enoncé de votre lettre, je vois qu'on vous a fait un rapport infidèle, car enfin ce ne sont point *des caractères d'imprimerie* que mes coffres renferment, mais des poinçons d'acier trempé, genre de richesse éternelle, quand on les conserve avec soin servant à frapper les matrices de cuivre, dans lesquelles se moulent les *caractères* de plomb meslé de régule d'antimoine, dont se forme l'imprimerie.

Vous voyez Monseigneur combien il y a loin de mes beaux poinçons à des livres ! or ce qui m'allarmait dans cet ordre émané de vous, c'est que dans les fouillemens et les visites dont votre ordre était le prétexte, un seul de mes poinçons perdu, ou bien cassé, détruirait à jamais cette superbe collection, car celui qui l'a faite est mort.

Dans mon excessive inquiétude, à qui m'adresser, Monseigneur, sinon à vous et à vous seul ? Il est vrai que je n'ai jamais pu me déterminer à écrire à un ministre rempli d'esprit et de lumières, comme à tel qui n'est que puissant. De même que chaque état impose une étiquette, chaque caractère Monseigneur semble exiger un style qui s'approprie à lui ; et telle liberté blesse un homme ordinaire qui ne fait que sourire un homme supérieur. M^r le C^{te} De Maurepas, ce ministre si bon, ce vieillard si aimable m'interdisait de lui écrire tout sec. Le Roi Louis 16 lui même daignait agréer ma manière, encourageait mes réflexions ⁵, car j'ai eu bien des fois l'honneur de lui écrire. Je disais à mon maître tout ce que je pensais, lorsque tel autre homme puissant n'a jamais reçu de ma plume que le repoussoir du respect ⁶.

Monseigneur, j'ai voulu ranimer par mes conseils et mon exemple, tous les germes d'émulation dont notre France est susceptible, quand le système prohibitif, parfait destructif de tout bien, forçait chacun à se trainer. Grâce au ciel, grâce au Roi, et grâce à la constitution, nous allons reprendre des ailes, et les Français seront bientôt tout ce qu'ils peuvent devenir. Assurez seulement Monseigneur au génie propriété dans quelque genre qu'il puisse s'exercer. Que votre auguste ministère, le premier, le plus grand de tous soit un ministère d'encouragement général, quand il n'était sous vos prédécesseurs, que la désolation de toute espèce d'énergie. Ce grand bien à

faire aux Français, vous était destiné sans doute et nul autre n'était plus propre à l'étendre aussi loin que vous.

J'aurai l'honneur, puisque vous me le permettez, d'aller vous présenter l'hommage de la vénération profonde et du respectueux dévouement avec lesquels je suis,

Monseigneur,

Votre très humble et

Très obéissant serviteur

Caron De Beaumarchais

Minute olographe

AFB

1. La présente missive est hérissée de ratures.

2. Comment dater ce document ? Il est antérieur au 7 septembre 1790. À cette date a commencé la fonte des caractères de Baskerville. Il est postérieur au mois d'octobre 1789, époque où Louis XVI devint roi constitutionnel.

3. Beaumarchais avait d'abord écrit : « Mais après les mille et une persécutions que la courageuse impression de Voltaire et les ennemis qu'elle m'a faits ».

4. *Entours* est pris ici dans le sens d'*entourage*.

5. Première version : « Le Roi lui même adoptait ma manière et tolérait mes réflexions. » Ici Beaumarchais se laisse entraîner par sa façon. La réalité était bien autrement sombre.

6. Pour comprendre ce que Beaumarchais veut dire par « repoussoir du respect », il convient d'avoir présent à l'esprit les nombreux emprunts que font les écrivains du XVIII^e siècle – surtout Diderot – au vocabulaire des artistes. Beaumarchais suit cette mode. Le *Dictionnaire de l'Académie française* constate dans son édition de 1762 : « Les Peintres nomment *Repoussoirs*, des objets vigoureux de couleur ou très-ombrés, qu'on place sur le devant d'un tableau pour faire paroître les autres objets plus éloignés. »

86. *Beaumarchais à Louise Maximiliane de
Stolberg-Gedern, Comtesse d'Albany*

Paris ce 5. fevrier 1791

Madame la comtesse

Puisque vous ¹ voulez entendre absolument mon très severe ouvrage ², je ne puis pas m'y opposer : mais faites une observation avec moi. Quand je veux rire c'est aux éclats ; s'il faut pleurer c'est au[x] sanglots ; je n'y connais de milieu que l'ennui.

Admettez donc qui vous voudrez à la lecture de mardi ; mais écarterez les coeurs usés, les âmes déssechées, qui prennent en pitié ces douleurs que nous trouvons si délicieuses ! Ces gens-là ne sont bons qu'à parler révolution. Ayez quelques femmes sensibles ; des hommes pour qui le cœur n'est pas une chime-re, et puis pleurons à plein canal : je vous promets ce douloureux plaisir ; et suis avec respect

Madame la comtesse,
Votre tres humble et très dévoué
Serviteur
Beaumarchais

Copie

Arsenal, Mss. Gudin de La Brenellerie 6879, B 1, f. 273

1. La comtesse d'Albany (1752-1824), épouse du Prince Charles, le jeune Prétendant. Ils vivaient séparés depuis 1780. Elle vivait avec Vittorio Alfieri.

Dans son salon parisien, la comtesse d'Albany, belle et charmante, recevait le tout-Paris. Parmi ceux qui lui faisaient la cour, on trouve Beaumarchais, David, Malesherbes, Necker et les frères Chénier.

2. *La Mère coupable*.

87. Beaumarchais à Pierre Louis, Comte de Roederer

Paris, ce 20 juin, 1791.

Avant de répondre, Monsieur ¹, à la lettre que vous m'avez écrite, sur le directeur du spectacle de Mètz; j'ai voulu m'assurer de ce qui s'était passé entre ce directeur et l'agent des auteurs, lorsqu'il vint à Paris. Je ne puis donc mieux faire que de vous adresser, Monsieur, la réponse que j'ai reçue de Mr. Framery notre agent ², à ce sujet. Vous y verrez combien les nouvelles réclamations de cet homme sont peu fondées. J'y joins une réponse imprimée de ce mesme agent littéraire dramatique, à quelques mémoires très virulens qu'il avait reçus de differens directeurs de spectacles; lisés-la, Monsieur, vous connaîtrez la question dans toute son etendue; au style près plus ou moins décent, tous ces directeurs prétendent la mesme chose, qui est *de continuer à jouer les pièces des auteurs vivans, sans rétribution pour eux*. Surtout aucun ne veut compter de l'intégrité de ses recettes, ce qui annonce une mauvaise foi universelle. Car qu'y a-t-il de plus juste que de leur demander une portion de la recette, telle qu'elle est adoptée par les théâtres de la capitale, prélevant leurs frais avant que l'auteur entre au partage? Il n'y a pas de règle plus parfaitement juste;

elle s'applique à la plus forte, comme à la plus modique recette. Par elle chaque auteur est égal en droits, à tous les autres; quoiqu'ils puissent différer tous en mérite, et en production de recette. Ce n'est point un financier qui a fait adopter cette mesure commune; c'est un homme juste et desintéressé: c'est moi. Mais nul frippon au monde ne veut compter avec personne; ils veulent cacher leur brigandage. C'est le secret de la comédie, tout le monde le sait; le tems est venu d'en faire enfin justice. Quant au directeur qui vous a remis le Mémoire que j'ai l'honneur de vous renvoyer; comme il est bien le maître de ne pas jouer une pièce, s'il trouve nos conditions trop dures, il n'y a de tort pour personne et la municipalité qui le protège, ne doit pas trouver plus étrange de nous voir demander le paiement des pièces, que le prix de tout accessoire qui sert à les représenter.

Les gens de lettres sont pauvres et doivent s'en honorer. Mais il est bien plus juste qu'ils vivent de leurs ouvrages, que d'être comme autrefois réduits à ramper sous toutes les puissances pour obtenir quelque pension. Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne soyez de mon avis.

Recevez les salutations du cultivateur Beaumarchais

Mr. Roederer.

Original autographe
AN, 29 AP 10

1. Pierre Louis, comte de Roederer (1754-1835), conseiller au parlement de Metz en 1780, député du Tiers-État aux États généraux en 1789, membre du Club des jacobins et procureur-syndic du département de la Seine en 1791.

2. Nicolas Étienne Framery (1745-1810), surintendant de la musique du comte d'Artois. Il gérait avec beaucoup de zèle une agence pour la perception des droits des auteurs dramatiques dans toute la France.

88. *Beaumarchais à Anne Louis François de Paule
Lefèvre d'Ormesson de Noiseau*

ce 7 juillet 1791

C'est nous, Monsieur ¹, ce sont les amis des lettres et des arts qui vous devons des actions de grâces pour tous les soins que vous prenez pour la conservation et l'embellissement du plus beau musée de l'Europe ². J'ai l'honneur de joindre à cette lettre l'exemplaire qui fait mon offrande. La crainte qu'il ne soit gâté par quelque accident de la marche, nous a déterminé à ne l'y pas exposer ³. Des dossiers appliqués au coffre, auront le même effet pour la cérémonie. Agréez aussi la réponse que mon ami Gudin a faite à l'indigne pétition contre *Voltaire*. Sa sainte et rapide colère ne nous a pas laissé le temps d'y travailler; et il vous l'a remise avant que nous eussions même rassemblé nos matériaux pour la notre ⁴. Elle est bien, nous l'avons adoptée.

Recevez avec bonté la respectueuse salutation de

://: Beaumarchais

Mr. D'Ormesson.

Original autographe

BN, Mss. n.a.fr.5214, f.51

1. Le destinataire de cette lettre, un magistrat (1753-1794), président à mortier (1779), député (1789), bibliothécaire du roi (1790), fut exécuté sous la Terreur.

2. La loi du 6 mai 1791 affecta le Louvre au Muséum central des arts.

3. La cérémonie qui se prépare, c'est la translation des cendres de Voltaire au Panthéon. Décrétée au nom du Comité de Constitution le 30 mars 1791, elle eut lieu le lundi 11 juillet 1791. Tous ne voyaient pas d'un œil favorable cette initiative. Un ancien instituteur adressa une *Pétition à l'Assemblée nationale relative au transport de Voltaire* (s.l.n.d., BN, Rés. Z. Beuchot 1655). À ses yeux, Voltaire n'en était pas digne, pour avoir corrompu les mœurs.

Dans le convoi funèbre qui, parti du boulevard Saint-Antoine, se dirigeait vers le Panthéon, il y avait des hommes vêtus à l'antique. Ils portaient l'édition de Kehl de ses œuvres. Les gens de lettres participèrent activement à cette cérémonie solennelle; Beaumarchais y joua évidemment son rôle. Dans ses livres de compte (BHVP, Ms 1320, f. 13), on trouve cette note: « 15 (juillet 1791) payé pr loyer de 150 chaises pr la cérémonie du transport de Voltaire 24 (livres) ». Certains artistes ne manquèrent pas d'opposer dans leurs gravures ce triomphe de Voltaire – « il nous a préparés à devenir libres » – à la fuite de Louis XVI et à son arrestation à Varennes, le 21 juin 1791.

4. Gudin de La Brenellerie est l'auteur de la *Réponse d'un ami des grands hommes aux envieux de la gloire de Voltaire* (Paris, 1791, 15 pages).

89. *Beaumarchais au Prince Nicolai Iousoupov*

Paris, le 12 9^{bre}. 1791

Mon Prince

J'ai reçu, un peu tard la lettre dont vous m'aviez honoré ¹. Je me suis mis sur le champ en quête du jeune acteur dont vous aviez besoin ². Mais les sévères mots *révolution*, *insurrection*, avaient changé toute notre jeunesse en fiers soldats aux trois couleurs. Les talents négligés rendaient ma recherche pénible. Enfin, mon Prince, le jeune *Montgautier*, que nous vous envoyons, m'a paru propre à bien remplir vos vues. C'est un jeune acteur de ressource, et plein de talents différens; comédien, musicien, violon et claveciniste; propre à jouer la gaieté, les amoureux et leurs folies. Son zèle égale ses talents. On lui avait promis 12 000 £ d'appointements: la réduction que vous y faites, mon Prince, ne l'a point du tout refroidi. On me rendra bientôt le reste, m'a-t-il dit, quand on m'aura vu remplir tous mes devoirs avec l'ardent desir de plaire.

Bravo, mon bon jeune homme, alléz et prospérez, ont été mes seules réponses. Il a perdu plus de vingt cinq louis sur le change des avances que vous lui avez fait faire. Je l'ai bien

consolé en lui disant: qu'il ne pouvait pas espérer en votre générosité, s'il ne vous croyait juste auparavant. Et que, puisqu'il comptait obtenir un supplément d'apointem^t de la munificence de l'impératrice; il ne devait pas douter qu'on ne lui fit justice à Petersbourg sur la perte du change, ce qui me paraît de rigueur.

La révolution qui s'est faite chez nous, influe beaucoup sur la littérature. Les peuples libres en général perdent en graces ce qu'ils acquièrent en force, et notre théâtre se ressent du nouvel esprit de la France. Tous occupés de si grands intérêts et devenus moitié républicains, nous ne pouvons plus nous plier à la molesse littéraire, convenable à l'ancien régime; mais il faut l'avouer, que, pour redresser notre arbre, nous l'avons fait courber du coté opposé. Des mots durs, qui font fuir les Muses, sont dans la bouche de nos acteurs. Des châteaux forts, en place de palais, et pour orchestre des canons. Des rues tiennent lieu de ruelles, et l'on voit crier *liberté* où l'on entendoit des soupirs ³. *Vivre libre ou mourir*, au lieu de *Je t'adore*, voilà quels sont nos jeux et nos amusements. C'est *Athènes* l'aimable qui s'est un peu changée en *Sparte* la farouche. Mais l'amabilité étant notre élément; le retour de la paix nous rendra notre caractère. Et seulement d'un ton plus mâle, notre gaîté reprendra le dessus. En attendant qu'elle revienne, j'ai retouché ma sensible *Eugénie*, et l'ai rendue plus déchirante encore. Nous vous la ferons passer mon Prince des qu'elle sera imprimée. J'ai jetté de plus, en 5 actes, le sujet de la *mère coupable* ⁴, qui suffoque de larmes et de sanglots les femmes qu'elle doit corriger; si toutefois le théâtre corrige. Mon âge et la révolution m'ont sans doute donné ce caractère plus austère: mais vous aurez aussi *ma mère*, la quelle est mon dernier enfant, dès qu'elle sera représentée.

Je ne vous parle point de *Tarare*, mon très singulier opera; parce qu'on m'a dit qu'il avait eu le malheur de déplaire à votre auguste souveraine. Je doute que ce soit par sa philosophie. Elle a eu la hauteur d'aimer notre philosophe *Voltaire*, qui avait fait *Brutus* et d'autres pièces beaucoup plus fières que *Tarare*: mais il avait de quoi racheter ce péché; et moi je suis un pauvre diable. Quoi qu'il en soit, mon Prince, on m'a dit que c'était ce malheureux *Tarare* qui avait empêché la plus magnifique des Reines de me faire justice sur les sacrifices d'argent que j'ai faits pour lui plaire, en réimprimant 412 mille pages dans toutes mes Éditions de *Voltaire*, pour faire des cartons à ses lettres. Lettres, soit dit entre nous deux, qui lui font plus d'honneur que toutes les couronnes du monde. C'est 15 mille francs que je perds, l'état des quels j'avais prié M^r de Grimm et le Prince de Nassau mon ami, de mettre sous les yeux de l'impératrice. Quelqu'un m'a répondu: *on ne lui parlera point de vous*. J'en suis donc pour mon zèle et pour mes 412 mille pages changées; car il n'y a point d'apparence que personne s'en charge jamais de détruire cette prévention – et moi aussi j'ai aimé ce grand homme, et j'ai dépensé trois millions, pour lui elever un monument superbe. M^{de} De Villette et moi ⁵, nous avons depuis travaillé à lui faire rendre enfin les honneurs qui lui étaient dus et que *Catherine Semiramis* lui a rendus de son vivant, par l'amitié dont elle l'a honoré. C'était sans doute à elle que cette collection magnifique des œuvres de *Voltaire* devait être dédiée. Je le voulais; on m'a juré qu'elle ne l'accepterait pas. Eh bien! ai-je répondu je ne la dédierai à personne, au refus de la seule Princesse qui fut digne de telle offrande. Mes trois millions sont là au magasin; car on n'achète point de livres, dans ce tems de remuage de trouble et d'assignats. Ce fruit de mon attachement pour l'Écrivain de notre Siècle, a coupé ma fortune en deux; mais malgré le

Gouvernement, le clergé, tous les Parlemens, et des dangers de toute espèce, j'ai tenu parole à l'Europe en rendant gloire ouvertement à l'étonnant vieillard qui m'avait dit presque en mourant, et me serrant de ses bras décharnés: *Mon Beaumarchais, je n'espère qu'en vous: vous seul en aurez le courage!* Je l'ai eu seul, mon Prince. *Voltaire* est glorifié: je ne regrette point mes pertes; et les 15 mille francs de votre impératrice sont, ma foi, la moindre de toutes.

Recevez, Prince, les salutations respectueuses d'un citoyen français, un peu fier d'être libre; mais qui n'oubliera point l'amitié dont vous le comblâtes, dans le tems qu'il ne l'était pas.

://: Beaumarchais

M^r Le Prince Yossopow

Minute olographe
AFB

1. Nicolai Iousopov (1750-1831), premier chambellan du grand-duc Paul, collectionneur réputé.

2. Montgautier, élève de Molé, reçu à l'essai à la Comédie-Française en 1787. Lui et sa femme étaient acteurs d'opéra-comique à Saint-Pétersbourg en 1797 et en 1799. (Cf. M. Fuchs, *Lexique des troupes de comédiens au XVIII^e siècle*, Paris, 1944, p. 155.)

3. Au fil des pages de ce livre, nous avons cherché à attirer l'attention sur la modernité du vocabulaire de Beaumarchais. Ici, en pleine époque révolutionnaire, il continue à ajouter à son lexique un choix des mots à l'ordre du jour: *révolution, soldats aux trois couleurs, vivre libre ou mourir, le nouvel esprit, l'ancien régime, citoyen français, assignats*, etc.

4. *La Mère coupable* fut représentée sans grand succès pour la première fois sur le théâtre du Marais, le 26 juin 1792.

5. Reine Philiberte Routh de Varicour, marquise de Villette (1757-1822), à qui *Voltaire* donna le nom de « Belle et Bonne ».

90. *Beaumarchais aux auteurs du Moniteur universel*

[9 décembre 1791]

Je suis forcé, Messieurs, de vous demander une place pour ce très-insipide avis, ne voulant pas être accablé de demandes de toute espèce, d'offres d'ouvrages dramatiques, que l'on ne cesse de me faire relativement au spectacle dont on me croit propriétaire, ou directeur, ou protecteur, car tous ces noms me sont donnés.

J'aime encore les jeux du théâtre, comme un vieillard sourit à la vue des beautés qui enflammèrent sa jeunesse ; mais, dans le besoin de repos, qu'on doit me supposer pressant, après une vie si laborieuse, ne faut-il pas me croire fou, d'imaginer que je veuille le perdre à de tracassières entreprises, du long désagrément desquelles toute l'activité du jeune âge ne sauve pas les imprudents qui ont le tort de s'y livrer ? Je supplie donc les personnes abusées de vouloir bien se le tenir pour dit : *Je n'ai point de théâtre à moi, et ne réponds plus à personne.*

Je profite de l'occasion pour dissiper un autre bruit que beaucoup de gens accréditent car il n'est point d'absurdité dont on

n'affuble ma vieillesse, et c'est le bon ton d'aujourd'hui. L'on me donne pour ennemi des anciens Comédiens Français, dont j'ai, dit-on, juré la perte. La craindre, et la leur faire craindre, comme l'inévitable effet d'une conduite injuste envers les gens de lettres, est-ce un acte d'inimitié ? Quel intérêt ai-je à leur perte, et quel pouvoir ai-je pour l'accomplir ? Il faut donc que je m'en explique.

Comme tous les gens de bon sens, j'ai désiré, sollicité la concurrence des théâtres pour obtenir enfin celle des talents supérieurs et ranimer l'émulation que tout droit exclusif énerve. J'ai cru devoir à la déférence aux maîtres dans l'art dramatique, de leur soumettre mes idées, que presque tous ont adoptées, sans blâmer ceux qui s'en écartent.

Mais loin de renoncer aux Comédiens Français, voici ma profession de foi, que les auteurs ont trouvée sage.

Tout spectacle bien composé, qui ne repousse point des conditions très-équitables, peut jouer mes pièces de théâtre, dès qu'il m'en montre le désir ; et je les croirais honorées, si ceux qui concoururent à leurs premiers succès consentaient à les prolonger : est-ce haïr les Comédiens Français ?

Ces comédiens, seuls de nos grands spectacles, qui refusent mes conditions, quand tous les autres les admettent, me privent, par cette opinion, qu'ils sont pourtant libres de conserver, du doux plaisir de leur voir jouer des ouvrages nouveaux que je leur avais consacrés. Point d'inimitié de ma part, quoique je sois le seul qui souffre. Ma pièce de *la Mère coupable*, drame sévèrement moral, qui exige peut-être un plus grand concours de talents qu'aucun de mes autres ouvrages, a été lue par moi aux Comédiens Français, à qui seuls je la destinai, dans le temps où je travaillais à multiplier nos théâtres : était-ce là jurer leur perte ? Mais je dois l'avouer ici, sans la nouvelle formation d'un très-bon spectacle au Marais, lequel

fait les plus grands efforts pour me consoler de mes pertes, depuis notre révolution, je n'eusse entendu nulle part une seule de mes phrases au théâtre.

Que conclure de tout ceci ? que j'aime bien les Comédiens Français ; mais que j'aime encore plus les progrès de l'art dramatique, ce noble amusement auquel j'ai dû longtemps les plus chers dédommagements d'une vie assez orageuse, que les méchants ont excessivement troublée.

CARON-BEAUMARCHAIS.

Imprimé

91. *Beaumarchais à Charles François Du Périer,
dit Dumouriez*

*Mr Dumourrier*¹.

ce 1^{er} juin 1792

J'apprens que vous partez demain pour l'armée de Lukner². Je souhaite fort, mon ami, que cette mesure tourne à votre avantage. Et par malheur, j'en doute. N'avez-vous rien à me dire sur rien, avant cet étrange départ ? Peut-être même croyez vous n'avoir rien à entendre de moi ! Vous vous trompés. Je ne suis rien, et suis trop sage pour vouloir être quelque chose. Ami, j'ai 60 ans passés. Cela devrait bien rassurer l'homme que j'ai voulu servir : mais les gens en place ont un crêpe, un voile, une espèce d'ivresse qui leur fait voir trouble sur tout. Nulle injustice de votre part ne peut faire naître la mienne ; et la façon plus que légère dont on m'apprend que vous vous exprimez sur moi, ne détruit point l'estime que j'ai si longtemps professée pour vos talents et pour votre personne.

Je vous salue,

://: Beaumarchais

1. Le destinataire (1739-1823), ministre des Affaires étrangères (10 mars-16 juin 1792), commandant en chef au lendemain du 10 août. Après sa victoire à Jemmapes le 6 novembre 1792, il occupa la Belgique. Il finit par passer dans les rangs autrichiens.

Beaumarchais a écrit une gerbe de lettres à Dumouriez. Elles se trouvent reproduites dans sa *Deuxième Époque*. La présente lettre porte comme les autres sur l'affaire des fusils de Hollande. Beaumarchais se heurte de la part de ses commettants à des difficultés qui l'étonnent. Il déplore tout le temps qu'on perd en une situation où la patrie a un besoin criant d'armes : « Hélas ! la maladie qu'on nomme *temps perdu*, me semble de nouveau atteindre nos ministres. » C'est ce qu'il écrit dans une lettre au même destinataire datée du 13 mai 1792 (Gudin, v.178).

2. Nicolas Luckner, comte (1784), maréchal de France (1791), remplaça Rochambeau à l'armée du Nord (mai 1792), général en chef (août), suspendu (octobre), guillotiné (1793).

92. *Beaumarchais à Nicolas Ruault*

[s. d., écrit après le 2 septembre 1792]

Mon ami Ruaut ! Écoutez attentivement l'honeste homme qui vous remet cette lettre ¹. Tâchez de l'employer dans votre grand Atelier, selon sa vraie capacité dont il va vous entretenir. Aidés moi, mon ami, à faire quelque chose pour la commémoration d'un homme qui m'a sauvé du massacre du 2. ^{7^{bre}}. et qu'on a fait périr depuis ². Aidés moi, si vous le pouvez. Salut et amitié.

://: Beaumarchais

ce lundi matin (vieux style.)

(Le cit. Manuel rue de Bretagne n° 2
maison du vitrier)

Original autographe

1. Cette lettre inédite est conservée à Stockholm dans la bibliothèque de l'Académie suédoise. Elle a été collée à l'édition originale du *Mariage de Figaro*, due à Ruault et publiée à Paris en 1785. Le tout fait partie de la collection de l'envoyé Vilhelm Assarsson.

2. Le 2 septembre 1792, Beaumarchais a échappé comme par miracle à la tuerie de la Terreur.

93. *Beaumarchais à sa famille*

[11 décembre 1792]

Ma pauvre Femme, & toi, ma charmante Fille¹! Je ne sais où vous êtes, ni où vous écrire, ni même par qui vous donner de mes nouvelles; lorsque j'apprends par les gazettes, que le scellé est mis une troisième fois, depuis quatre mois, sur ma maison de Paris, & que je suis décrété d'accusation, pour cette misérable affaire des fusils de Hollande, à laquelle on a joint une abomination d'un genre plus sérieux, pour aller plus vite avec moi².

Je charge donc tous les honnêtes gens qui lisent les gazettes étrangères d'avoir l'humanité de vous dire, ô mes chères tendresses! que c'est de Londres, de cette terre hospitalière & généreuse, où tous les hommes persécutés dans leur patrie trouvent un abri consolateur; que je vous prie de ne point vous affliger sur moi. Je vois vos douleurs à toutes; les larmes de ma Fille me tombent sur le cœur & le nâvrent; mais c'est mon unique chagrin.

La Convention nationale, trompée par le plus cruel amphigouris qui soit jamais sorti de la bouche d'un dénonciateur, a

conclu contre moi sur la foi de *Lecointre* à un décret d'accusation; mais ceux qui ont trompé *Lecointre*³ sentant bien qu'une pareille attaque ne soutiendrait pas huit minutes d'examen, ont imaginé de jeter une si grande défaveur sur moi, qu'elle fit couler rapidement sur tout le reste. Ils m'ont fait dénoncer, comme ayant écrit à Louis XVI, & m'ont rangé parmi les grands conspirateurs unis contre la liberté Française.

Mais cette accusation plus grave que la première, a encore moins de fondement. Soyez tranquille, ma femme & mes deux sœurs; sèche tes larmes ma douce & tendre Fille, elles troublent la sérénité dont ton père a besoin pour éclairer la Convention nationale sur des graves objets qu'il lui importe de connoître; et faire rentrer avec opprobre toutes ces lâches calomnies dans l'enfer qui les enfanta.

Je n'ai jamais écrit au Roi Louis XVI, ni pour, ni contre la révolution; & si je l'avois fait, je serois glorieux de le publier hautement; car nous ne sommes plus au tems où les hommes de courage avoient besoin de s'amoindrir, lorsqu'ils écrivoient aux Puissances: à la hauteur des évènements, j'aurois dit à ce prince de telles vérités, qu'elles auroient pu détourner ses malheurs, & sur-tout prévenir les maux qui déchirent le sein de notre malheureuse France.

Les seules relations directes que j'aie jamais eues avec ce Roi, par l'intervention de ses ministres, remontent à la première année de son règne, il y a 18 ans, au moment qu'il s'élevoit à ce trône d'où un caractère trop foible, bien des fautes & la fortune, viennent de le faire cheoir si misérablement.

Je suis bien éloigné de trahir ma patrie, pour la liberté de laquelle j'ai fait long-tems des vœux, & depuis de grands sacrifices; & toutes ces viles accusations qui se succèdent contre moi à la Convention nationale, seroient la plus terrible des

abominations, si elles n'étoient en même tems la plus stupide des bêtises.

Mais le sénat qu'on a surpris est juste, & je n'ai pas été entendu. L'espoir de tous mes ennemis, sans doute, étoit que je ne le serois jamais. En m'arrêtant en pays étranger, ils se flattoient que ramené dans ma patrie avec l'odieux renom d'avoir trahi sa cause, des assassins gagés auroient renouvelé sur moi les scènes du 2 septembre: ou que le peuple même indigné de ma trahison supposée, m'auroit sacrifié en route avant qu'il fut possible de le désabuser. C'est la cinquième fois depuis quatre mois, qu'ils ont tenté de me faire massacrer, & sans la générosité d'un magistrat de la Commune ⁴, que je nommerai dans mon mémoire avec une vive reconnaissance, & qui vint me tirer de l'Abbaye six heures avant que toutes les voies en fussent fermées; j'y subissois le sort de tant de victimes innocentes!

Si je ne prouve pas sans réplique, au gré de ma patrie & de l'Europe entière, que toute cette affreuse trame, n'est qu'une vile scélératesse pour tâcher d'arriver à une grande friponnerie; & s'il y a une ligne de moi écrite au Roi Louis XVI depuis 18 années ⁵ je dis anathème sur moi, sur ma personne & sur mes biens, & je cours me livrer au glaive de notre justice.

Je fais ma pétition à la Convention nationale, pour la prier de distinguer la ridicule affaire des fusils, de la très-grave accusation d'une coupable correspondance: avant de me purger de la première, je dois être lavé, ou mort sur mon travail de la seconde. Mais, au nom de Dieu, chère femme, si tu veux que j'aie toute ma tête, défends à ta fille de pleurer.

Londres le 7 décembre 1792.

CARON BEAUMARCHAIS

Imprimé

1. Cette lettre a été publiée dans le *Courier de l'Europe*, le 11 décembre 1792 (xxxii, p. 375).

2. Il semble utile de rappeler ici ce que Beaumarchais écrit en 1793 dans sa *Sixième Époque* (Gudin, v, pp. 409-411): « Voyant que j'avais la vie sauve, tout prétexte a semblé si bon, pour m'écraser dans ma fortune, qu'au jour où *ma lettre à ma femme* parut dans les journaux anglais, changeant et de thèse et de plan, sur cela seul que je datais de *Londres*, on a crié partout: *Emigré! Emigré!* Comme si un homme libre, ou auquel on le fait accroire sorti de France avec passeport tel que celui que l'on peut lire en note; sorti *chargé d'une mission du gouvernement de la France (car c'est là le style du mien)*, quoiqu'au fait, il n'en ait aucune, devenait émigré, parce qu'il passe pour affaires, de *la Haye*, pays étranger, à *Londres*, pays étranger. »

3. Laurent Lecointre, député de la Convention.

4. Louis Pierre Manuel.

5. Nous avons vu ci-dessus que Beaumarchais a écrit plusieurs lettres à Louis XVI depuis 1776.

93bis. Beaumarchais à Nicolas Étienne Framery

Londres, ce 4^{er} 1792 [1793]

Ha! Ha! Monsieur; croyés vous donc qu'on deffende, comme on accuse? Une calomnie de quatre mots, emporte au moins 4 ou 5 pages! Et puis, *etre en prison à Londres, à King's bench*, pour *dix mille louis* que j'y dois, parce que je voulais m'en aller à Paris, prouver que je ne suis peureux, ni émigré et que mon créancier a eu peur qu'on ne m'y égorgeat. Heureusement, mon cher Monsieur, que beaucoup de méchants sont bêtes! Mes ennemis le sont à en lècher ses doigts. Sans ma femme, et ma fille, et ma soeur qui se desolent; tout prisonnier que je suis, je m'en inquiéterais fort peu. Mais, au fait, je ne le suis presque plus. D'honestes négocians anglais m'ont cautionné, sous ma parole de rester dans ma chambre à Londres, jusqu'à ce que j'aye pris des arrangemens solides, avec mon créancier de *dix mille louis*. de sorte que je n'entens plus le tapage de la prison.

Si vous alléz, ou envoyés au faubourg, vous aurés ma pétition, et bientôt la 1^{re} partie de mon tres grand mémoire, qu'on imprime à Paris. Ah! le français prend des siècles à

Londres. Il faut que vous ayés bien bonne opinion de moi, pour me parler musique, au milieu de l'Enfer! Eh bien! pour la rareté du fait, j'y répondrai, comme si je n'étais pas damné.

Je vous laisse le maitre de répondre au desir obligeant de la Comédie italienne, p^r *le Barbier en musique*, sous la seule condition que la distribution de la rue Faideau règlera rigoureusement la distribution du théâtre qui tourne le cul au boulevard.

Je vous salue, vous estime et vous aime.

: / / : Beaumarchais

M^r Framery.

Monsieur
Monsieur Framery,
Boulevard de la Comedie
Italienne,
A Paris.

Marque postale : ANGLETERRE

Original autographe
BN FR nouv. Acq. 25261

94. *Beaumarchais à Madame Panckoucke*

Londres le 23 janv^r 1792 [1793]

J'ai sçu, Madame, par une lettre de ma femme, qui a glissé, comme du mercure entre les doigts de ceux qui les retiennent; le bon procédé de votre cher mari, sur un dernier payement de 15 mille francs, qu'on devait lui faire chez moi ¹. Je lui adresserais mes remerciemens à lui-meme, si je pouvais multiplier mes lettres.

Mais, comme je sais à peine si celle-ci vous parviendra, permettez qu'il les reçoive par vous; en vous fesant les miens sur la peine que je vous prie de prendre, en remettant cette lettre à ma femme, qui est dans la desolation.

Pourquoi se desoler! Ne fais-je pas ce que je ne dois! Je prouve que j'ai vingt fois raison; n'ai-je pas accompli tout ce qui est en moi! C'est le devoir des autres de me faire justice; et j'irais la solliciter en personne, sur la confiance parfaite que m'a donné une reponse du ministre de la Justice. Ah! La plus consolante possible! Si je n'étais pas retenu dans ce pays, par l'obligation pecuniaire d'achever de donner des suretés convenables à un créancier de dix mille livres sterlings, qui

m'a fait arrêter, quand il m'a vu déterminé à m'aller mettre en prison à Paris. Plus retenu encore par l'obligation d'honneur, que j'ai contractée envers deux Anglois genereux ², qui se sont rendus caution pour moi; non qu'ils payeraient ma somme dans tous les cas; mais, qu'ils la cautionnaient, si je manquais à la parole donnée de rester dans ma chambre à Londres pour m'en aller en France; au moyen de laquelle parole, je suis sorti du Banc du Roi.

Mais par une circonstance aussi bizarre que le reste de ma triste destinée; en vertu du *Bill* qui permet aux ministres de faire partir d'Angleterre ceux qu'ils suspecteront de servir le *Jacobinism*³; je viens d'apprendre que je suis sur la liste de ceux qu'ils renvoyent. Ainsi, pendant que l'on me pille en France, sous prétexte d'emigration on me fait partir d'Angleterre, comme un enragé Jacobin! D'où il va resulter, Madame, que je dois etre baloté, entre les droits du créancier: lequel pretend qu'*en loi*, on ne peut lui ravir son gage; *qui est moi*; & la raison d'Etat qui dit, que tout doit lui ceder! Et moi, passif au milieu du debat, j'attens quelle en sera l'issue soit pour aller en France soit pour rester ici, jusqu'aux suretés promises.

Pendant ce tems, je jouis du benefice d'etre prisonnier; n'étant detourné par personne, je travaille jour & nuit à bien prouver l'infamie qu'on me fait en France.

La precieuse reponse du ministre de Justice ⁴ soutient mon courage et je touche à la fin de mes brulans travaux. C'est dans la derniere partie du grand Memoire que je termine que ce ministre recevra mes touchantes actions de grace. Il y a donc Madame de la justice en France; et meme parmi nos ministres! Il y a plus, il y a du courage; & quand je lis dans ma retraite, les sages lettres du ministre Roland ⁵; au milieu des horreurs dont il est menacé; mon cœur lui fait hommage, et je l'embrasserais: Ah! J'ai toujours bien vu, qu'il etait pour

zero, dans l'intrigue qui me vexait ! Elle est atroce cette intrigue : mais elle est maladroite et ne sait pas conduire son affaire ; *et c'est moi qui vas le prouver.*

Mais comment osai-je espérer que l'on s'occupera de moi, au milieu des désolations qui font de notre France un séjour de deuil ou d'effroi ! Je suis trop loin pour bien juger.

Pardon, je vous ennuye ; mais j'ai connu votre âme ; elle est douce & sensible. Avec un esprit éclairé, vous n'êtes point une femme ordinaire ! Et vous pardonnerez à mes gémissements, m'agréant les vœux du pauvre prisonnier, pour le bonheur dont vous êtes si digne ! et qui le signe

Beaumarchais

On parle ici de massacres arrivés à Paris – malgré la douleur que j'en ressens ; j'espère encore que ces nouvelles se trouveront fausses, comme tant d'autres !

M^{de} Panckoucke

Copie
AFB

1. Beaumarchais a apporté à cette copie un petit nombre de corrections autographes.

2. Les frères Le Cointe.

3. Un des tout premiers exemples relevés de ce mot.

4. Dominique Joseph Garat (1749-1833), ministre de la Justice depuis le 21 septembre 1792.

5. Jean Marie Roland de La Platière, ministre de l'Intérieur (mars 1792-janvier 1793).

95. *Nicolas Étienne Framery à Beaumarchais*

[s.d., vers le 15 mars 1793]

Diner chez vous, Monsieur, avec vous, Madame, Mademoiselle de Beaumarchais, est assurément ce qu'il y a de plus agréable, mais ce n'est pas ce qu'il y a de plus commode pour parler d'affaires. J'ai oublié la dernière fois la moitié de ce que j'avais à vous dire.

1°. Desirez vous, quoique votre avis ni le mien ne soit pas de présenter l'offrande dans ce moment à l'assemblée nationale, que je compte néanmoins avec l'Opéra comme je dois compter avec les autres théâtres ? Dans ce cas à qui dois-je m'adresser ? Au caissier, sans doute ; mais avez vous eu la bonté de l'en prévenir, et faudra-t-il quelque autre formalité ?

2°. J'étais chargé de vous demander s'il est vrai qu'on vous a proposé une pendule et deux vases de filigrane, exécuté sous la direction de M. Michel, inventeur de cette espèce d'ouvrage, et que vous avez offert du tout deux mille livres ? – J'ai intérêt de savoir si ce détail est exact, et je n'imagine pas que vous en ayez à le cacher.

3°. Serais-il indiscret à moi d'aller entendre la répétition du *Mariage* de Mozart avec mon ami Notaris, si elle a lieu jeudi¹?

4°. Avez vous pensé à écrire à M^r. de la Garde, comme vous avez cru devoir le faire²? Vous l'aurez fait sans doute si vous avez retrouvé son adresse que je vous ai fait donner chez moi, et que vous avez mise dans la poche d'un de vos *nombreux habits*.

Vous savez Monsieur, combien est sincère et inviolable mon attachement dont vous avez bien voulu agréer l'assurance

Framery

[verso]

A

Monsieur Beaumarchais
Porte St Antoine

Original autographe

Institut et Musée Voltaire, Archives Beaumarchais, t. II, n° 109, dossier 198

1. La première représentation, à l'Opéra de Paris, des *Noces de Figaro*, eut lieu le 20 mars 1793, mais ne connut *mirabile dictu*, aucun succès. Les *Noces* eurent seulement cinq représentations à Paris. (Voir la lettre suivante, n. 1.)

2. Michel Gilot a écrit un excellent article sur le mélomane Framery dans le *Dictionnaire des journalistes*.

96. Beaumarchais aux Acteurs de l'Opéra

ce 3 avril, 1793.

Aux acteurs de l'opéra, rassemblés.

Mes frères et sœurs: ou plutôt, c'est mieux dit.

Mes sœurs et frères. Honneur au beau sexe!

C'est un très bon projet que le mélange des deux genres, pour accumuler des recettes; celui du grand *opéra*, et celui de l'*opéra* – parlé, et chanté¹.

Avec les superbes accessoires de votre spectacle, aucun autre ne pourra soutenir votre concurrence.

Mais c'est un nouveau genre de talents que vous devez perfectionner en vous. L'habitude du chant continu, nuit au débit de la comédie; et la langueur en tue l'effet; surtout dans la comédie gaie.

L'unique désir d'être utile à votre spectacle, m'a fait vaincre la répugnance que j'ai de m'occuper d'autre chose, que d'étriller tous les chiens qui m'aboyent. J'ai été voir, à muche-pot, la 2^e représentation du *Mariage*. Et voici mes observations.

Il faut à votre théâtre plus de mouvement et de variété. Jetant par la fenêtre l'amour propre d'auteur, j'ai réuni le 3^e. avec le 4^e. acte. Il y aura moins de comédie, et le chant sera rapproché. La pièce en deviendra plus courte; et un beau ballet pour la noce, terminerait bien *le Mariage*! Le genre de la pièce indique assés de quelle dégaine ce ballet doit troter. Ce sont moins des danses françaises, que le genre vif et grenadin des Maures, dont les Espagnols ont conservé les goûts une noce de *Gamache*, à peu près. Vous privéz votre spectacle d'un de ses plus grands attrait; si vous faites scission entre le chant, la parole, et la danse! Ne négligés pas cet avis.

J'ai trouvé vos entre actes vuides. Comme tous les actes commencent par des paroles; il n'y a rien de si glacé que d'entrer sur la scène pour parler, pendant que le public s'enuye. Il faut de grands et beaux morceaux d'orchestre, pour remplir ces longs intervalles, et mettre de la variété. Cette remarque est essentielle.

Je desirerais, entre le 1^{er}. et 2^e. acte, la répétition desordonnée d'un ballet vif quelconque; et qui ressemblerait aux répétitions du foyer. Des mutineries d'actresses; la colère du maître de ballet; les rires de quelques jeunes danseurs; des morceaux entamés, point finis, et une impatience générale qui amenat une e[s]pèce de farandole. &c. &c. Cette façon de traiter un ballet, appartiendrait à cette *Folle Journée*, et aurait l'air de préparer la feste que Figaro a imaginée. Si vous ne faites pas un effort pour rechauffer cette pièce; il vaudrait mieux l'abandonner.

Etre piquants, ou nuls; c'est là votre devise.

Quant aux scènes parlées, je demande à *Barthôlo*, qui a bien la prestance et le jeu de son rôle, de s'appesantir moins sur le débit; de fouëtter davantage sa 1^{re}. Scène avec *Marceline*; avec la brusquerie d'un vieillard toujours en colère.

Je demande à ma Spinette, qui joue *Suzanne* très gaiment, de contraster avec l'humeur de *Marceline*, dans la scène de leur débat, au 1^{er} acte, par une ironie légère et fine. Une des graces de cette scène, est que l'une rit pendant que l'autre se fache. Laissons l'aigreur à la vieillesse, puisque c'est l'âge des regrets.

J'ai trouvé *le petit page*, un peu dégingandé. C'est ou naïf, ou polisson qu'il doit être – cela est très aisé à réparer.

Le C^{te}. *Almaviva* jouera fort bien la comédie. Je le prie seulement de distinguer la noblesse du caractère qu'il représente, de l'échâssure ² qui gourme un peu l'acteur; et son débit y gagnera de la vivacité. Car ce qu'on desire le plus, c'est que la pièce marche, marche. Du reste son rôle est fort bien.

Il n'y a dans celui de *Figaro* que quelques légers changemens de position à faire à la scène, qui lui donneront plus de finesse. C'est l'affaire d'un instant à la répétition. Je le prie de réfléchir, en homme d'esprit qu'il est, qu'un degré même léger de charge, peut faire une farce de cette pièce. Car Figaro est un mauvais sujet; mais fin, rusé, éduqué, et non pas, *fareau* ³. Du reste rien à dire sur la vivacité du débit.

Je prie *Bazile* de débiter; et non d'appuyer sur toutes ses syllabes, comme s'il chantait des vers. Il fait beaucoup languir la scène du petit *page* dans le fauteuil. La comédie ne marche pas ainsi. Oubliez *le théâtre*: l'action se passe dans une chambre.

Si vous adoptés ces idées; la pièce reprendra vigueur; et vous encourageréz par là, quelques hommes de mérite à travailler pour vous.

Je ferai alors l'impossible pour aller, à huis clos, vous entendre répéter tous; avec le vif desir de contribuer, si je le puis, à multiplier les succès du 1^{er} théâtre du monde.

://: Beaumarchais

Je n'ai rien dit *de la Comtesse*, qui a la décence de son rôle.
On désirerait quelquefois un jeu un peu plus animé.

Minute olographe
AFB

1. Les *Noces de Figaro* de Mozart furent créées à Vienne le 1^{er} mai 1786. Le 20 mars 1793, sa première représentation eut lieu à l'Opéra de Paris. Elle ne connut pas de succès. Voilà qui est fait pour étonner le mélomane d'aujourd'hui. Ce manque de succès était probablement dû au fait que François Notaris avait remplacé les récitatifs par le texte parlé de la pièce de Beaumarchais. Le résultat de ce mélange des deux genres fut une représentation qui traîna en longueur. Que l'on y ajoute que la nouvelle forme donnée à l'opéra a dû fourvoyer les spectateurs.

Beaumarchais, qui nous parle de la musique de Gluck, de Grétry, de Salieri..., ne semble pas nous avoir livré la moindre réflexion sur la musique de Mozart. C'est nous dire – indirectement – le degré de sa surdité. Que l'on pense à ce qu'il révèle en 1790 sur ce sujet (voir lettre 84). À l'Opéra, il suivit le jeu des acteurs sans pouvoir jouir de la musique de Mozart.

2. *Échassure* est, selon toute vraisemblance, un mot de l'invention de Beaumarchais.

3. Il faut nécessairement lire ici *fareau*, orthographié dans les dictionnaires modernes *faraud*. Sa signification: « personne fière d'elle-même ».

97. *Beaumarchais à Eugénie de Beaumarchais*

1^{re} Lettre à ma fille. *Prés de Lubeck ce 4^{bre}. (V.S.) 1794.*

Mon enfant, ma fille *Eugénie*! J'apprends au fonds de ma retraite, que le système tyrannique, spoliateur et destructeur de l'effroyable Robespierre qui couvrait le sol de la France, de larmes, de sang, et de deuil, commence à faire place au vrai plan de restauration des principes sacrés de *liberté civique, et d'une égalité morale*, sur lesquels seuls se fonde et se maintient une République sage, heureuse et très puissante ¹.

Malgré ta très grande jeunesse, et l'éloignement naturel où ton sexe vivait de ces fières et mâles idées; tu as pu voir dans toutes les échappées des conversations masculines où tu assistais malgré toi, que ces idées ont constamment été mes principes invariables: et le tems est venu, ma fille! où la grande leçon du malheur t'apprend l'utilité de revenir sur tout cela; te met en état de juger *si tu peux encor t'honorer d'être la fille de ton Père*! Et ce retour sur toi, t'est devenu d'autant plus nécessaire, que tu n'aurais aucun moyen de briser ce lien sacré, quand tu craindrais d'avoir à en rougir!

Si je t'écris sans bien savoir comment je te ferai passer ma lettre, et si je t'écris librement; c'est que, fussé-je mesme le

plus coupable des citoyens envers la République française, on ne pourrait te faire un crime d'avoir reçu de moi la vie, ni de t'intéresser à ma justification si importante à ton état futur.

Le tems n'est pas encor bien loin, où cette justification était regardée comme impossible; où l'on ne cessait de me dire, que si je retournais en France, je courrais risque encore une fois d'y périr, avant que je pusse m'y faire entendre d'aucun juge! On m'apprend aujourd'hui que ce tems d'horreurs a fini par la mort de celui qui seul l'avait fait naître; qu'on a mesme de l'indugence en ce moment pour des coupables. Un citoyen qui ne l'est point, qui n'a cessé d'être zélé, peut donc y espérer justice!

Sur ces assurances, ma fille! ranime ton faible courage; et recois de ton Père, pour ta consolation, sa parole sacrée, que dès qu'il apprendra *par toi*, qu'il peut aller s'offrir à l'examen sévère de toute sa conduite civique; il sortira, sans hésiter, de l'espèce de tombeau, dans lequel il s'est enterré, depuis son départ de la France; n'ayant trouvé que ce moyen de la servir utilement, et d'échapper à toute accusation, à tout soupçon de malveillance.

Je prouverai, par un retour sur tous mes ouvrages connus, que la tyrannie despotique, et tous les grands abus du système ancien monarchique, n'ont pas eu d'adversaire plus courageux que moi: que ce courage, qui surprenait alors tout ce qui est brave aujourd'hui, m'a exposé sans cesse à des vexations inouïes. L'amour de cet état abusif et vicieux, n'a donc pu faire, de moi, un ennemi de mon pays, pour essayer de raviver ce que j'ai toujours combattu!

Je prouverai, qu'après avoir servi si efficacement la liberté américaine, et n'avoir eu de ce pays qu'une ingratitude monstrueuse, j'ai, sans ambition personnelle, servi depuis, de toutes

mes facultés, la révolution qui s'est faite dans le gouvernement de France.

Je prouverai, que je la sers encor, quoique livré à une persécution aussi absurde qu'impolitique; et qu'il soit stupide de croire que celui qui se consacra *au rétablissement des droits de l'homme*, en Amérique, dans l'espoir d'avoir à présenter un grand modèle à notre France, a pu s'attier sur ce point, quand il s'agit de son exécution.

J'établirai, devant mes juges, ma conduite si bien prouvée, à toutes les époques où il me fut permis d'agir.

On ne pourra dire à ton Père: qu'il a vécu deux ans chez les ennemis de l'Etat. Il prouvera évidemment qu'il n'en a jamais vu aucuns.

Si l'on veut qu'il soit émigré, *contre toute espèce de droit*; il montrera ses passeports, sa conduite, son titre et sa correspondance, dont on pourra être surpris.

Que si on lui reproche de n'avoir pas rempli les promesses qu'il avait faites; il invoquera *l'acte mesme* qui renferme son voeu; et prouvera qu'il a fait, lui tout seul, ce que 20 hommes n'auraient pas osé concevoir, *et au delà de ce qu'il a promis*.

Si l'on dit qu'il a dans les mains de grands fonds à la République; en souriant de cette erreur grossière, il répondra *qu'il vient compter rigoureusement avec elle, et remettre sans nul délai ce dont il sera débiteur*. En ne demandant nulle grâce; mais le plus sévère examen. Qu'avant mesme de le subir, il vient offrir dans son pays sa teste expiatoire, si cet examen achevé, on peut l'y soupçonner coupable.

Si l'assemblée législative conventionnelle juge une 3^e. fois *qu'il a bien mérité de la nation française*; (car on l'a déjà prononcé deux fois sur cette mesme affaire) il se refusera à toute espèce de récompense, outre que l'honneur d'avoir bien rempli ses

devoirs; et l'espoir, si doux à son cœur, de revoir sa fille honorée rendue à l'aisance modeste qu'on n'a pu, ni du lui ravir.

Voilà, ma fille tant aimée! ce à quoi s'engage ton Père. Le silence de mort que tous mes amis ont gardé, depuis qu'une mission facheuse, et presque impossible à remplir, m'a exilé de mon pays, me fait douter si je dois croire qu'il a pu m'en rester un seul! Je ne puis donc adresser à aucun, cet engagement que je prends, pour qu'il aille t'en faire part, et encourager ta faiblesse. Je suis forcé, plein de toutes ces choses, de te les écrire à toi même, en te recommandant de profiter de ce long et dur temps d'épreuves, pour achever ta bonne éducation, ton éducation sérieuse, celle des agrémens étant rempli depuis longtems, pour toi!

Songe bien, ma chère enfant! qu'en ce nouvel ordre de choses, une femme reconnue d'un mérite solide, conviendra mieux à un républicain pour être mère de ses enfans, que celle qui n'aurait que des talens à lui offrir; et que ces graces d'autrefois, (dont la mode est si bien passée!) pour acquitter la dette maternelle.

Sache enfin que nul homme existant n'a souffert de plus longs tourmens que l'ardent ami qui t'écrit; et qu'il aurait, cent fois, jeté sans regret à ses pieds le fardeau de son existence, s'il n'avait vivement senti qu'elle était indispensable, et qu'il n'a le droit de mourir que quand il te saura heureuse!

Je t'autorise, en la signant, à faire, de ma triste lettre, l'usage que *tes autres amis* jugeront propres à ta conservation; en attendant que je mette le sceau de l'attachement paternel, en allant moi même à Paris. Je te serre contre mon cœur, toi et tout ce qui m'appartient.

Signé en toutes lettres.

Copie autographe

BN, n. a. fr. 12720, f. 15-17

1. Maximilien de Robespierre (1758-1794) avait été renversé le 9 thermidor an II (27 juillet 1794) et avait été guillotiné le lendemain sur la place de la Révolution.

98. *Beaumarchais au peuple américain*

[10 avril 1795]

Américains ¹, je vous ai servis avec un zèle infatigable, je n'en ai reçu dans ma vie qu'amertume pour récompense, et je meurs votre créancier. Souffrez donc qu'en mourant je vous lègue ma fille à doter avec ce que vous me devez. Peut-être qu'après moi, par d'autres injustices dont je ne puis plus me défendre, il ne lui restera rien au monde, et peut-être la Providence a-t-elle voulu lui ménager, par vos retards d'acquiescement, une ressource après ma mort contre une infortune complète. Adoptez-la comme une digne enfant de l'Etat! Sa mère aussi malheureuse et ma veuve, sa mère vous la conduira. Qu'elle soit regardée chez vous comme la fille d'un citoyen! Mais si après ces derniers efforts, si après tout ce qui vient d'être dit, contre toute apparence possible, je pouvais craindre encore que vous rejetiez ma demande; si je pouvais craindre qu'à moi ou à mes héritiers vous refusiez des arbitres, désespéré, ruiné, tant en Europe que par vous, et votre pays étant le seul où je puisse sans honte tendre la main aux habitants, que me resterait-il à faire sinon à supplier le

ciel de me rendre encore un moment de santé qui me permît le voyage d'Amérique? Arrivé au milieu de vous, la tête et le corps affaiblis, hors d'état de soutenir mes droits, faudrait-il donc alors que, mes preuves à la main, je me fisse porter sur une escabelle à l'entrée de vos assemblées nationales, et que, tendant à tous le bonnet de la liberté, dont aucun homme plus que moi n'a contribué à vous orner le chef, je vous criasse: Américains, faites l'aumône à votre ami, dont les services accumulés n'ont eu que cette récompense. *Date obulum Belisario!*

Pierre-Augustin Caron Beaumarchais

D'auprès d'Hambourg, ce 10 avril 1795

Imprimé

Loménie II.196

1. Malade et à bout de nerfs, Beaumarchais n'en peut plus. Surtout, il ne peut pas vivre au jour le jour, sans souci du lendemain, ni sans se préoccuper du sort de ceux qui lui sont chers. La mort se dresse entre lui et sa famille. Il veut tout tenter pour assurer à sa fille et à sa femme un avenir à l'abri du besoin. Il lance cet appel désespéré au peuple américain. Il se voit réduit à demander l'aumône comme Bélisaire, le général romain aveugle et abandonné: *Date obolum Belisario*. Il connaît probablement le *Bélisaire* de Marmontel. Il aura sans doute vu et admiré le tableau de Jacques Louis David (1748-1825), exposé au Salon de 1781. Est-il possible qu'il ait pu lire les pages enthousiastes que ce chef-d'œuvre a inspirées à Diderot?

99. *Beaumarchais à Pierre Charles Louis
Baudin des Ardennes*

Au Cⁿ. Baudin

1^{er} jour Comp^{re} an 4.
[17 septembre 1796]

Citoyen Législateur ¹.

Votre lettre et les pièces intéressantes qu'elle accompagne, ne me sont arrivées qu'hier par le détour qu'elles ont fait. Je n'habite point ma maison du boulevard Antoine ². Pressé de me nourrir de conaissance[s] si utiles; je me suis bien gardé d'obéir au[x] restrictions que vous me désignés. J'ai tout dévoré sur le champ; affamé comme La Pérouze, s'il arrivait du bout du monde. Mais ce n'est pas assés pour mon instruction d'une lecture aussi rapide. Je veux tout repasser lentement et à froid pr. me mettre en état d'en parler avec vous, en grande conaissance de cause.

Le 1^{er}. sentiment que vos œuvres m'ont inspiré, est un grand fond d'estime pour l'homme ingénieux qui les a composées. L'importance que vous paraissés mettre à votre déclaration sur les motifs de l'amnistie dont on s'occupe en ce moment, me l'ont fait relire à deux fois. Puis, pour la rappro-

cher de l'ouvrage qu'elle rappelle, j'ai repris le rapport ³ du 1^{er} fructidor an 3. La narration des faits contenus de la page 17 aux pages 24 et 25, m'a paru un chef d'œuvre d'exposition oratoire en matières si délicates!

Je voudrais bien que la diversité d'avis qui ne doit jamais signaler de partis contraires entre des hommes éclairés, fit adopter à tous nos écrivains pour épigraphe, cette belle phrase de page 33.

La modération traitée comme une puissance étrangère et ennemie, reprendra parmi les vertus républicaines, le rang qui lui appartient: elle sera comprise dans la pacification générale, et le traité de paix que nous ferons avec elle, n'aura point d'articles secrets.

L'homme qui s'exprime en ces termes, doit rencontrer autant de vrais amis qu'il peut se trouver de lecteurs opposés à son opinion. Puisse le génie qui préside aux bons destins de notre République, animer tous nos orateurs du feu pur que vous exhalés! On pourra discuter peut-être; on ne disputera jamais. Votre douce éloquence chauffe, où la virulence consume.

Voulez-vous accepter un modeste diner chez moi, bien que ruiné par trois ans de proscription, avec l'homme éclairé chez qui nous nous sommes trouvés, et quelques-uns de vos collègues lesquels font tous grand cas de vous! Ils m'ont promis de me faire ce plaisir le 2 de vendémiaire, et je les ai tous prévenus que je vous y engagerais, rue de Paradis Poissonnière N° 18. à quatre heures, et le quart de grace, nous procéderons tous à la restauration des forces, dont vous faites si bon usage.

Salut, respect et gratitude.

Je vais maintenant m'occuper de vos éclaircissemens sur la liberté de la presse, ce grand Palladium de toute bonne institution humaine ⁴! Je l'ai gardé pour le dernier.

1. Le destinataire de la présente lettre est né en 1748 et mort en 1799. Député à l'Assemblée législative en 1791, il a été un des rédacteurs de la nouvelle constitution adoptée par la Convention le 5 fructidor an III (22 août 1795). Il présida la Convention le 1^{er} vendémiaire an IV (23 septembre 1795), date de la proclamation de la constitution de l'an III et fit clore la session par un vote d'une amnistie générale. Le 18 fructidor an V (4 septembre 1797), il prit part au coup d'État contre les Conseils. Il dénonça l'incapacité du Directoire. Le retour de Bonaparte d'Égypte le remplit de joie. Homme politique modéré, comme on le verra aussi par les lettres que Beaumarchais lui a adressées.

2. Beaumarchais n'a pas encore pu reprendre possession de sa maison du boulevard Saint-Antoine; il y retournera en mai 1797.

3. Le 1^{er} fructidor an III (18 août 1795). Beaumarchais a lu, semble-t-il, ces ouvrages dus au destinataire de cette lettre: *Déclaration de P.-C.-L. Baudin,...* sur les motifs d'après lesquels a été proposée et les circonstances dans lesquelles a été décrétée par la Convention nationale la loi d'amnistie du 4 brumaire de l'an IV (26 octobre 1795), dont il a été le rapporteur. (Paris), impr. de Baudouin (s.d.); *Convention nationale. Rapport fait... au nom de la Commission des onze,...* dans la séance du 1^{er} fructidor l'an III [18 août 1795]. Paris, impr. de la République, an III.

4. Ce que Beaumarchais écrit sur la liberté de la presse est très révélateur. Le lecteur tiquera peut-être un peu sur un des mots qu'il emploie: *Palladium*. Ce terme nous a retenus. Directement ou indirectement, Beaumarchais s'est inspiré d'une phrase de Junius, l'énigmatique écrivain politique anglais. Junius a en effet écrit, en 1772: « The liberty of the press is the *Palladium* of all the civil, political and religious rights of an Englishman. »

Brissot de Warville reproduit dans son journal *Le Patriote français* du mercredi 10 février 1790 (pp. 4-6) une « Adresse à l'Assemblée Nationale de France, présentée par Robert Pigot, Ecuyer Anglois ». En tête de cet écrit, on lit: « Qu'il soit gravé dans vos esprits, que vos enfans apprennent à la mamelle, que la liberté de la Presse est le PALLADIUM de tous les Droits civils, politiques & religieux des HOMMES LIBRES. JUNIUS. »

Baudin a écrit *Eclaircissements sur l'article 355 de la Constitution et sur la liberté de la presse*, Paris, Impr. nationale, an IV.

100. Beaumarchais à Jean François Reubell (Rewbell)

Paris, ce 4 vendemiaire an 5.

[26 septembre 1796]

Au Citoyen Rewbel ¹, sur la demarche très suspecte que l'Angleterre fait près de nous pour la paix.

Citoyen Directeur,

Ceci n'est point un discours éloquent de tribune mais un morceau simple et confidentiel ² destiné pour vous seul et vos collègues enfermés, vous m'y avez autorisé, je vous l'offre.

Les hommes qui ont séjourné en Angleterre, et y ont fait de la politique, savent tous qu'un usage à peu près constant est dans ce pays, qu'un ministre qui a conçu un plan de guerre dont le succès n'a pas balancé les dépenses, et dont la durée désastreuse a mécontenté la nation, n'est jamais appelé par elle à l'honneur d'y donner la paix; c'est là que ses rivaux l'attendent, pour le remplacer à leur tour. D'où il a toujours résulté que les cabinets étrangers quand ils ont été gouvernés par un, ou des ministres habiles, n'ont jamais manqué d'étudier, ou de faire étudier quel était l'homme, à Londres, que le parti nommé *l'opposition* (qui devient alors le plus fort) désignait à la cour pour successeur au ministre régnant.

La connaissance intime des deux hommes fournissait à ces cabinets un moyen presque sur d'obtenir avant de traiter publiquement, de meilleures conditions de paix, en les faisant tâter secrètement l'un après l'autre. Et c'était toujours sur celui que faisait espérer les conditions les plus avantageuses, que l'on avait l'art de fixer la préférence de la cour en faisant pressentir que c'était le seul homme avec qui l'on voulut traiter ! Moi, qui vous parle ici, et qui n'en sais pas plus qu'un autre, j'ai deux fois accompli cette délicate mission ; et c'est une tactique qui n'a jamais manqué son but, quand les circonstances surtout ont forcé l'Angleterre à proposer, au lieu d'attendre ; je ne prétends pas vous apprendre ce que vous savés mieux que moi ; mais seulement vous rappeler que jamais position ne fut si belle que la votre pr. user de ce grand moyen qui n'a besoin que d'être bien manié *pour être le plus grand de tous.*

Ce que l'ambitieux Pitt désire, pour conserver sa place et sa longue influence, est de faire diriger sa nation en paix après avoir entraîné la guerre. Il vous croit sans doute assés forts pour ballancer sur cet objet sa politique par la votre ! Ou plutôt je vois qu'il vous craint ; puisque la frayeur qu'il a de vous lui fait passer par dessus le dégoût mortel d'envoyer à Paris un homme faire les avances. Voyage dont le but est d'empêcher, s'il peut, qu'il n'arrive quelqu'un de votre part à Londres ; lequel agent, au foyer de l'intrigue, pouvant recevoir en secret des offres qui couvriraient celles que Pitt entend vous faire, se verrait demander pour récompense, que vous manifestiez un éloignement décidé pour traiter de la paix avec le ministère actuel. Voilà certainement un ses secrets de la mission pour laquelle Mr. Pitt vous demande des passeports. Le reste ne va qu'en second.

La paix qu'il veut qu'on traite ici, sera, dans ce cas-là, l'ouvrage de ce ministre *seul* : et vous la conclurés moins bonne si,

sous prétexte, comme lui, d'une mission aussi publique, vous n'avez établis en secret une concurrence, dans Londres, entre les rivaux du pouvoir, que l'un des deux, veut conserver, et que l'autre se flatte de lui ravir par vous. Ce véhicule bien saisi et mis en œuvre habilement, mèt comme vous voyez l'enchère du marché dans vos mains : car celui-là sera ministre à Londres qui vous fera la meilleure paix : *c'est dit* ; et ma définition de la politique (tant sur le théâtre qu'ailleurs) subsiste : *grands objets et petits moyens.* Les escaliers de marbre et les tapis d'appartemens foulés par les ambassadeurs, ne servent qu'à la vanité. Toutes les affaires se font par les escaliers dérobés, et presque dans les garde-robes, ou les bouges les plus obscurs.

Ceci posé, il me paraît, à moi, que vous tenez la paix, si vous voulez la faire, soit avec Pitt en le flatant tous bas de lui en conserver l'honneur, s'il vous la donne avantageuse, ou avec son rival quelconque, s'il vous fait un meilleur parti ; conduite adroite, et qui rendrait bien plus souple à Londres, ce Pitt, qu'on va montrer fier à Paris. Il me paraît de plus, que si, par des motifs que je ne connais pas, vous cherchiez à suspendre et retarder la paix ; vous auriez aussi dans les mains de quoi en rejeter le tort sur le cabinet de St. James ; en protestant bien haut d'ici, que les procédés déloyaux de M. Pitt ne vous permettent pas de compter sur rien d'honnête de sa part que la nation française demande un ministre plus franc ; ce qu'à coup sur vous n'obtiendrez jamais, le demandant avec éclat mais alors le tort du refus reste entier à votre ennemi.

Si vous désirez seulement faire la paix à de meilleures conditions ; pendant que vous amuserés avec une noble fierté l'agent que l'on vous enverra ; le votre, s'il est bien choisi fera sentir à Londres à M. Pitt, que vous en savez tous, *au moins autant que lui* : alors, un peu battu *du vent du Directoire* et pour ne pas perdre la place que son incurable ambition est de gar-

der toute sa vie, je vous réponds que ce *Ministre Roi*, vous offrira bon marché de la paix.

Voilà les principes posés : le reste n'est que des détails. Tout cela n'est, ni noble, ni savant ; mais l'utilité couvre tout. La politique entre nations n'est point la morale intérieure ³. Après la liberté acquise avec des flôts de sang humain, une paix générale, premier de nos besoins urgents, peut, certes s'acquiescer par quelque peu de ruse, opposée avec art à d'horribles implicites ! C'est ce motif qui sert de passeport à ces réflexions qu'un bon citoyen vous adresse, par amour pour son pays.

Salut, respect, et gratitude.

S[igné] Caron Beaumarchais

Copie

Arsenal, Gudin Manus 6879, f. 231-233

1. Le destinataire (1747-1807) est l'un des cinq directeurs du Directoire, époque qui va du 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795) – Barras et Bonaparte écrasent l'insurrection royaliste à Paris – au 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799) – Bonaparte nommé commandant des troupes de Paris. Reubell a la responsabilité de la Diplomatie, des Finances et de la Justice. Le régime du Directoire n'a guère bonne réputation. Sa politique de bascule est critiquée. Reubell, homme très énergique mais sans scrupules, est peu apprécié, même si ses qualités d'homme d'État ne manquent pas d'impressionner tout le monde.

Ici Beaumarchais met à profit les connaissances acquises pendant ses séjours en Angleterre. Ce qui fait surtout le prix de la présente lettre, c'est son inimitable et irremplaçable définition de la politique avec cette constatation finale : « La politique entre nations n'est point la morale intérieure. »

2. On notera en passant deux anglicismes qui sont définitivement entrés dans l'usage politique français : *confidentiel* et *l'opposition*.

3. Beaumarchais trouve au bout de sa plume de ces formules qu'on aime retenir.

101. *Beaumarchais à Nicolas, Comte François
de Neufchâteau*

Messidor an 5.
juin ou juillet 1797

Au ministre de l'intérieur ¹
Cit^{en} Ministre.

Vous savez que Voltaire disait souvent : si la littérature est le premier des beaux arts ; elle est le dernier des métiers. Ce n'était pas le plus méprisable qu'il entendait ; mais le plus misérable, et surtout la Littérature Dramatique, en ce qu'elle est le seul métier qui ne puisse nourrir son maître, par l'insuffisance des loix, ou le dédain des magistrats à protéger cette propriété : quoiqu'on sache très bien qu'aucune autre connue, ne mérite autant qu'elle ce beau nom de propriété ; puisqu'elle n'est le fruit ni d'un honteux trafic, ni d'une oiseuse hérédité ; puisqu'elle est sortie du cerveau de son auteur, toute formée, comme jadis Minerve, toute armée, sortit, sans nul concours, de celui du maître des Dieux. Sublime emblème, par lequel les anciens voulaient qu'on saisisse la

manière dont une conception heureuse est *la propriété sacrée* de l'homme qui la mit au jour !

Obliger de transmettre à d'autres *leurs conceptions dramatiques*, pour que ces autres les débitent ; et par là, dépendans des spéculateurs, ou entrepreneurs de Spectacle, les auteurs, depuis cent années réclament en vain contre eux tous, la justice des tribunaux pour arracher la plus modique part du fruit des longs travaux qui font vivre dans l'abondance tant d'êtres secondaires qui ne les tiennent que d'eux seuls !

Les auteurs ne sont point jaloux que des acteurs célèbres aient 40. mille francs de rente, pour exercer l'art agréable de réciter leurs œuvres de théâtre. Ils ne se fâchent point non plus que des entrepreneurs gorgés de richesses, tiennent un état splendide en accumulant les produits d'ouvrages où ils n'ont d'autre part que de se les approprier, sans la promesse *toujours vaine*, d'acquitter le droit des auteurs. Mais, loin que ces derniers puissent en recueillir aucun fruit ; l'homme de génie, pauvre, fier, quoique privé d'appui est sacrifié à la cupidité à la corruption spéculante, à tous les genres de séductions qui rendent puissant contre lui, tout entrepreneur de spectacle environné de ses actrices.

Cet abus aujourd'hui est porté à tel point, que l'entrepreneur *d'un théâtre de Lille*, vient d'avoir l'impudeur d'écrire à l'homme de lettres fondé des pouvoirs des auteurs, *dont plusieurs siègent dans les Conseils* ; qu'il ne veut donner *que tel prix* pour les rétributions d'auteur, des ouvrages qu'il s'approprie, et que, si l'on veut empêcher qu'il ne représente leurs pièces, *il aura toute la ville pour lui* : et nous vivons sous l'empire unique des *loix protectrices des propriétés* !

Plus étonnant encor, un autre *entrepreneur de spectacle à Toulouse*, abusant de l'écharpe municipale dont un malheur l'a décoré, suspend avec audace le cours de la justice, et met

les auteurs assemblés dans la nécessité de s'adresser à vous, Ministre, comme autorité supérieure.

Je trouve qu'il[s] font ce qu'ils doivent, de vous offrir leur pétition ; aucun homme d'état ne sentant mieux que vous combien l'art dramatique a besoin pour se relever à la hauteur de son institution, de recevoir l'appui d'un homme de génie qu'un excellent choix a chargé du ministère de l'intérieur.

Nous ne devons plus espérer que des ouvrages médiocres, si l'on ne pourvoit pas à ce qu'un chef-d'œuvre agréé du public, suffise à faire vivre *un tems*, l'homme modeste qui l'a créé.

Cette impossibilité bien sentie de trouver un moyen de subsister, dans un travail si plein d'attraits pour moi, est ce qui m'a fait reléguer de tout tems dans la classe de mes amusemens, une occupation qui exige l'emploi de toutes les facultés de l'homme qui veut dignement la remplir. D'où il est résulté, que sentant vivement le but, j'ai pu moins l'atteindre que d'autres qui s'y consacraient tout entier, et suis resté fort en arrière.

Ministre Citoyen ! c'est donc moins comme auteur dramatique, que comme adjudant des auteurs, et comme amant d'un si bel art que j'acole ma signature, et si j'ose joindre cette lettre, à la demande très instante des littérateurs qui réclament avec tant de droits, près de vous, l'exécution des loix qui les concernent ; et nous espérons tous, que vous engagerez *d'un mot*, les gens de goût de vos bureaux, à vous remettre sous les yeux les pièces qui vous sont transmises par le Citoyen Framery.

Je partage, Citoyen Ministre, la gratitude respectueuse des signataires de la pétition.

C.B.

1. Le destinataire (1750-1828) fut élu député suppléant à l'Assemblée nationale en 1789. Sa comédie *Paméla ou la Vertu récompensée* déplut au Comité de salut public; prisonnier de septembre 1793 au 9 thermidor an II (27 juillet 1794). Ministre de l'Intérieur en 1797 et de nouveau entre 1798 et 1799. Il passe pour avoir été un des techniciens les plus qualifiés en matières économiques et financières.

102. *Beaumarchais aux Administrateurs
du département de la Seine*

[23 Thermidor, an 5]

[11 août 1797]

Citoyens Administrateurs.

J'ai été l'un des 1^{ers}. hommes, des 1^{ers}. citoyens français jaloux de voir s'établir à Paris la rivalité des machines à feu d'Angleterre, et procurer à la grande cité que j'habite, la commodité, l'abondance de la distribution d'une eau saine si nécessaire aux alimens, à la propreté des maisons, au constant lavage des rues, à la salubrité de l'air.

Nos grands travaux n'ont pas été sans fruit; nous étions parvenus à l'emporter sur Londres, par la beauté de nos machines: la distribution se formait; lorsque les auteurs d'un système destructeur de la liberté, du respect dû à toute propriété, ont cru faire un chef d'œuvre d'égalité bien tyrannique; en décidant que les citoyens de Paris, pour être absolument égaux, devaient tous aller boire aux grands abreuvoirs de la Seine.

En conséquence de ce zèle, ils ont fait couper les tuyaux de communication placés aux fraix des citoyens qui payaient

l'eau que les grandes conduites répartissaient dans tous leurs domiciles.

Vouloir montrer à ces réformateurs l'ignorance et l'absurdité de leur détestable système! la perte irréparable de 60 mille toises de tuyaux de bois, desséchés par l'interruption du service, aurait été du tems perdu! Je me suis tu; j'ai subi, comme les autres, la suppression de l'eau qu'on me rendait chez moi: et, quoique l'un des 1^{ers}. actionnaires, des 1^{ers} laborieux administrateurs de cette importante entreprise, pour l'intérêt de mes actions payées fort cher, dont il me reste encore 16. je n'aye jamais obtenu, depuis douze ans, que le filet d'eau d'arrosage qui se portait dans mon jardin. En attendant qu'on puisse rétablir ce que le désordre a détruit; qu'on puisse rendre à notre ville cette affluence d'eau dont elle a tant besoin, et que l'on me fasse justice en ma qualité d'actionnaire, sur l'intérêt de mes actions; je vous prie, citoyens administrateurs, de faire rendre à mon jardinier l'eau que je payerai comme consommateur; quoique l'un des tristes effets des troubles révolutionnaires, soit d'en avoir plus que doublé le prix.

Je vous salue et vous honore,
://: Caron Beaumarchais

Ce 23 Thermidor, an 5.

Boulevard St Antoine

Aux Administrateurs du département de la Seine

Copie
BHVP, Ms 3024

103. *Beaumarchais à Deladreue l'aîné*

Au C^{en}. Deladreue l'aîné

ce 6 Vendemiaire an 6
[28 septembre 1797]

Vous avez, par ma foi raison; raison, et mille fois raison. Après avoir bien lu ce que m'avés envoyé; je dis avec vous, de *Merlin* ¹, ce que Voltaire disait de moi à un homme de ses amis: *on nous dit trop de mal de ce Beaumarchais-là, pour qu'il n'ait pas beaucoup de bien à en penser*. Cet honorable éloge me rendit toute ma vigueur. Je m'efforçai d'en être digne; heureux si j'avais réussi.

Vous avez donc raison; et je me range à votre avis sur l'homme de haut caractère dont vous m'avés fait le portrait. On ne s'acharne pas avec un tel emportement contre un homme dénué de mérite!

Eh bien! nous allons voir qui de nous, ou d'eux s'est trompé! J'admire la fierté, la hauteur du courage qui lui fit garder le silence, à tant d'âpres accusations! Le voilà parvenu au poste élevé, dangereux, d'où l'on ne peut que tomber lourdement, si l'on bronche: et c'est ici qu'il doit nous montrer ce qu'il vaut.

Oh ! quelle superbe vengeance il aura de ses ennemis, s'il fait à la chose publique tout le bien qui dépend de lui ! Notre France est prête à crouler sous le choc de nos divisions, si une main habile et ferme ne la soutient contre un pareil ébranlement. Qu'il soit cette main-là ; je me mets à ses pieds.

Nul homme n'a plus aimé que moi la liberté de mon pays. Je me consacrai presque seul à servir celle d'Amerique, échauffé par l'espoir de sa réaction sur la France. Pour vous donner une légère idée du grand projet que je conçus ; lisés ce que j'imprimais fierement en 1779, en répondant au manifeste anglais dans lequel j'étais accusé d'être un instrument dangereux de ce qu'ils appelaient à Londres la perfidie de nos ministres, nos ministres étaient des coyons qui laissaient tout aller sous eux : et moi, sans mission de personne, osant m'intituler *citoyen français*, à Paris, quand tout le monde était esclave en France, je repoussais tout seul l'injure faite à mon pays, par l'arrogant écrit du ministère anglais ². Vous y reconnaitrez quelques fort bons principes sur *les droits de Neutralité*, sur tout, le germe prophétique de ce qui nous est advenu, vous y verrez si je suis bon Français.

Revenons à *Merlin* et à son deffenseur ; je ne sais qui je dois le plus estimer de la fierté de son silence, ou du courage du *bon homme* qui s'élevant avec chaleur contre la tourbe déni-grante, osa dire du bien de lui, au grand péril de sa personne. Nommé[s]-moi donc ce *bon homme* si brave, dont je vous ren-voye l'ouvrage ; que je lui voue aussi un grand fonds d'amitié ! Mais que ceci soit entre nous ! Ne formons point d'apothéose, avant que l'homme ait achevé son œuvre ! Il tient le timon du vaisseau ; l'orage gronde et le péril s'accroît. Nous jugerons de son habileté par les agens dont il s'entourera.

Je vous reporterai moi-meme les papiers que je garde en-core avec mes additions et mes remarques. Ma fortune si bien

acquise par 40 années de travaux, s'en est allée au Diable en quatre ans révolutionnaires, mais il me reste mon courage et ma très longue expérience. Puissent-ils être encore utiles à mon pays ; j'y mourrais satisfait, si l'on n'enterre pas mon corps sous un sol dégradé par le retour à l'esclavage de ses futiles habitants, peut-être hélas ! trop jeunes, ou trop usés, pr. la grande affaire qu'ils traitent.

Je vous salue, vous honore et vous aime. C. B.

Copie

Arsenal, Gudin Manus 6879, f.245

1. Philippe Antoine, comte Merlin, dit Merlin de Douai (1754-1838), ministre de la Justice (octobre 1795). Directeur le 4 septembre 1797. Il dut se retirer le 18 juin 1799, accusé d'avoir promu le coup d'État du 4 mai 1798. Procureur général à la Cour de Cassation (1801-1814). Comte en 1810.

2. *Observations sur le Mémoire justificatif de la Cour de Londres*, 1779.

104. *Beaumarchais au Propriétaire du Bien informé*

Ce 14 Brumaire an 6
[4 novembre 1797]

Au Propriétaire du Bien informé.
Citoyen.

Lorsque, pour succéder au journal le plus instructif de la France le seul qu'on put assimiler au Spectateur du célèbre Addison (*L'Historien*)¹, on se donne le titre du *Bien informé* l'on ne doit pas laisser charger sa feuille, sur quelques points qui intéressent le public, du ramassis de platitudes que l'ignorance débite dans les rues.

Les accidens quels qu'ils puissent être que vous imputés à la Compagnie des Eaux de Paris, laquelle depuis longtems n'existe plus, et qui, lorsque ces établissemens étaient dirigés par les frères Perrier, n'avait fait au public aucune des absurdes promesses dont votre commis *l'informeur*, on ne peut *plus mal informé*, nous informe par vous, d'un ton qui n'était pas celui de votre prédécesseur. Ces accidens ne la concernent point.

Cette compagnie s'honorait d'avoir surpassé les Anglais dans l'art de répandre à grands flôts, par les machines à feu, et des conduites combinées, tant de fer fondu que de bois,

dans tous les quartiers de Paris, l'eau si indispensable à la salubrité de l'air, à la propreté des maisons, à la comodité des habitants d'une cité immense. Elle avait réussi à faire abonder partout, au quart moins de fraix pour chacun, que le peu qu'on en obtenait par les porteurs d'eau à bretelles. Ceci n'est pas un texte à des bouffonneries !

Les désordres occasionnés par les tems révolutionnaires, ont detruit cette compagnie, et suspendu plusieurs années de beau service des machines. Pendant ce tems, plus de 40 mille toises de tuyaux de bois se sont desséchées, et fendues. Le département de Paris s'occupe du soin, aujourd'huy, de les réparer à grands fraix. Telle est la cause malheureuse de plusieurs accidens possibles, lesquels ne devaient pas fournir l'idée d'un article aussi pitoyablement fait que le remplissage inséré contre la *Compagnie Perrier*, dans une feuille à laquelle vous prétendez donner quelque réputation. Ce n'est point là le ton qu'un bon journaliste doit prendre, s'il ne veut être rejeté dans la classe des regratiers compositeurs de feuilles peu décentes dont nous sommes bien dégoutés.

Cette lettre est d'un honnête homme qui respectait le Citoyen Dupont², et voudrait estimer son continuateur.

C.B.

L'un des premiers actionnaires de l'utile entreprise des Eaux, et l'un de vos abonnés.

Copie

Arsenal, Gudin Manus 6879, f.247

1. Joseph Addison (1672-1719), poète, dramaturge, homme d'État et publiciste anglais, fonda en 1711, avec Richard Steele, *The Spectator* (1711-1714), admiré pour son observation morale, son style poli et plein de grâce. C'est le précurseur et le modèle du *Spectateur français* (1721-1724) de Marivaux.

2. Le célèbre Pierre Dupont de Nemours (1739-1817) dirigea entre 1796 et 1797 le journal *L'Historien*.

105. *Beaumarchais à Hubert Robert*

Paris, 5 Pluviose an 6.
[25 janvier 1798]

Au C^{en} Robert, admi^{teur} du Musée Central des beaux-arts.

J'ai lu, mon cher Robert ¹, mon artiste célèbre l'intéressant procès verbal que vous venez de m'envoyer. Au chagrin que je ressentais de vous voir tous en butte à des méchancetés décourageantes pour des hommes de vos mérites; a succédé le vif desir de vous féliciter du bien que vous a fait le mal qu'un méchant a voulu vous faire. On paierait un lâche ennemi pour qu'il donnât matière à la justification, au très grand honneur que vous vaut sa délation calomnieuse.

Et convenés que si le *bon Jésus*, de douce et chrétienne mémoire, que les grands peintres d'Italie nous ont *pourtrait* sous tant de formes, eut prévu ce qui vous arrive; au lieu de dire aux gens de bien auxquels il prêcha sa morale, laquelle existait avant lui, *Pardonnés à vos ennemis*, il leur eut dit: *aimez vos ennemis*. En effet, mes conservateurs, aucuns de ceux qui vous aiment ne vous feront jamais autant de bien que ce méchant vous en procure, sur le principe bien senti, je n'ai pû

garder de rancune à tous mes nombreux ennemis: je vous invite à m'imiter.

Mais indépendamment de votre bien particulier auquel je prends tant d'intérêt; un intérêt plus grand plus général rend ce proces verbal bien précieux. Toute l'Europe apprend par lui, que nous n'avons pas rassemblé les chefs d'œuvres de tant de siècles pour les livrer à la dégradation; car ce compte rendu, qui va se répandre partout, ne saurait être indifférent à aucun ami des beaux arts. Il est fait avec un tel soin qu'il honore tous ceux qui s'en sont occupés.

À tant de biens, ajoutons celui-ci. La sollicitude sévère que le Directoire a montrée, est un nouveau garant qu'il donne à la nation, du dessein de porter le muséum central au plus haut degré de splendeur.

Jusqu'aux détails minutieux de restauration des tableaux dans lesquels sont entrés les artistes vos commissaires; tout instruit les amis des arts, des soins vigilans que l'on prend pour nous conserver des chefs d'œuvres. Les bruits sourds sont anéantis: les inquiétudes s'apaisent; et l'espoir du plaisir que leur vue nous procure, cesse d'être troublé.

De plus, ce qu'un ministre a dit du triste etat où les apprêts d'un jour on[t] réduit pr. beaucoup de mois, la galerie des trois écoles, sans doute amenera l'idée de chercher un autre local pour fêter nos grands généraux! La fumée des lampes, des mets; les guirlandes peintes à la hâte, et tout ce que l'on fait et défait en trois jours pour célébrer chaque événement glorieux, devant se retrouver souvent, au train que vont nos gens de guerre, ne peut se marier, s'amalgamer avec les soins religieux qu'exige la conservation des chefs d'œuvres de tous les siècles.

Que de biens rassemblés dans la délation d'un méchant, ou peut-être d'un ignorant! Mais ces biens-là n'existent que chez

les peuples libres, où tout se fait avec publicité, par respect pour la Nation, sous le régime monarchique on aurait fait embastiller le délateur ou les artistes, selon la cabale, ou parti que le ministre eut épousé, chacun se fut découragé; le bien serait resté à faire. Le public mécontent n'aurait été instruit de rien. Et nous n'aurions pas le Musée!

Vivent la liberté, la République et les beaux arts.

C. B.

Copie

Arsenal, Gudon Manus 6879, f. 257-258

1. Le destinataire (1733-1808), le célèbre peintre et graveur, était, sous le Directoire, administrateur du Musée central des beaux-arts – le musée du Louvre. Sous la Terreur, Hubert Robert avait été incarcéré à Sainte-Pélagie et à Saint-Lazare. Menacé de mort, il resta fidèle à lui-même et à son art. Sa peinture oublie l'instant présent et préfère évoquer les années romaines. Il nous est parvenu de ces « *vedute* », ces vues rêveuses exécutées par un condamné à mort. Thermidor l'a sauvé cependant. Et Hubert Robert a pu continuer à peindre galeries effondrées et ponts branlants, comme il l'avait fait vingt ans plus tôt, lui qui fut le plus habile des paysagistes de son temps, admiré de Beaumarchais, qui possédait des tableaux peints par lui.

106. *Beaumarchais à Napoléon Bonaparte*

Paris, 25 Ventose, an 6.

[16 mars 1798]

Au général Bonaparte.

Citoyen général.

Une maison de campagne au milieu de Paris, qui ne ressemble à aucune autre, bâtie avec la simplicité hollandaise et la pureté athénienne, vous est offerte par son propriétaire ¹.

Si quelque chose pouvait le consoler du chagrin de la vendre, après l'avoir construite en des temps plus heureux pour lui, ce serait qu'elle put convenir à l'homme aussi étonnant que modeste auquel il se plaît à l'offrir.

Ne dites pas, *non*, général, avant de l'avoir vue avec soin. Peut-être elle vous semblera digne de nourrir quelquefois la hauteur de vos conceptions, dans sa riante solitude.

Si elle vous agréait, les conditions de l'acquiescer seront pour moi, *vos seules convenances*. Je vous fais parvenir cette offre par un homme que vous aimez, et qu'on nomme déjà, comme Bayard, sans peur et sans reproche... *Dezaix* ².

Soit que vous l'acceptiés ou non, permettez qu'un vieillard que l'on n'accuse pas de prodiguer lestement le mot d'estime, obtienne de vous, général, la permission de vous assurer de la sienne, et du respect qu'un homme de votre âge inspire à un homme du sien. C. B.

Pour vous donner une légère idée de l'intention qui m'avait fait construire cette campagne dans Paris, j'avais placé dans un coin du jardin cette inscription sur une pierre qu'on a cassée au fort du terrorisme.

Adieu Passé, songe rapide
Qu'aneantit chaque matin.
Adieu longue ivresse homicide,
Des amours et de leur festin.
Quelque soit l'aveugle qui guide
Ce monde, vieillard enfantin ;
Adieu grands mots remplis de vuide.
Hazard, Providence, ou Destin.
Fatigué, dans ma course aride,
De gravir contre l'incertain
Désabusé comme *Candide*,
Et plus tolérant que Martin ;
Cet azile est ma propontide.
J'y cultive en paix mon jardin.

En finissant ma lettre, général, je suis tourmenté d'une idée ; c'est que je crains d'avoir manqué à la franchise de son caractère, si je ne vous dis pas tout mon secret.

Je tâche d'exciter votre curiosité, pour satisfaire enfin la mienne. La renommée de vos actions n'est arrivée à moi qu'à travers un nuage. Il me manque de pouvoir attacher à
Buonaparte

Que j'aye vu, tant de hauts faits qui sans cela ne sont pour moi que des faits historiques ! Soit donc que vous deviez acquérir ou non, ma campagne, venés au moins voir mon jardin ; que je puisse me dire quand vous serez en Angleterre : il était là ; je l'ai tenu ici, il s'est assis dans ce fauteuil ; il a paru me savoir gré de l'intérêt que je prends à sa gloire. En dernière analyse je sens que j'aime mieux mon plaisir que le vôtre ; voilà pourquoi j'insiste à vous prier de venir essayer de vous laisser tenter de ma maison boulevard et porte Antoine.

Copie

Arsenal, Gudin Manus 6879. f. 260-261

1. Le destinataire répond ainsi à la présente lettre (Loménie, II, 512) :
« Paris, le 11 germinal an VI [31 mars 1798],

Le général Dessaix m'a remis, Citoyen, votre aimable lettre du 25 ventôse. Je vous en remercie. Je saisirai avec plaisir toutes les circonstances qui se présenteront de faire la connaissance de l'auteur de *la Mère coupable*.

Je vous salue. BONAPARTE. »

2. Le général Joseph Marie, comte Dessaix (1764-1834).

107. Beaumarchais à Baudin des Ardennes

Sur son opinion contre l'impôt du sel

Paris, ce 2 Ventose an VII.

[20 février 1799]

Homme! dont l'âme vierge et pure égale la hauteur du courage de votre esprit! Recevés l'hommage d'un homme qui sent tout ce que vous valés; pour la véritable grandeur que vous venés de manifester dans votre opinion sur l'impôt du sel ¹. Et vous en serés plus touché, quand vous allés savoir que moi qui ne puis résister au respect que vous m'inspirez je suis ruiné de fond en comble ², par la façon dont la loi du 28 frimaire fait acquitter la République, envers ceux qui ont le malheur de se trouver ses créanciers; que j'ai perdu, l'année dernière, *600 mille francs qui me restaient*, dans une association de commerce, pour faire passer, à *prix modique*, les sels de Bretagne, dans tous nos hauts pays; et que nous avons perdu notre mise entière, en cette affaire; *de 2 millions, 500 mille livres*; de cela seul qu'on a parlé d'impôt sur le sel; ce qui a fait jeter *tous les speculateurs moutonniers*, sur cette partie, et a fait tomber sur le champ le sel à si vil prix, que ce qui nous cou-

taut 6 £. 10s. le quintal, il nous a fallu le revendre pour acquitter nos traites, à 2 £. 5s.

Ce qui rend mon hommage plus pur encor; c'est qu'à l'instant où je manque de pain, j'occupe une maison à moi, laquelle a plus *de 200 fenêtres et quatre portes en grilles*, et que vous chargés cet impot ³, dont mes impatiens créanciers vont m'alléger le poids, en vendant tout ce qui me reste: *triste moyen contre l'impôt!*

C'est dans cette position désastreuse que je lis votre dernier discours de tribune; et que je suis entousiasmé de l'intention qui l'a dicté; du grand courage qui l'a fait prononcer! Non, non, ne craignés point que notre Directoire s'offense de la majesté des principes que vous posés si fièrement au maintien de la République! Je crois qu'il n'y a pas un de ses membres qui n'ait une *noble jalousie*, de la hauteur à laquelle vous vous placés, dans la tribune de l'orateur législatif: je crois que tous s'honoreraient de parler comme vous, s'ils étaient encor vos collègues! certes! leurs embarras sont grands; il est juste qu'on y pourvoye! Mais depuis longtems je frémis du gaspillage epouvantable qui se fait des deniers publics! Aucun ministre ne dit: reglons-nous; economisons; mettons de l'ordre en nos finances; tous crient: *de l'argent, de l'argent!* Le Directoire ne sait auquel entendre. Il n'en est pas encor à ce commerce *de souplesse* d'une part, et *de recompense* de l'autre dont vous parlés et auquel tout gouvernement est tenté de se livrer, pour augmenter ce qu'on appelle en Angleterre, *les prérogatives de la couronne*; il n'en est encor, et *je crois que c'est hélas! bien malgré lui*; qu'à faire remplir toutes les places, et du dedans, et du dehors, par des gens qu'il se croit forcé de ménager; quand le plus haut génie, la plus haute sagesse suffiraient à peine aujourd'huy pour les exercer dignement! Plaignons-le; espérons un avenir moins désolant!

Ah ! que c'est une belle chose à vous qu'avoir su distinguer l'effet du *déficit* royal, comme occasion, non comme cause de la destruction *monarcale* !

Et surtout d'avoir prononcé, plongeant vos regards consternés, dans le borborygme sanglant des forfaits de nos demagogues ; que si la République pouvait périr, c'en était là, l'affreux moment ! C'est là, ce dont le Directoire doit vous savoir le plus grand gré ; car c'est lui dire : *courage Directoire ! Si la République est sortie vivante de la glacière Robespierrienne*⁴ ; *comment pouvés-vous craindre qu'elle soit en danger de mort, quand c'est vous qui la gouvernés, d'après notre constitution !* Je trouve seulement que votre phrase est incomplète ; lorsqu'après avoir dit : *L'harmonie sera d'autant plus solide entre les deux pouvoirs que chacun se montrera fidèle aux principes de la constitution ; et c'est par la parfaite indépendance, que le corps législatif méritera l'estime du Directoire ;* vous n'ayés pas ajouté ces mots... *comme c'est par l'austère fidélité du Directoire aux principes de sa responsabilité*⁵, *qu'il obtiendra l'estime du corps législatif, et que ces deux pouvoirs unis seront dignes de celle du monde entier.*

Je sens, pour moi, qu'à votre poste, j'eusse achevé ma phrase avec ce grand éclat !

Pardon ! C'est ma profonde estime pour vous qui me fait hazarder ce regret.

Je vous salue, vous honore, et vous aime.

Signé Caron Beaumarchais

et si votre discours s'imprime ; j'en demande 2 exemplaires.

Le C^{en}. Baudin des Ardennes, Membre du Conseil des anciens.

Minute olographe

AFB

1. Beaumarchais vient de lire l'ouvrage suivant : *Corps législatif. Conseil des Anciens. Opinion de P.-C.-L. Baudin, ... contre la résolution du 24 pluviôse, portant établissement d'un impôt sur le sel à l'extraction des marais salans. Séance du 1^{er} ventôse an VII, Impr. nationale, an VII.*

2. À la suite de la grande loi financière du 9 vendémiaire an VI (30 septembre 1797), préparée par Ramel de Nogaret, ministre des Finances de 1796 à 1799, le Directoire ambitionne de rembourser la dette publique dont les échéances sont très onéreuses. La situation des créanciers de l'État n'était guère enviable, car ils furent payés en bons au porteur très vite dévalorisés et qui ne pouvaient servir qu'en paiement des contributions.

Beaumarchais, aux abois depuis son exil, cherche à plaider sa cause justement auprès de Ramel de Nogaret. Il lui écrit à plusieurs reprises, entre autres le 30 germinal an VI (19 avril 1798) : « Courir, frapper partout, et ne pouvoir rien terminer, c'est le supplice d'un esclave, d'un sujet de l'ancien régime, et non la vie d'un citoyen français » (Loménie, II, 504). Ballotté entre les différents magistrats, il finit par constater, à sa grande surprise, que loin d'être le créancier, il est le débiteur de l'État.

Les différentes phases de cette affaire financière sont très enchevêtrées. Il faudrait un ouvrage spécialisé pour tout débrouiller. Il suffit peut-être de constater ici que Beaumarchais décrit dans la présente lettre sa situation financière sans rien exagérer.

3. L'impôt des portes et fenêtres datait du 24 novembre 1798.

4. On se rappelle que Beaumarchais a écrit dans la partie inédite de sa *Pétition à la Convention* : « la glacière d'Avignon rend innocents tous ceux qu'on y massacre. Et Paris, vous le savez trop, est devenu cette glacière. » C'est nous dire le sens à donner à la « glacière Robespierrienne ». Ce Robespierre qui, au nom de la Vertu et de la Terreur, sème la mort autour de lui.

5. Voir sur le mot *responsabilité*, ma thèse (pp. 292-294) et mon article : « *Responsabilité* : l'idée et le mot dans le débat politique du XVIII^e siècle ». Le principe de la responsabilité administrative est, aux yeux des citoyens, la clef de voûte de tout l'édifice révolutionnaire.